Pacific Community
Communauté du Pacifique

ISSN 1025-7497

Numéro 37 – Juin 2017

RESSOURCES MARINES ET TRADITIONS

bulletin d'information

Sommaire

Étendre la gestion communautaire des ressources : la méthode de l'« intervention réduite » mise à l'essai aux Îles Salomon
G. Orirana, F. Siota, P. Cohen, T. Atitete, A.-M. Schwarz et H. Govan p. 3

Approche privilégiant la gestion des ressources par rapport à leur propriété : coopération communautaire moderne dans le lagon de Langa Langa, aux Îles Salomon
M. Sukulu, G. Orirana, D. Oduagalo, B. Waleilia, R. Sulu, A.-M. Schwarz, J. van der Ploeg et H. Eriksson p. 13

Facteurs influant sur les modes de gestion communautaire des pêches mis en place à Vanuatu
R. Baereleo Tavue, P. Neihapi, P. Cohen, J. Raubani et I. Bertram p. 22

Vers une gestion saine et pérenne des ressources marines côtières en milieu communautaire : les enseignements tirés de l'expérience de Vanuatu
G. Nimoho, A. Seko, M. Iinuma et K. Nishiyama p. 35

Éditeur
Kenneth Ruddle
Asahigaoka-cho 7-22-511
Ashiya-shi
Hyogo-ken
Japon 659-0012
Courriel : mb5k-rddl@asahi-net.or.jp

Production
Section information halieutique
CPS, BP D5, 98848 Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie
Télécopie : +687 263818
Courriel : cfpinfo@spc.int
www.spc.int/coastfish

Produit avec le soutien financier de l'Australie, de la France, du Programme d'aide néo-zélandais et de l'Union européenne

Éditorial

Le présent numéro contient quatre articles, qui concernent tous la Mélanésie.

Le premier, intitulé « Étendre la gestion communautaire des ressources : la méthode de l'"intervention réduite" mise à l'essai aux Îles Salomon », nous est proposé par Grace Orirana et cinq co-auteurs. Aux Îles Salomon, la gestion communautaire des ressources est une stratégie esentielle de conservation des ressources marines et de gestion des pêches côtières. Pourtant, la majorité des communautés des Îles Salomon ne l'ont pas encore adoptée. Il est donc peu réaliste d'attendre de partenaires tels que les ONG et les organismes publics qu'ils parviennent à étendre cette pratique en intervenant auprès de chaque communauté. L'article décrit la manière dont la formule dite de « l'intervention réduite » a été utilisée avec succès pour aider le village de Mararo, situé dans la partie orientale d'Are'are, sur la côte au vent de Malaita, à mettre en place un régime de gestion communautaire, devenant ainsi un exemple pour les communautés voisines. Cette approche a contribué à renforcer la fierté des membres de la communauté et leur adhésion au programme de gestion. Si la méthode de l'intervention réduite a donné de bons résultats dans ce cas précis, du fait notamment de la bonne organisation de la communauté concernée, de sa petite taille et de la relative absence de conflits liés aux ressources, les auteurs ont malgré tout clairement démontré que certaines communautés rurales peuvent mettre en œuvre par leurs propres moyens des activités de gestion des ressources au niveau local et aider les villages environnants à faire de même, avec un soutien relativement limité de la part de partenaires externes.

Le deuxième article, « Approche privilégiant la gestion des ressources par rapport à leur propriété : coopération communautaire moderne dans le lagon de Langa Langa, aux Îles Salomon », nous a été envoyé par Meshach Sukulu et sept co-auteurs. Dans nombre de pays insulaires océaniens, le socle de la gestion communautaire des ressources a été fragilisé. Dans cet article, les auteurs examinent un processus de coopération regroupant six villages du lagon de Langa Langa, afin de déterminer comment les initiatives collectives de gestion des ressources naturelles peuvent être amenées à évoluer dans des situations où les ressources sont dégradées et leur propriété disputée, et où les mécanismes tant traditionnels que centralisés de contrôle de l'utilisation qui en est faite sont affaiblis ou absents. Les interventions collectives décrites dans l'article ont été impulsées et conduites par des membres de la communauté qui ont réussi, en cinq ans, à atteindre un niveau de cohésion suffisant pour se constituer en organisation communautaire. Le processus de longue haleine qui a conduit au renforcement de la coopération dans le lagon de Langa Langa démontre que, dans certains cas, le rôle d'un partenaire de gestion doit être d'accompagner des phénomènes émergents. Bien que l'objectif de pérennisation de la pêche n'ait pas été atteint dans le lagon de Langa Langa, les nouveaux modes de coopération communautaire mis en place semblent indiquer que les démarches engagées à l'initiatives des communautés peuvent contribuer à réorienter des trajectoires devenues inopérantes, y compris lorsque les conditions propices à une gestion communautaire des ressources ne sont pas réunies.

Le troisième article, intitulé « Facteurs influant sur les modes de gestion communautaire des pêches mis en place à Vanuatu », traite d'un aspect particulier de la gestion des pêches à Vanuatu. Rolenas Baereleo Tavue et les quatre co-auteurs qui ont participé à la rédaction de cet article reviennent sur les efforts déployés à Vanuatu ces 25 dernières années pour assurer la bonne gestion des ressources halieutiques côtières, et montrent comment les expériences et les enseignements qui en ont été tirés ont contribué à façonner le modèle de gestion communautaire des ressources utilisées à l'heure actuelle. L'article explique que les activités et les mesures de gestion ont été conçues en concertation avec les communautés. Les modalités de gestion retenues ont ensuite été consignées par écrit dans des plans de gestion. Enfin, des liens formels ont été établis avec les pouvoirs publics, avec la désignation de garde-pêche et la mise en place d'activités de suivi. L'article, qui rend compte de l'expérience menée dans trois îles, souligne par ailleurs que l'intérêt du modèle de gestion communautaire des ressources tient notamment à son adaptabilité aux différents contextes rencontrés à l'échelle provinciale et communautaire.

Le quatrième article, « Vers une gestion saine et pérenne des ressources marines côtières en milieu communautaire : les enseignements tirés de l'expérience de Vanuatu », a été rédigé par Graham Nimoho et trois co-auteurs. Il s'appuie sur les résultats du projet « Promotion de la grâce des mers dans les villages côtiers de la République du Vanuatu (Phase II) », mis en œuvre avec l'appui de l'Agence japonaise de coopération internationale. Le projet visait à la fois à instaurer un régime de gestion communautaire des ressources côtières et à améliorer les moyens d'existence des populations afin de garantir la pérennité des mesures de gestion mises en place. Diverses activités ont été mises en œuvre à l'échelle locale dans le nord-ouest d'Efate, le nord-est de Malakula et à Aneityum au titre de ce projet, mené de janvier 2012 à janvier 2015. Le projet avait aussi pour objectifs de protéger le littoral, de promouvoir la mise en place de modes d'exploitation pérennes des ressources côtières dans les sites ciblés et d'étendre les pratiques de gestion communautaire des ressources aux zones voisines. Après une synthèse succincte des études de référence et des projets pilotes menés sur chaque site (et présentés en détail dans Nimoho *et al.* 2013), l'article revient sur la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des activités menées dans le cadre de ces projets. Il analyse notamment les composantes communes aux différents projets pilotes (recueil et analyse des données de pêche à l'échelle communautaire, gestion de la pêche sur DCP et fabrication d'objets d'artisanat en coquillages), ainsi que les différents projets mis en œuvre sur chacun des sites ciblés. Enfin, l'article examine le processus d'élaboration des plans de gestion des ressources côtières, ainsi que les résultats des projets.

Nous sommes heureux d'accueillir Philippa Cohen dans ce numéro en qualité de coéditrice. Philippa travaille pour WorldFish à Townsville (Australie) ; elle est chargée de recherche adjointe au Centre d'excellence pour l'étude des récifs coralliens, rattaché au Conseil australien de la recherche et installé dans les locaux de l'Université James Cook. En s'appuyant sur les résultats de ses travaux, qui reposent sur des évaluations critiques des approches communautaires de la gestion des petites pêches, Philippa formule des orientations générales sur les politiques et les pratiques de gestion de l'environnement et de la pêche, notamment dans le contexte des interactions avec les organismes régionaux, les administrations nationales et les ONG.

Kenneth Ruddle et Philippa Cohen

NDE

Dans le droit fil des efforts déployés à l'échelon planétaire pour limiter l'impact de la production de documents papier sur l'environnement, la CPS a décidé de mettre un terme à la production et à la diffusion d'exemplaires imprimés du présent bulletin ainsi que des autres Lettres d'information sur les pêches. Ces publications seront dorénavant disponibles uniquement en format électronique et pourront être consultées sur le site Web de la CPS, en cliquant sur le lien suivant :

http://www.spc.int/coastfish/en/publications/bulletins.html

Étendre la gestion communautaire des ressources : la méthode de l'« intervention réduite » mise à l'essai aux Îles Salomon

Grace Orirana,[1] Faye Siota,[1] Philippa Cohen,[1,2] Tony Atitete,[3] Anne Maree Schwarz[1] and Hugh Govan[4]

Résumé

Aux Îles Salomon, la gestion communautaire des ressources constitue la principale stratégie de gestion des pêcheries côtières. Si la gestion des ressources se pratique déjà à l'échelle locale dans plusieurs centaines de villages, la majorité des communautés des Îles Salomon ne l'ont pas encore adoptée, et il est peu réaliste d'attendre d'organisations partenaires tels que des ONG et des instances gouvernementales qu'elles parviennent à étendre cette pratique en intervenant auprès de chaque communauté. Il convient donc d'adopter des approches plus efficaces et plus rentables, telle « l'intervention réduite » consistant en un nombre limité de visites sur le terrain et l'application de méthodes de facilitation positive, pour tirer parti des atouts et des capacités des communautés. Le présent article décrit la manière dont cette formule a été utilisée pour aider le village de Mararo à mettre en place un régime de gestion communautaire, et devenir une communauté « modèle » capable d'entraîner et de guider les villages voisins dans son sillage. Une personne-ressource locale ou « relais communautaire » chargé de piloter les activités conduites à Mararo a bénéficié du soutien du projet. Elle est parvenue à entretenir la dynamique au sein de la communauté, même en l'absence d'une organisation partenaire. Des ateliers de formation visant à accélérer l'expansion de la gestion communautaire des ressources marines ont également été organisés au profit des villageois. Ces ateliers ont renforcé la confiance des habitants de Mararo dans leur aptitude à promouvoir la gestion communautaire des ressources marines auprès des villages voisins. Cette approche a contribué à renforcer l'adhésion et la fierté des membres de la communauté à l'égard de leur programme de gestion. L'expérience décrite dans le présent article atteste du succès de la méthode de l'intervention réduite, dû en partie à la bonne organisation de la communauté, et à la relative absence de conflits ouverts sur les ressources. Nous avons constaté l'efficacité des réseaux communautaires informels dans la diffusion de l'information sur la gestion des ressources marines. Ils ont permis de surmonter certaines difficultés liées à l'isolement géographique et aux coûts logistiques élevés. Le village de Mararo s'est constitué en association communautaire, un statut qui le rend éligible à l'octroi de petites subventions. L'association semble apte à fonctionner de manière autonome. Les résultats de notre étude montrent que, lorsque le contexte s'y prête, les communautés rurales peuvent assurer la mise en œuvre d'activités de gestion des ressources au niveau local et aider les villages environnants à faire de même pour donner corps à leur vision collective, avec un soutien relativement minime de partenaires externes.

Introduction

Depuis des siècles, les populations des pays insulaires océaniens en développement sont tributaires des ressources marines qui leur procurent moyens de subsistance et revenus. La croissance démographique et les liens de plus en plus forts avec les marchés mondiaux exercent une pression accrue sur les ressources côtières. Dans de nombreux cas, les ressources côtières s'appauvrissent, et la dégradation de l'environnement met en péril la subsistance et la sécurité alimentaire des populations (Bell *et al.* 2009). L'enjeu de la gestion des ressources côtières suscite désormais l'attention des pouvoirs publics, d'organismes intergouvernementaux et d'associations environnementales de toute la région (comme en témoignent plusieurs initiatives assez récentes telles que l'Initiative du Triangle de corail, Secrétariat 2009 ; Communauté du Pacifique 2015).

Face au déclin des ressources côtières, l'une des principales réponses apportées au plan pratique (Govan *et al.* 2009 ; Jupiter *et al.* 2014) et préconisées au plan stratégique (Groupe du fer de lance mélanésien, 2014 ; Communauté du Pacifique, 2015) a consisté à encourager et à soutenir la gestion des ressources côtières par les communautés. La popularité de la gestion communautaire des ressources découle des constats suivants : 1) les usagers de la ressource devraient participer à la prise de décisions relatives à la gestion des ressources (Johannes *et al.* 2000) ; 2) l'assise locale et coutumière forte dans le Pacifique offre une base solide à la mise en œuvre de mesures de gestion modernes (Hviding and Ruddle 1991 ; Johannes 1982) ; et 3) les administrations centrales (services nationaux des pêches) peinent à assurer la gestion des pêcheries artisanales exploitées par les communautés rurales (Ruddle 1998 ; Banque mondiale 2004). De nombreux travaux font état de l'intérêt et des résultats de la gestion locale des ressources

1 WorldFish, PO Box 438, Honiara, Îles Salomon. Tel: 677-25090, Fax: 677-23296, email: p.cohen@cgiar.org
2 ARC Centre of Excellence for Coral Reef Studies, James Cook University, Townsville, Australie
3 Mararo community-based organisation, east Are'are, Malaita Province, Îles Salomon.
4 Locally Managed Marine Area Network, Suva, Fiji

dans des cas spécifiques (voir les analyses réalisées par Cohen *et al.* 2014 ; Govan *et al.* 2009 ; Jupiter *et al.* 2014), et décrivent les stratégies et modèles employés pour mettre en place des régimes de gestion communautaire des ressources (par ex., Govan *et al.* 2008 ; WorldFish 2013). L'un des dénominateurs communs à la plupart de ces initiatives de gestion communautaire réside dans leur objectif, lequel consiste à allier des informations scientifiques et des principes modernes à des savoirs et des systèmes de gestion traditionnels et locaux.

Aux Îles Salomon, la gestion communautaire des ressources est considérée par les pouvoirs publics comme la principale stratégie de gestion des ressources (Cohen *et al*. 2015 ; MECDM/MFMR 2009 ; MFMR 2010). Plusieurs organisations non gouvernementales (ONG), organismes de recherche et ministères en appuient la mise en œuvre (Cohen *et al.* 2012 ; Govan *et al.* 2009). À ce jour, on estime à 350 le nombre de villages des Îles Salomon pratiquant une forme de gestion communautaire (Govan *et al*. 2015). Bien que la gestion communautaire des ressources soit censée procéder d'une approche essentiellement ascendante et pilotée par les communautés, les différentes approches proposées et appliquées par les partenaires donnent souvent lieu à des interventions de portée et de durée relativement étendues auprès des communautés. La mise en œuvre du modèle actuel de gestion locale des ressources, fondé sur une forte intervention des partenaires auprès des communautés, est lente, couteuse, et peu susceptible d'atteindre les quelque 4 000 villages côtiers que comptent les Îles Salomon. Le manque de moyens et de capacités entrave le développement de la gestion communautaire des ressources dans ce pays relativement vaste et éclaté.

Les organismes gouvernementaux et les ONG ont reconnu la nécessité de concevoir et de mettre à l'essai des approches plus efficaces susceptibles d'encourager et de renforcer l'adoption de méthodes de gestion communautaire des ressources (Govan *et al.* 2011 ; Orirana *et al.* 2015). Govan et ses collaborateurs (2011) ont proposé une approche exigeant moins de moyens tout en offrant aux communautés le soutien nécessaire pour : 1) définir le domaine d'intervention souhaité en rapport avec les ressources ; 2) assurer une gestion pérenne et efficace au sein même de la communauté ; et 3) informer et inciter d'autres communautés à s'impliquer dans la gestion locale des ressources (voir également Govan 2013). Cette méthode dite « d'intervention réduite » (WorldFish 2013) consiste à créer des « sites modèles » (également appelés « sites précurseurs » ou « sites d'apprentissage ») susceptibles de servir d'exemple et de source d'inspiration pour les communautés voisines (Govan *et al*. 2011; Orirana *et al.* 2015). Dans le cadre de ce modèle, Govan et ses collaborateurs (2011) prescrivent également d'utiliser les centres provinciaux et d'autres structures centralisées pour diffuser en masse les informations destinées aux communautés (voir Fig.1). Nous nous limiterons ici à décrire le rôle des communautés modèles dans le développement de la gestion communautaire des ressources. Le présent article vise à évaluer l'efficacité de l'intervention réduite déployée à Mararo, un village isolé situé dans la partie orientale de Malaita et dont la population est fortement tributaire des ressources côtières.

La méthode de l'intervention réduite

La méthode de l'intervention réduite s'inscrit dans un processus de collaboration entre un partenaire de gestion communautaire (par ex., une ONG, un organisme public ou un institut de recherche) et les communautés en vue de concevoir, d'adapter et de mettre en œuvre des activités de gestion des ressources au niveau local.Cette formule est comparable à d'autres modèles mais nécessite des interventions moins poussées et moins fréquentes que des approches plus conventionnelles (WorldFish 2013). La méthode de l'intervention réduite est jugée utile lorsque les partenaires de la gestion communautaire ont peu de possibilité de se rendre sur le terrain. En outre, elle favorise l'adhésion des parties prenantes locales au processus

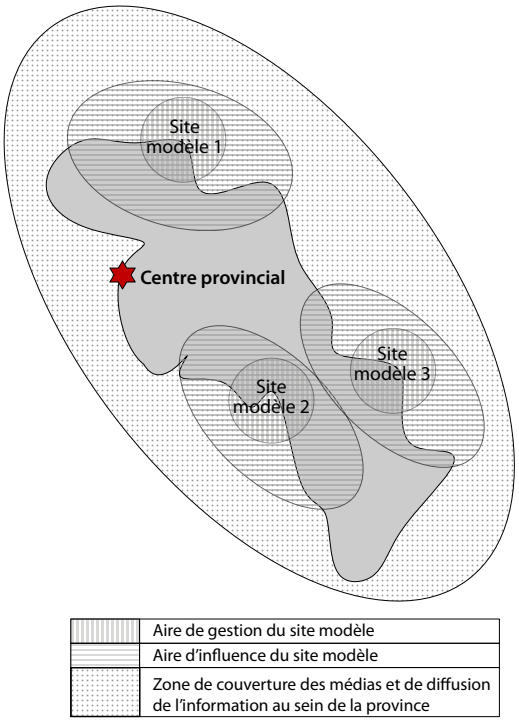

Figure 1. Proposition de modèle emboîté pour l'extension de la gestion communautaire des ressources au sein d'une province (des Îles Salomon) par le biais de communautés modèles. Les hachures verticales représentent les sites modèles et les hachures horizontales marquent l'aire d'influence de ces derniers. La partie en pointillés matérialise la zone de couverture des médias nationaux ou de diffusion de l'information à l'échelle provinciale, un aspect dont ne traite pas le présent article (tiré de Govan *et al.* 2011 :54).

et aux résultats de la gestion communautaire des ressources. Nous postulons également que cette méthode améliore la rentabilité des activités de soutien menées au profit des villageois et renforce l'implication des communautés (au lieu d'accroître leur dépendance à l'égard de partenaires extérieurs). Les communautés se voient ainsi donner les moyens de mettre en œuvre certaines mesures inscrites dans le processus de gestion locale des ressources et d'élaborer des plans de gestion moyennant un soutien minime d'un organisme extérieur.Dans la plupart des cas, la direction des activités de gestion est assurée à titre bénévole par un membre de la communauté, officiellement désigné comme « relais communautaire ». Le relais communautaire, ou encore « personne-ressource locale », est une personne innovante, active, ingénieuse et prête à prendre des initiatives en faveur de sa communauté. La Figure 2 présente un aperçu chronologique des visites et des activités effectuées dans le cadre d'une intervention réduite en faveur de la gestion communautaire des ressources.

Govan *et al.* (2011) ont proposé un ensemble de critères visant à évaluer l'applicabilité de la méthode de l'intervention réduite à un contexte donné. En premier lieu, la méthode est jugée particulièrement adaptée à une petite communauté bien organisée dont la structure de gouvernance est intacte et respectée par la population locale (par ex., absence de conflit majeur concernant le régime de propriété du domaine maritime ; respect des organes de gouvernance locaux). Deuxièmement, la communauté doit avoir manifesté la volonté de résoudre les problèmes touchant aux ressources et auxquels il s'impose de remédier. Troisièmement, le site doit être accessible aux organismes de soutien. Quatrièmement, pour être efficaces, les communautés modèles doivent revêtir des caractéristiques physiques, écologiques ou sociales globalement comparables à celles des communautés voisines (auxquelles la gestion locale des ressources pourrait être étendue). S'il est admis que « chaque communauté est différente », il convient également, pour que le modèle soit efficace, de pouvoir appliquer un certain nombre de constats généralisables aux communautés avoisinantes. Cinquièmement, la communauté doit être géographiquement accessible, et entretenir des liens sociaux ou économiques avec des villages environnants répondant aux critères susmentionnés et susceptibles d'assurer localement la gestion de leurs ressources. En outre, notre expérience révèle qu'il importe d'établir si

Cadrage (avant la première visite)

- Recueillir les informations pertinentes (entretiens avec des personnes clés et utilisation des savoirs locaux)
- Établir le niveau de connaissance concernant l'état des ressources, la nature des pêcheries, les dispositifs de gouvernance
- Déterminer si des activités de même nature ont déjà été mises en œuvre dans la communauté
- Rassembler toutes les informations disponibles au sein de l'équipe

Cadrage et sensibilisation (première visite)

- Première rencontre avec les membres de la communauté pour expliquer et arrêter le but et l'étendue de votre rôle dans le processus de gestion communautaire des ressources marines
- Discussions avec les chefs coutumiers et les propriétaires des ressources pour mieux cerner leurs préoccupations et leurs atouts, ainsi que les objectifs de la gestion
- Inventaire des informations complémentaires à fournir et des activités susceptibles d'être proposées à la communauté
- Information et sensibilisation aux pratiques de gestion des ressources marines adoptées dans d'autres régions des Îles Salomon

Activités de suivi (exemples)

- Organisation de visites mutuelles avec les communautés voisines pratiquant la gestion communautaire des ressources marines
- Recherche et communication d'informations ciblées
- Soutien à l'élaboration d'un plan de gestion
- Mise en relation de la communauté avec le SILMMA pour la renseigner sur les possibilités de renforcement des capacités

SILMMA= Solomon Islands Locally Managed Marine Area; CBRM = gestion communautaire des ressources

Figure 2. Chronologie des activités proposées au titre de la méthode de l'intervention réduite en faveur de la promotion de la gestion communautaire des ressources aux Îles Salomon ; cadrage et sensibilisation lors de la première visite du site modèle ; activités ultérieures de plaidoyer.

les communautés visées ont déjà participé à des projets de gestion ou de développement des ressources naturelles. En effet, dans de nombreux cas, ce type d'initiative engendre une dépendance à l'égard des projets ou suscite des attentes irréalistes, un terreau peu favorable au succès d'une intervention réduite.

D'après les sources de référence en matière de gestion communautaire des ressources (WorldFish 2013), les communautés satisfaisant aux critères susmentionnés auraient toutes les chances de réussir dans la mise en œuvre d'un régime de gestion locale. Bien entendu, un grand nombre de ces critères sont éminemment subjectifs, et les situations sont appelées à évoluer au sein des communautés. Toutefois, ils constituent des éléments de réflexion utiles et offrent des indications concernant les décisions à prendre ou les stratégies à adopter. La réussite d'une communauté dépend du degré de priorité qu'elle accorde à la gestion des ressources par rapport à d'autres questions et enjeux qui se posent à elle (WorldFish 2013). Parmi les autres facteurs d'influence figurent la motivation et l'enthousiasme manifestés par les relais communautaires, le degré d'appauvrissement des ressources, et la nécessité de remédier aux problèmes rencontrés.

Méthodes

Mararo est un petit village composé de dix foyers et situé dans la partie orientale d'Are'are, sur la côte au vent de Malaita (voir Fig. 3). Cette communauté, qu'aucune route ne relie à Auki, la capitale provinciale, n'est accessible que par voie maritime, à l'issue d'un trajet de 8 heures à bord d'un bateau ouvert équipé d'un moteur hors-bord de 40 chevaux.

Autrefois, les habitants de Mararo respectaient les règles et les tabous imposés par les chefs coutumiers et les propriétaires des ressources. La croissance démographique et la modernisation du village et des zones environnantes ont fait évoluer les croyances et les valeurs des habitants. La gestion traditionnelle a commencé à perdre du terrain lorsque la population a cessé de respecter les règles. L'augmentation de la demande vivrière et commerciale a conduit à un prélèvement excessif des ressources marines. Les habitants de Mararo s'estiment par ailleurs mal informés sur l'importance de la gestion des ressources, et imputent la mauvaise gestion et le déclin continu des ressources marines à ce manque de connaissance. Constatant que les pratiques traditionnelles de gestion commençaient à se perdre, la communauté a décidé de rechercher d'autres moyens de pérenniser ses ressources.

En 2012, un porte-parole désigné par la communauté a pris contact avec des ministères et des ONG à Auki et Honiara afin de solliciter leur aide dans la gestion des ressources. Avec l'aval de plusieurs ministères, WorldFish s'est saisi de cette demande dans le cadre d'un projet financé au titre de l'Initiative du Triangle de corail de la Banque asiatique de développement. À la lumière des informations disponibles, Mararo semblait répondre à certains des critères favorables à une intervention réduite.

La Figure 4 décrit les actions menées auprès de la communauté de Mararo. Des données ont été recueillies lors de chaque visite, la première ayant eu lieu en 2012, à travers des réunions-débats, des entretiens semi-directifs et des conversations informelles. Les réunions-débats et les entretiens semi-directifs ont eu

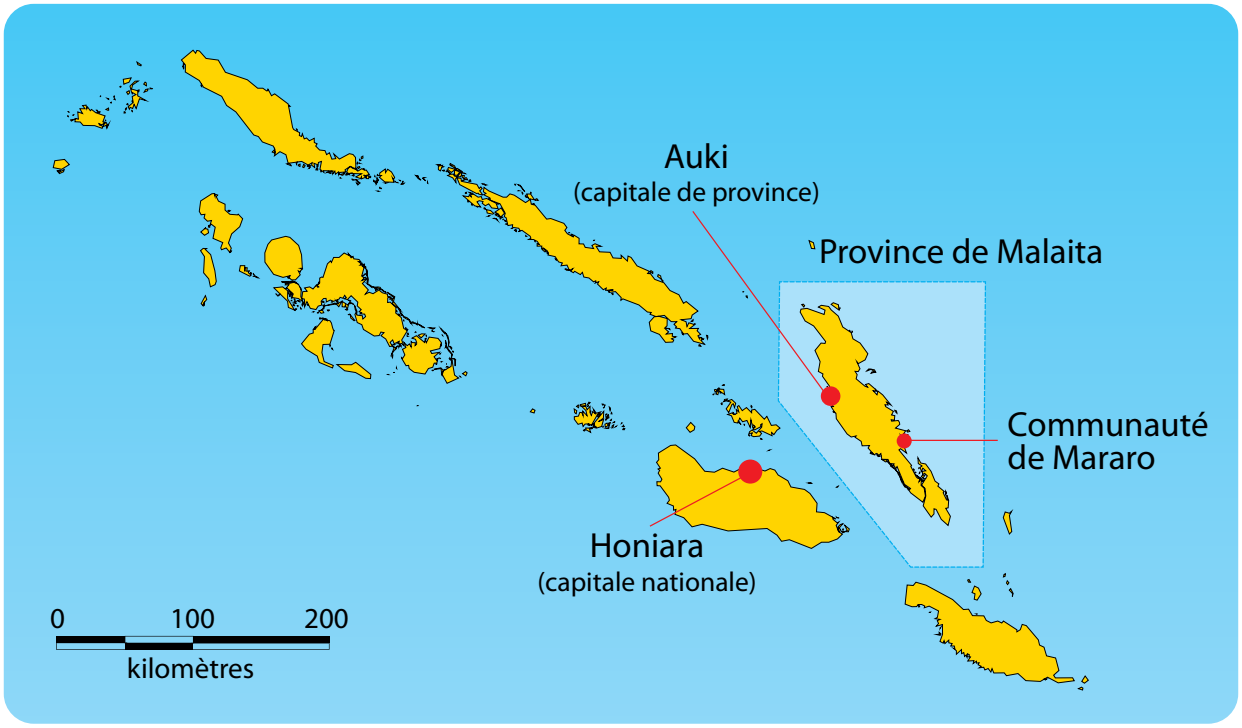

Figure 3. Emplacement de la communauté de Mararo, dans la province de Malaita (Îles Salomon), où la méthode de l'intervention réduite a été mise à l'essai.

lieu principalement en pidgin des Îles Salomon et en Are'are (la langue locale). Des réunions-débats ont été conduites séparément pour les femmes, les hommes, les jeunes hommes et les jeunes femmes dans différents lieux du village et à différentes heures de la journée (selon les disponibilités et les préférences de chacun). La majorité des participants étaient des habitants du village de Mararo. Certains villageois des communautés voisines y ont pris part aux rencontres de manière sporadique. Des entretiens semi-directifs ont été menés avec des chefs coutumiers, des anciens du village et d'autres habitants qui souhaitaient faire connaître leur point de vue sur le programme de gestion communautaire des ressources de Mararo. Le présent article rend également compte des informations fournies par le relais communautaire dans les rapports établis par ce dernier pour l'antenne de WorldFish à Auki. Nos observations, venues compléter les données recueillies, ont été consignées à la main dans des carnets, dont certains ont été joints au rapport interne rédigé à l'issue de chaque visite de terrain.

Enseignements tirés de la mise en œuvre de la méthode de l'intervention réduite

La méthode de l'intervention réduite est envisagée comme un moyen plus efficace et plus économique d'introduire et d'étendre la gestion communautaire des ressources, en favorisant l'adhésion des parties prenantes au processus et aux résultats (plutôt que la dépendance à l'égard de projets). La plupart des travaux de recherche consacrés à la gestion communautaire de ressources portent sur des interventions poussées et coûteuses, menées en collaboration entre les communautés et des organisations partenaires. Nous présentons ici les conclusions tirées de la mise à l'essai d'une autre méthode axée sur la mise en œuvre d'une intervention de portée plus limitée. Nous examinons tout d'abord la question de savoir si cette méthode facilite la mise en œuvre de la gestion communautaire des ressources. Nous passons ensuite en revue les avantages et les limites du recours à des relais communautaires pour entretenir la dynamique

Figure 4. Chronologie des étapes clés de l'introduction de la gestion communautaire des ressources dans le village de Mararo (Îles Salomon) (matérialisées par les flèches vert clair), et principales activités visant à faciliter l'adoption de la gestion communautaire des ressources par d'autres communautés (matérialisées par des flèches vert foncé). Les cinq visites de terrain effectuées par WorldFish sont indiquées à l'aide d'un astérisque.

en faveur de la mise en œuvre de la gestion des ressources à l'échelle locale. Enfin, nous tirons les enseignements de l'expérience quant aux méthodes et aux contextes les plus propices à l'extension de la gestion communautaire des ressources d'un site modèle aux villages environnants. Il est possible que nos constats soient peu généralisables dans la mesure où ils sont tirés d'expériences menées auprès d'une seule communauté. C'est pourquoi nous analysons nos expériences et nos conclusions à la lueur de travaux réalisés par d'autres chercheurs sur la gestion communautaire des ressources aux Îles Salomon et dans le reste du Pacifique insulaire. Par ailleurs, nous avons pu bénéficier de l'éclairage apporté par une évaluation indépendante réalisée après l'achèvement de notre projet (Govan *et al.* 2015).

Conditions favorables à une intervention réduite

La taille d'une communauté, l'hétérogénéité de sa population, et la présence et l'efficacité des structures locales ou coutumières de gouvernance sont autant de facteurs susceptibles d'influencer le succès de la gestion communautaire des ressources. Plus particulièrement, Govan *et al.* (2011) avancent que la réussite d'une intervention réduite dépend essentiellement du degré d'autonomie interne d'une communauté. La population de Mararo a su négocier les différentes étapes du processus de gestion avec une relative aisance par rapport à d'autres villages ayant bénéficié du soutien de WorldFish (données non publiées). Les discussions avec les membres de la population, et les observations que nous avons été en mesure d'effectuer lors des assemblées locales, semblent indiquer que les chefs de clan et les chefs coutumiers dirigent la communauté de Mararo de manière ferme et efficace. Des membres de la communauté nous ont dit que tous les habitants du village étaient liés par filiation ou par mariage, et que ces liens sociaux étroits facilitaient la négociation sur les questions et modalités relatives à la gestion des ressources. Tel n'est pas le cas partout, cependant, et il arrive que l'échec des négociations provoque l'arrêt provisoire ou définitif des activités de gestion communautaire. Ajoutons qu'en l'espèce, seules trois tribus étaient propriétaires des ressources (Daokalia *et al.* 2015). De nombreuses expériences menées aux Îles Salomon ont confirmé combien il était important de consulter les propriétaires des ressources et de respecter les droits coutumiers pour prévenir tout désaccord lors de la mise en œuvre des mesures de gestion. Toutefois, il arrive que la démarche engagée par les organismes extérieurs pour déterminer clairement le régime de droits en vigueur ait pour effet d'attiser les conflits (McDougall 2005). Ce ne fut pas le cas à Mararo, où l'absence de différends s'explique peut-être en partie par le fait qu'au lieu de chercher ouvertement à clarifier les droits en vigueur, nous avons préféré nous assurer de la présence et de la participation des propriétaires fonciers aux discussions consacrées à la planification des mesures de gestion. Dans de nombreuses régions des Îles Salomon, la notion de « communauté » est relativement récente, et les unités sociales qui composent la population reflètent davantage l'appartenance clanique ou religieuse. Il est fréquent que seule une partie de la population soit considérée comment détentrice de droits légitimes ou du pouvoir de décision dans une zone donnée, et que les titulaires de droits résident dans différentes communautés. Les droits étant associés aux clans, Govan *et al.* (2015) ont suggéré dans certains cas de remplacer l'expression « gestion communautaire » par « gestion tribale » ou encore « gestion clanique ».

Le 19 novembre 2013, la communauté s'est constituée en « association communautaire de Mararo », inscrite au registre des sociétés (« Company Haus ») en vertu de la loi relative aux organismes de bienfaisance. L'association est notamment responsable de la mise en œuvre du plan de gestion communautaire. Depuis sa création, l'association a établi de nouveaux liens et partenariats avec des ONG, des ministères et d'autres organisations telles que le Réseau d'aires marines sous gestion locale des Îles Salomon et le Partenariat pour la conservation communautaire des ressources des Îles Salomon. L'association a par ailleurs obtenu une bourse en faveur de la gestion communautaire des ressources décernée par le ministère de l'Environnement, du Changement climatique, de la Gestion des catastrophes et de la Météorologie, au titre du programme national de travail relatif à l'Initiative du Triangle d'or, et a bénéficié du soutien financier du Programme des Nations Unies pour le développement, à travers le programme de microfinancements du Fonds mondial pour l'environnement. Le comité de gestion a estimé que la création d'une association communautaire avait été déterminante dans le succès de la mise en œuvre du plan de gestion. L'intérêt potentiel que revêt pour les communautés la création d'associations de ce type est reconnu de longue date (Alexander et *al.* 2011).

En résumé, la méthode de l'intervention réduite a permis certains progrès au sein de la petite communauté bien organisée de Mararo. Cependant, il est possible que cette même méthode se révèle inopérante au sein de communautés de taille plus importante, composées de tribus plus nombreuses et en proie à des conflits fonciers. Ainsi, Govan et *al.* (2015) ont constaté que la mise en œuvre du processus de gestion communautaire était plus complexe dans les villages abritant plus de tribus qu'à Mararo ou lorsque les propriétaires fonciers coutumiers résident dans différentes communautés. Si le relais communautaire de Mararo a pu s'affirmer en tant que chef de file au sein de sa propre tribu, il n'est pas parvenu avec le même succès à diriger les autres tribus ou à faire entendre leur voix (Govan *et al*. 2015). Il reste à déterminer si l'approche axée sur une intervention réduite portera ses fruits dans des communautés de plus grande taille, quand bien même celles-ci seraient bien organisées et aptes à préserver la cohésion nécessaire pour pérenniser la mise en œuvre des mesures de gestion. Cette question constituera un champ de recherche intéressant pour l'avenir.

Processus de facilitation et rôle des relais communautaires

La durabilité et la continuité de la gestion communautaire des ressources sont des enjeux majeurs dans la mesure où le désengagement physique et financier des bailleurs de fonds se solde bien souvent par un abandon des activités de gestion. Il est donc essentiel d'investir dans les communautés et de faire en sorte qu'elles s'approprient le processus de gestion des ressources

(Douthwaite *et al.* 2015 ; Govan *et al.* 2011). Cet impératif pèse de manière importante sur les méthodes à employer pour faciliter le processus de gestion communautaire. En 2012, afin de réduire la dépendance et les attentes de la communauté vis-à-vis de notre rôle de partenaire, nous avons modifié nos méthodes d'intervention et investi davantage dans le renforcement de notre capacité à promouvoir des approches positives, misant sur les atouts des communautés et tirant parti des capacités de ces dernières (WorldFish 2013). Nous renforçons les atouts et les capacités des communautés afin de créer l'assise nécessaire à une plus grande autonomie et à une meilleure appropriation du programme et du plan de gestion communautaire des ressources (Douthwaite *et al.* 2015).

Selon nous, cette démarche a contribué à la forte adhésion de la communauté de Mararo au processus et aux résultats obtenus, et au sentiment de grande fierté que celle-ci en a retiré. En témoignent certains propos recueillis auprès de participants lors des réunions-débats : « WorldFish no kam weitem eniting, everi risosis long hia nao so WorldFish kam fo bildim kapasiti blo iumi fo openem wei fo iumi ». (Traduction : « WorldFish n'est pas venu les mains vides. Toutes les ressources nous appartiennent, et WorldFish est venu nous aider à renforcer nos capacités pour nous ouvrir une nouvelle voie ».) Pour le président de l'association communautaire et le chef coutumier, «l'introduction de la gestion locale des ressources à Mararo marque une étape vers le renforcement de nos capacités, et nous espérons pouvoir poursuivre le programme ». Ces exemples illustrent clairement que l'adhésion des communautés est une condition nécessaire à la pérennité des activités de gestion.

Au total, nous nous sommes rendus à Mararo à cinq reprises pour y mener les activités de suivi décrites à la Figure 2 (WorldFish 2013). Lors de ces visites, nous avons fourni un appui dans les domaines suivants : 1) rédaction du plan de gestion ; 2) conduite des formations demandées pour renforcer les capacités des jeunes, des femmes, des hommes et du comité de gestion ; 3) collaboration avec chacun de ces groupes en vue de concevoir et de diffuser des messages de promotion de la gestion dans le cadre des activités de vulgarisation menées auprès de communautés de la région. À l'origine, nous pensions que deux ou trois visites seraient suffisantes. Nous estimons aujourd'hui que cinq déplacements sont nécessaires pour faciliter la mise en œuvre de la gestion locale des ressources et, ce, même lorsque le relais communautaire prête un soutien actif à la démarche.

Le relais communautaire, ou personne-ressource, joue un rôle important dans l'introduction et la pérennisation de la gestion communautaire des ressources. Le relais présent à Mararo est actif et connaît bien la culture de sa communauté. Tout au long du processus, il a joué un rôle important en tant que coordinateur du programme et intermédiaire privilégié entre la communauté et WorldFish. Comme indiqué dans la publication intitulée « Guiding Principles for Best Practice of Community Based Management » (« Principes directeurs pour de bonnes pratiques de gestion communautaire ») (Alexander *et al.* 2011), une communication efficace entre la communauté et l'organisme partenaire est importante pour acquérir une confiance mutuelle et développer une vision commune des objectifs et du processus. À Mararo, le relais communautaire a pris la direction des activités de planification et de mise en œuvre à l'échelle du village, un rôle généralement dévolu à des représentants d'ONG dans le cadre d'interventions plus poussées. Govan *et al.* (2015) estiment que, dans la majorité des cas, les activités déployées au niveau local par les relais communautaires ou personnes-ressources sont plus pertinentes (ou mieux adaptées au contexte local) que celles mises en œuvre par les ONG. Dans le cas présent, il nous semble que la prise en main du processus par une personne locale a renforcé la confiance et l'intérêt de la population à l'égard de la gestion communautaire des ressources. Toutefois, l'étude plus approfondie réalisée de manière indépendante par Govan et ses collègues (2015) a mis en lumière certaines tensions et insatisfactions chez certains résidents de Mararo et de ses environs. Ces personnes, qui appartenaient à un autre clan ou ne possédaient pas de droits primaires, avaient été exclues (à différents degrés) du processus de décision sur la gestion des ressources ; parallèlement, toutefois, ces mêmes personnes reconnaissaient la légitimité des décisions prises par les détenteurs de droits de premier rang et se disaient prêtes à s'y conformer, au moins dans un premier temps.

La présence d'un relais au sein de la communauté a permis d'inscrire le processus de gestion dans la durée même en l'absence d'un partenaire externe sur le terrain. La communauté a pu cheminer à son rythme, épargnée par les pressions habituellement exercées par les visites d'ONG. La réussite du relais communautaire, ou personne-ressource, est toutefois fortement tributaire de son engagement, notamment. Faute d'une exécution minutieuse, la moindre facette du processus de communication ou de facilitation (telle que la diffusion de messages auprès de la communauté) peut freiner les progrès vers l'instauration d'une gestion collective des ressources (Cohen *et al*. 2014). Notre expérience a montré que le recours à un relais communautaire en tant que point de contact ne garantissait pas toujours une communication efficace. L'utilisation d'une personne-ressource présente un bon rapport coût-efficacité mais exige une contribution bien plus importante de la part de la communauté (Orirana *et al*. 2015). La méthode peut générer une pression importante sur un membre de la communauté et une dépendance à son égard. Ainsi, selon l'un des habitants de Mararo : « le comité de gestion n'est pas [suffisamment] actif; il se repose beaucoup sur [le relais communautaire ou la personne-ressource] pour tout ; il ne se passe rien lorsqu['il] est absent du village ». Govan *et al.*(2015) ont fait valoir que, de manière délibérée ou involontaire, le relais communautaire avait créé une dépendance à son égard.

La collaboration avec le relais local peut aussi avoir des effets pervers. Les ONG devraient évaluer de manière critique les répercussions d'un tel choix. En effet, il arrive parfois que des chefs locaux fassent main basse, pour leur compte personnel ou celui de membres de leur famille, sur les produits d'un projet ou sur les ressources naturelles, une situation

susceptible d'accentuer les déséquilibres dans l'exercice du pouvoir au sein de la communauté (Cohen and Steenbergen 2015). Dans le cas de Mararo, nous avons constaté que les dirigeants et les relais communautaires (ou personnes ressources) étaient particulièrement soucieux de l'intérêt général, et veillaient à ce que leur accès aux connaissances et aux opportunités profitait à l'ensemble de la population. Cette attitude pourrait s'expliquer par la proche parenté entre les membres de la communauté. Comme l'a déclaré le relais communautaire de Mararo, seuls ceux qui « comprennent bien le fonctionnement des ONG et des ministères, et qui ont à cœur de contribuer au développement de leur communauté peuvent assumer de manière efficace le rôle de personne-ressource » (Orirana *et al.* 2015:14). L'aptitude d'un relais communautaire, ou personne-ressource, à organiser et à mettre en œuvre des activités dépend dans une large mesure de ses motivations et qualités personnelles, du type de rôle qui lui est imparti (par la communauté et les ONG), et des caractéristiques physiques et sociales de la communauté qu'il représente.

Extension de la gestion communautaire des ressources à partir d'un site modèle

L'une des principales stratégies employées aux Îles Salomon pour étendre la gestion communautaire des ressources a consisté à organiser des visites d'observation et d'apprentissage au cours desquelles des représentants de communautés ne pratiquant pas la gestion collective des ressources se sont rendus dans des villages s'y adonnant avec succès. Dans la plupart des cas, ces visites bénéficient du concours financier et logistique d'un partenaire de gestion. Des recherches consacrées à l'extension de la gestion communautaire des ressources ont démontré l'influence exercée par de telles visites sur l'adoption de mesures de gestion communautaire (Abernethy *et al.* 2014). Toutefois, la contribution véritable et le taux de réussite des visites d'observation et d'apprentissage (à savoir, le passage du « constat » à l' « action ») restent à déterminer.

Govan *et al.* (2011) ont proposé la création d'un « site modèle » qui servirait de source d'enseignement et d'inspiration aux autres communautés. Pour faciliter ce type d'apprentissage, la communauté modèle devrait disposer des moyens nécessaires pour gérer ses propres ressources mais aussi pour en partager les enseignements (Govan *et al.* 2011 ; Schwarz *et al.* 2014). Dans cette optique, nous avons également investi dans le renforcement des capacités de la communauté de Mararo à travers plusieurs séances de formation pour étoffer les connaissances des habitants sur la gestion des ressources et accroître leurs compétences en matière de communication. Les jeunes ont notamment bénéficié d'une formation au suivi des ressources marines. Ces connaissances nouvellement acquises leur ont d'abord permis d'effectuer le suivi de l'aire placée sous gestion locale, puis de formuler des messages adressés aux jeunes d'autres communautés. Les femmes ont souhaité recevoir une formation à la fonction de porte-parole en faveur de la gestion des ressources au sein de leur village et des communautés voisines. Les membres de la communauté ont approfondi leurs connaissances sur la gestion locale des ressources, et élargi la gamme d'informations à communiquer aux villages voisins. En amont de leurs visites auprès d'autres communautés, les différents groupes se sont exercés entre eux à la communication de messages pour veiller à l'adéquation de ces derniers avec le contexte local. Nous avons ensuite alloué les fonds nécessaires à l'achat de carburant, à la location d'un bateau et à la prise en charge des repas durant les formations d'une journée dispensées dans chacun des 14 villages voisins. Outre les « séances de sensibilisation » plus structurées, les conversations en famille et les échanges sociaux informels contribuent à la diffusion des idées sur la gestion communautaire des ressources. Lors d'entretiens de suivi à Mararo, Govan *et al.* (2015) ont constaté que les membres de la communauté étaient fiers de partager leurs succès et leur nouveau savoir en matière de gestion des ressources. Une étude de suivi a été réalisée par Govan *et al.* (2015) dans les 14 villages de l'est d'Are'are auprès desquels sont intervenus des femmes, des hommes ou des jeunes de Mararo. Cette étude a montré que deux des villages avaient constitué leur propre association communautaire, et entrepris des activités de gestion locale des ressources (Govan *et al.* 2015). Un responsable communautaire de l'un des deux villages a expliqué qu'il avait été décidé d'introduire la gestion communautaire des ressources car « je souhaite que mon village gère ses propres ressources, comme celui de Mararo ». Mararo est aujourd'hui considérée comme le village de référence en matière de gestion des ressources marines dans la partie orientale d'Are'are, et des élèves des lycées voisins s'y déplacent à la recherche d'informations pour leurs devoirs de sciences consacrés à la gestion des ressources marines. Selon un habitant d'un village voisin, « Mararo fait désormais figure de star » grâce à ses connaissances et sa réussite en matière de gestion communautaire des ressources. La communauté de Mararo possède aujourd'hui une expertise dont les autres communautés peuvent tirer parti.

En dépit de ces avancées, 12 des 14 communautés n'ont pas opéré la transition attendue d'une sensibilité accrue et d'un meilleur accès à l'information vers la mise en œuvre de la gestion communautaire des ressources. Il se peut que ces communautés ne ressentent pas le besoin ou l'urgence d'instaurer de nouvelles formes de gestion. Il se peut également que ces communautés aient été séduites par le concept de gestion communautaire des ressources mais que d'autres facteurs en aient empêché la mise en œuvre. En outre, le relais communautaire et les représentants de Mararo possèdent les compétences et l'influence nécessaires pour prendre en main les activités de gestion dans leurs tribus et sur leur propre territoire, mais ne disposent peut être pas des capacités requises pour aider les autres villages à franchir l'étape de la mise en œuvre. Des membres d'une partie de ces 12 autres communautés ont indiqué qu'ils ignoraient comment passer à l'étape suivante, à savoir la conception et la mise en œuvre d'activités de gestion communautaire des ressources (Govan *et al.* 2015). Une nouvelle intervention réduite de l'association communautaire de Mararo suffirait peut-être à relancer le processus. Toutefois, il est probable qu'en raison de circonstances qui leur

sont propres, les villages en question ne considèrent pas l'introduction de la gestion communautaire des ressources comme une priorité ou qu'ils rencontrent des obstacles auxquels Mararo n'a pas eu à faire face.

Conclusion

De nombreux travaux de recherche ont été consacrés aux moyens de gérer durablement les ressources naturelles dans le Pacifique (Govan *et al.* 2009 ; Jupiter *et al.* 2015). La gestion communautaire participe de cet objectif. Désormais largement pratiquée, elle est plébiscitée par les ONG et les pouvoirs publics de l'ensemble de la région. Pourtant, en dépit de succès ponctuels, il est évident qu'aucune méthode rentable ne permet encore d'en généraliser la pratique, notamment au sein de communautés hétérogènes et reculées.Le présent article visait à évaluer l'efficacité de la méthode de l'intervention réduite aux Îles Salomon, dont l'objectif consiste à accélérer le développement de la gestion communautaire des ressources avec une contribution externe minime.

Notre expérience à Mararo a démontré qu'une intervention réduite pouvait déboucher sur la mise en œuvre d'activités de gestion communautaire moyennant un modeste soutien de la part d'un organisme partenaire. Le succès de ce projet est imputable dans une large mesure à la communauté elle-même et à sa personne-ressource. Le village de Mararo a servi de bon modèle et produit des données d'expérience dont les communautés voisines pourront tirer parti. Le message en faveur de la gestion communautaire des ressources a semblé trouver écho auprès d'autres villages, dont deux pratiquent désormais ce type de gestion. À l'évidence, les autres villages ont eu moins de facilité à introduire la gestion communautaire des ressources. Enfin, nos résultats semblent indiquer que l'intervention d'un partenaire extérieur peut être nécessaire pour faciliter la mise en œuvre de la gestion communautaire dans certains villages dont les ressources côtières subissent un déclin préoccupant. Govan *et al.* (2015) ont recommandé qu'à l'avenir, la dynamique entourant la propriété coutumière et l'influence des droits connexes sur le choix des porte-parole locaux soient davantage prises en compte par l'ensemble des partenaires. Ce sont ces porte-parole qui devraient être impliqués dans les discussions et la planification. Il conviendra dans cette optique de proposer une définition plus claire des notions de gestion communautaire et de gestion clanique.

Remerciements

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux habitants de Mararo pour leur soutien, leur coopération et leur enthousiasme tout au long de cette étude consacrée à la méthode de l'intervention réduite. Ces recherches ont bénéficié du concours d'un projet financé par la Banque asiatique de développement et intitulé « Gestion côtière intégrée dans la province de Malaita » (TA-7753). Un financement complémentaire et un appui technique ont été fournis par le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, et une bourse a été décernée au projet par le Centre australien pour la recherche agricole internationale (FIS/2012/074). Nous remercions le ministère des Pêches et des Ressources marines, et les autorités provinciales de Malaita qui ont autorisé la conduite du projet à Malaita.

Bibliographie

Abernethy K.E., Bodin O., Olsson P., Hilly Z. and Schwarz A. 2014. Two steps forward, two steps back: The role of innovation in transforming towards community based marine resource management in Solomon Islands. Global Environmental Change 28:309–321.

Alexander T., Manele B., Schwarz A.M., Topo S. and Liliqeto W. 2011. Principles for best practice for community-based resource management (CBRM) in Solomon Islands. Honiara, WorldFish. 14 p.

Bell J., Kronen M., Vunisea A., Nash W.J., Keeble G., Demmke D., Pontifex A. and Andrefouet S. 2009. Planning the use of fish for food security in the Pacific. Marine Policy 33:64–76.

Cohen P. and Steenbergen D.J. 2015. Social dimensions of local fisheries co-management in the Coral Triangle. Environmental Conservation 42(3):278–288.

Cohen P., Evans L. and Mills M. 2012. Social networks supporting governance of coastal ecosystems in Solomon Islands. Conservation Letters 5:376–386.

Cohen P., Evans L. and Govan H. 2015. Community-based, co-management for governing small-scale fisheries of the Pacific: A Solomon Islands case study. p. 39–59. In: Jentoft S. and Chuenpagdee R. (eds). Interactive governance for small-scale fisheries, global reflections. Amsterdam: Springer.

Cohen P.J., Jupiter S.D., Weeks R., Tawake A. and Govan H. 2014. Is community-based fisheries management realising multiple objectives? Examining evidence from the literature. SPC Traditional Marine Resource Management and Knowledge Information Bulletin 34:3–12.

Cohen P., Schwarz A.M., Boso D. and Hilly Z. 2014. Lessons from implementing, adapting and sustaining community-based adaptive marine resource management. CGIAR Research Program on Aquatic Agricultural Systems. Penang, Malaysia. Lessons Learned Brief: AAS-2014-16.

CTI (Coral Triangle Initiative) Secretariat. 2009. Regional Plan of Action. Coral Triangle Initiative on Coral Reefs, Fisheries and Food Security (CTI-CFF). Interim Regional CTI Secretariat, Manado. 42 p.

Daokalia C., Schwarz A., Peterson N., Orirana G., Siota F. and Cohen P. 2015. ADB TA-7753-REG Strengthening Coastal and Marine Resources Management in the Coral Triangle of the Pacific (Phase 2) Project Number: 43427; A report on activities in the TA-7753 Solomon Islands work plan for Malaita Province 2012–2015. Solomon Islands. WorldFish report to ADB.

Douthwaite B., Apgar J.M., Schwarz A., McDougall C., Attwood S., Senaratna S. and Clayton T. (eds). 2015. Research in development: Learning from the CGIAR Research Program on Aquatic Agricultural Systems. Penang, Malaysia: CGIAR Research Program on Aquatic Agricultural Systems. Working Paper: AAS-2015-16.http://pubs.iclarm.net/resource_centre/AAS-2015-16.pdf

Govan H. 2013. Strategy for provincial government implementation of the NPOA: Progressively building capacity for community based resource management +. Report for SIG and PSLP under the Coral Triangle Initiative. http://bit.ly/161Excp

Govan H., Schwarz A. and Boso D. 2011. Towards integrated island management: Lessons from Lau, Malaita, for the implementation of a national approach to resource management in Solomon Islands. WorldFish Center Report to the Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme. 69 p. http://bit.ly/kwA8ee

Govan H., Aalbersberg W., Tawake A. and Parks J.E. 2008. Locally-managed marine areas: A guide to supporting community-based adaptive management. Locally-Managed Marine Area (LMMA) Network, Suva. 64 p. http://bit.ly/2ccNTzG

Govan H., Tawake A., Tabunakawai, A. Jenkins, A. Lasgorceix, A.-M. Schwarz, B. Aalbersberg, B. Manele, C. Vieux, D. Notere, Afzal D., Techera E., Tulala E., Sykes H., Walton H., Tafea H., Korovulavula I., Comley J., Kinch J., Feehely J., Petit J., Heaps L., Anderson P., Cohen P., Ifopo P., Vave R., Hills R., Tawakelevu S., Alefaio S., Meo S., Troniak S., Malimali S.a., Kukuian S., George S., Tauaefa T. and Obed T. 2009. Status and potential of locally-managed marine areas in the South Pacific: meeting nature conservation and sustainable livelihood targets through widespread implementation of LMMAs. Suva. 95 p. http://bit.ly/LMMAreview2009

Govan H., Maeda T., Warakohia D., Atitete T., Boso D., Masu R., Orirana G., Schwarz A. and Vave-Karamui A. 2015. From village to village: Local approaches to promoting spread of community based resource management: Lessons from Mararo Community Based Organization, East 'Are'are, Malaita Province, Solomon Islands. Report to IUCN Oceania Regional Office for the ADB TA 7753 IUCN Oceania Learning Component. Honiara. 9 p. http://bit.ly/1X3sAv6Hviding E. and Ruddle K. 1991. A regional assessment of the potential role of Customary Marine Tenure (CMT) systems in contemporary fisheries management in the South Pacific. Honiara: Forum Fisheries Agency. 22 p.

Johannes R.E. 1982. Traditional conservation methods and protected marine areas in Oceania. Ambio 11:258–261.

Johannes R.E., Freeman M.M.R. and Hamilton R. 2000. Ignore fishers' knowledge and miss the boat. Fish and Fisheries 1:257–271.

Jupiter S.D., Cohen P.J., Weeks R., Tawake A. and Govan H. 2014. Locally-managed marine areas: Multiple objectives and diverse strategies. Pacific Conservation Biology 20(2):1–15

McDougall D. 2005. The unintended consequences of clarification: Development, disputing, and the dynamics of community in Ranongga, Solomon Islands. Ethnohistory 52:81–109.

MECDM/MFMR (Ministry of Environment, Climate Change, Disaster Management and Meteorology /Ministry of Fisheries and Marine Resources). 2009. Solomon Islands National Plan of Action; Coral Triangle Initiative on coral reefs, fisheries and food security. Honiara. 58 p.

Melanesian Spearhead Group. 2014. Roadmap for inshore fisheries management and sustainable development 2015–2024. 16 p.

Ministry of Fisheries and Marine Resources. 2010. Solomon Islands National Strategy for the Management of Inshore Fisheries and Marine Resources 2010–2012.

Orirana G., Siota F., Atitete T. and Schwarz A. 2015. Lessons learned from implementing a 'lite' approach to community-based resource management in MalaitaProvince; summary report: An output from ADB TA-7753 - Integrated Coastal Management in Malaita Province' a component of 'Strengthening Coastal and Marine Resources Management in the Coral Triangle of the Pacific (Phase 2) Project Number:43427. Solomon Islands.

Ruddle K. 1998. The context of policy design for existing community-based fisheries management systems in the Pacific Islands. Ocean and Coastal Management 40:105–126.

Schwarz A., James R., Teioli H.M., Cohen P. and Morgan M. 2014. Engaging women and men in community-based resource management processes in Solomon Islands. Penang, Malaysia: CGIAR Research Program on Aquatic Agricultural Systems. Case Study: AAS-2014-33.

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique 2015. Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement : La Stratégie de Nouméa. Nouméa, Nouvelle-Calédonie, Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. 14 p.

World Bank. 2004. Saving fish and fishers: Toward sustainable and equitable governance of the global fishing sector. The World Bank, Washington DC. 93 p.

WorldFish. 2013. Community-based marine resource management in Solomon Islands: A facilitators guide. CGIAR Research Program on Aquatic Agricultural System. (vol.AAS-2013-17). WorldFish, Penang. 50 p. [also available at: http://www.worldfishcenter.org/resource_centre/AAS-2013-2017.pdf]

Approche privilégiant la gestion des ressources par rapport à leur propriété : coopération communautaire moderne dans le lagon de Langa Langa, aux Îles Salomon

Meshach Sukulu,[1] Grace Orirana,[1] Dominique Oduagalo,[2] Benjamin Waleilia,[2] Reuben Sulu,[1,2] Anne-Maree Schwarz,[1] Jan van der Ploeg[1] et Hampus Eriksson[1,3]

Résumé

Dans nombre de pays insulaires océaniens, la modernité a érodé le socle de la gestion communautaire des ressources. Dans cet article, nous présentons un processus de coopération entre six villages du lagon de Langa Langa, le but étant de chercher à savoir comment des efforts engagés collectivement pour améliorer la gestion des ressources naturelles peuvent évoluer dans des situations où ces ressources sont dégradées et leur propriété disputée, et où les mécanismes tant traditionnels que centralisés de contrôle de leur utilisation sont fragilisés ou bien font défaut. Sur une période de plus de cinq ans, les habitants du lagon de Langa Langa ont franchi plusieurs étapes pour nouer une coopération de plus en plus étroite, à l'initiative et sous l'impulsion de certains d'entre eux, et parvenir à un degré d'association leur permettant de se constituer en organisation communautaire. Un plan de gestion d'une aire marine sous gestion locale a été élaboré, mais il n'est pas encore totalement appliqué. Même si la coopération entre les villages s'est déroulée principalement dans le cadre de négociations internes, les activités menées par des organisations non gouvernementales (ONG) ont accompagné son développement. L'étude réalisée dans le lagon de Langa Langa démontre que, dans certaines situations, le rôle d'un partenaire de gestion est de favoriser des phénomènes naissants qui ne sont peut-être qu'une étape d'un processus de longue haleine. Même si l'objectif de pérennisation de la pêche n'a pas été atteint dans le lagon de Langa Langa, l'approche repensée de la coopération communautaire laisse entrevoir que des mécanismes à l'échelon local peuvent permettre de réorienter des trajectoires qui se dégradent, même quand les conditions propices à une gestion communautaire des ressources ne sont pas réunies.

Introduction

Les populations insulaires océaniennes doivent faire face à un avenir incertain sous l'effet de changements sociaux et environnementaux rapides (Bell et al. 2009 ; PNUE 2016 ; Watson et al. 2016). La dégradation des écosystèmes côtiers est particulièrement préoccupante, car la pêche côtière constitue une source de nourriture et de revenus pour environ la moitié des ménages océaniens (CPS 2015). Pour assurer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations, les dispositifs de gestion des pêcheries côtières de la région doivent avant tout chercher à savoir comment réagir face à une palette de facteurs modernes de changement dans les domaines social et écologique (Bell et al. 2016 ; Sulu et al. 2015).

Bien souvent, les pouvoirs publics des États et Territoires insulaires océaniens n'ont pas les moyens de gérer efficacement les pêcheries côtières (Govan 2014). C'est la raison pour laquelle la gestion communautaire des ressources est devenue l'une des principales approches politiques suivies dans la région (Govan et al. 2009 ; Cohen et al. 2014 ; Jupiter et al. 2014 ; CPS 2015). Aux Îles Salomon, par exemple, il s'agit de la stratégie nationale adoptée pour améliorer la sécurité alimentaire, s'adapter aux effets du changement climatique et préserver les espèces menacées (MECM/MFMR 2010). Cette approche communautaire considère les régimes de propriété coutumière des espaces marins, les savoirs écologiques traditionnels et les structures dirigeantes en place comme les fondements des efforts communs engagés pour préserver les ressources (Johannes 2002). Le développement et l'institutionnalisation de dispositifs de gestion communautaire des ressources varient d'un lieu à un autre, mais ces dispositifs semblent s'ancrer plus facilement en présence d'une délimitation claire du système et de facteurs de légitimité (Abernethy et al. 2014) – conditions qui, de toute évidence, sont de plus en plus difficiles à réunir face à la croissance et à l'urbanisation des populations. Pour mettre en œuvre des politiques et des stratégies visant à étendre la gestion communautaire des ressources, il est essentiel de comprendre les modalités de développement d'approches communautaires dans ces contextes.

Dans cet article, nous nous appuyons sur une étude réalisée dans le lagon de Langa Langa, situé dans la province salomonaise de Malaita (figure 1), où plusieurs communautés de différentes origines tribales se sont installées au fil du temps. Le lagon est situé à

[1] WorldFish, PO Box 438, Honiara, Îles Salomon
[2] OKRONUS Resource Management and Development Trust, Malaita Province, Îles Salomon
[3] Australian National Centre for Ocean Resources and Security (ANCORS), University of Wollongong, NSW 2522, Australie

proximité de la capitale de la province, Auki, ce qui a une incidence sur la vie quotidienne de ses habitants, en leur donnant notamment accès aux marchés. Six villages du lagon œuvrent ensemble pour améliorer la gestion des ressources. Par le truchement de cette étude, nous cherchons à savoir comment la gestion communautaire des ressources peut évoluer dans les situations contemporaines des pays océaniens, où les ressources naturelles sont dégradées et leur propriété très disputée, et où les mécanismes tant traditionnels que centralisés de contrôle de leur utilisation sont fragilisés ou bien font défaut. Nous nous appuyons sur des travaux de recherche action participative pour présenter l'évolution du processus sur une période de cinq ans : depuis le lancement d'initiatives modestes et éparses jusqu'à la constitution d'une organisation communautaire et l'élaboration du plan de gestion d'une aire marine sous gestion locale.

Le lagon de Langa Langa

Le lagon de Langa Langa est l'une des régions les plus densément peuplées de la province de Malaita (SINSO 2009). S'étendant sur une bande étroite, il est bordé par des mangroves et des marécages à sagoutiers. Deux ethnies y vivent : les Langalanga et les Kwara'ae. Selon l'histoire orale, les Langalanga sont des migrants originaires de diverses parties de Malaita, qui se sont installés dans les mangroves et sur les îles artificielles formées de débris coralliens il y a de cela une quinzaine de générations (Goto 1996). Au fil du temps, ces nouveaux occupants se sont amalgamés pour donner naissance à un groupe culturel distinct, doté de sa propre langue et de sa propre culture. On les appelle (et c'est ainsi qu'ils se définissent) les *solwata pipol*, car ils tirent principalement leur subsistance de la mer (Sulu et al. 2015). Par opposition, les Kwara'ae sont surnommés les *bush pipol*, car ils vivaient traditionnellement de la culture itinérante pratiquée dans les zones pentues boisées et échangeaient des tubercules contre du poisson avec les *solwata pipol* (Burt 1982). À partir des années 1920, les Kwara'ae se sont installés dans des villages des basses terres et ont commencé à défricher les terres pour y planter des cocotiers et des cacaotiers. La majorité des terres appartient aux Kwara'ae sous le régime foncier coutumier (Burt 1994), mais les habitants du lagon de Langa Langa jouissent de droits de pêche ancestraux dans le lagon.

Jusqu'aux années 1940, la gestion des ressources dans le lagon de Langa Langa reposait principalement sur l'établissement, à intervalles réguliers, de zones récifales fermées à la pêche, en prévision généralement de célébrations prochaines. La fermeture d'un récif était sanctionnée rituellement par des prêtres traditionnels (*fataabu*), le plus souvent par le sacrifice de porcs aux dieux. En outre, des tabous fondés sur le genre empêchaient les femmes de se rendre dans certaines zones récifales. Enfin, il était interdit de consommer certaines espèces marines, par exemple les requins ou les holothuries (Sulu et al. 2015). La christianisation a entraîné la disparition de ces pratiques de gestion traditionnelles, la majorité des habitants du lagon ne considérant plus comme dangereux le fait d'enfreindre des tabous traditionnels. Aujourd'hui, le récif est ouvert à tous, tandis que la vente d'holothuries et d'ailerons de requin pour générer des revenus est monnaie courante. Le recours à des pratiques de pêche destructrices, en particulier la pêche à la dynamique (Mauli 2009), a provoqué une forte baisse des prises d'espèces récifales (Roeger et al. 2015).

La croissance démographique, l'insécurité alimentaire, les besoins des populations, les pressions du marché, les pratiques de pêche destructrices et l'affaiblissement des structures de gouvernance ont contribué au déclin des ressources marines. Plusieurs tentatives

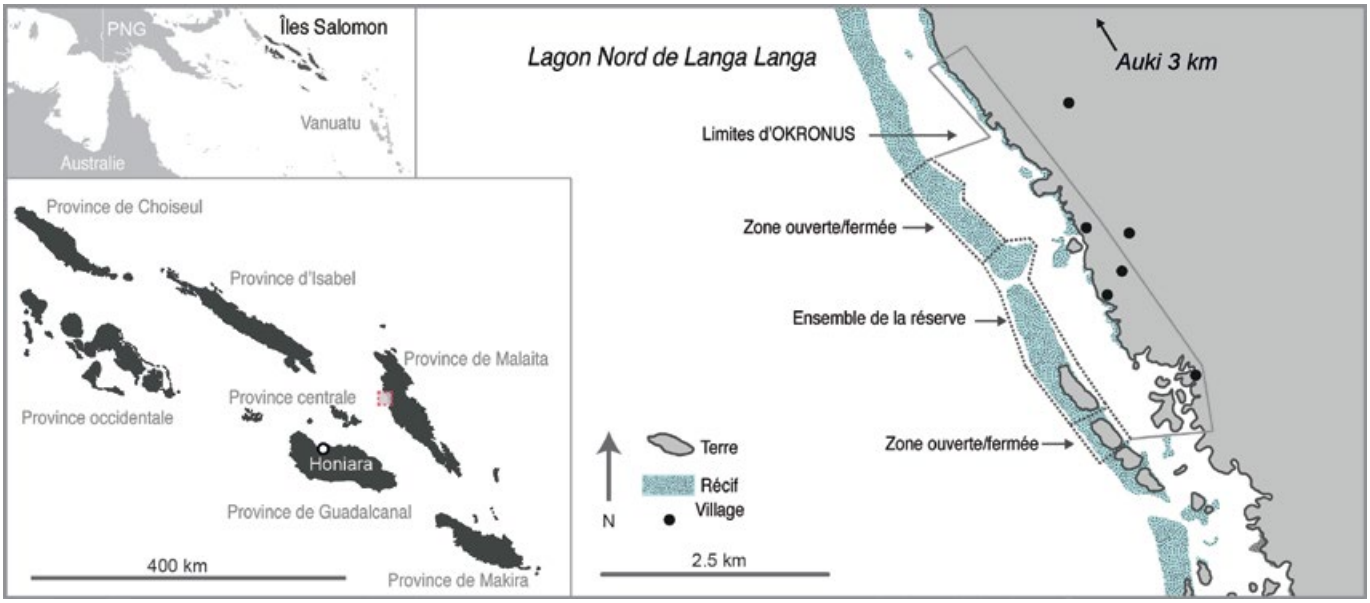

Figure 1. Le lagon de Langa Langa, situé sur la côte ouest de la province de Malaita (Îles Salomon). La position approximative des villages est signalée par des ronds noirs. Le périmètre de l'aire marine sous gestion locale est également dessiné sur la carte.

AVENIR

2016

Constitution d'OKRONUS

La coopération à l'échelon local entre les six villages est enregistrée et officialisée sous la forme d'une organisation communautaire. Le terme OKRONUS est l'acronyme des villages participants. L'organisation communautaire couvre plusieurs groupes et ne se limite pas à l'aire marine sous gestion locale et à son projet de plan de gestion. Début 2016, l'Association des arboriculteurs (qui fait partie d'OKRONUS) reçoit une assistance financière et du matériel de la part du ministère des Forêts et de la Recherche. Cet appui est perçu comme une approbation de l'organisation communautaire et donne un coup de fouet à l'initiative.

2015

Constitution du comité et rédaction des règles

Le comité est composé des représentants sélectionnés dans les six villages. Il négocie et rédige les règles de l'aire gérée. La version préliminaire des règles est présentée dans chaque village à des fins de validation. Le comité de gestion élabore un plan d'action et arrête définitivement les règles qui devront être appliquées lors du lancement officiel du plan de gestion.

2014

Consultations et mobilisation à l'échelon local

Des réunions d'information/consultations sont organisées dans chacun des six villages pour évoquer la mise en œuvre d'une aire gérée dans le lagon. Ces réunions définissent dans les grandes lignes les types de règles nécessaires à l'aune des pressions écologiques identifiées lors du diagnostic. Les débats communautaires portent également sur la représentation. Les chefs et les anciens choisissent des représentants de leur village respectif pour le comité.

2013

Restauration écologique et promotion d'autres moyens de subsistance

Des ateliers consacrés au reboisement des mangroves et à la plantation de coraux sont organisés. Ils sont perçus comme une occasion de commencer à renforcer les capacités des villageois, en particulier des jeunes, à mener des activités dans l'optique de concevoir un plan de gestion. Quatre DCP côtiers sont également mouillés à des intervalles de 4 à 5 km le long du lagon. L'un d'entre eux est installé à proximité de l'aire gérée proposée, afin d'être envisagé ultérieurement comme un nouveau lieu de pêche une fois les règles restreignant la pêche dans l'aire sous gestion appliquées.

2012

Diagnostic et identification du groupe concerné

La tenue d'une réunion de diagnostic participatif et la mise en place d'un programme de sensibilisation à Radefasu ont favorisé la diffusion de la notion de gestion des ressources dans l'esprit des villageois. Cette évolution des mentalités ouvre la voie à des discussions ouvertes sur la gestion des ressources ainsi qu'à la hiérarchisation des priorités dans les années qui suivent.

2011

De nouveaux dirigeants

Des villageois qui ont par le passé tenté de mettre en place des mesures de gestion participent à une mission d'observation et d'apprentissage sur l'île de Tetepare (Province occidentale). Cette mission incite quelques personnes à prendre l'initiative de nouveaux efforts visant à commencer à organiser les populations autour des problématiques de dégradation des ressources et de leur gestion.

2010

2009

Des initiatives éparses

Les initiatives déployées par des propriétaires fonciers pour réduire l'utilisation du palétuvier comme bois de chauffe sont vaines. La coopération est difficile en raison de litiges récents, et l'absence de moyens suffisants rend impossible l'organisation de consultations et la mobilisation des populations.

PASSÉ

Une pression accrue sur l'environnement et des institutions affaiblies

Les pratiques de gestion traditionnelles sont fragilisées et la pression de pêche augmente parallèlement à la croissance démographique. Il n'existe pas de mécanisme de gestion à l'échelle du lagon, et les tentatives précédentes de création d'aires marines sous gestion locale ont échoué.

Figure 2. Chronologie illustrant les étapes qui ont abouti à la constitution d'une organisation communautaire.

Figure 3. Photos prises dans le lagon de Langa Langa pendant le processus de coopération communautaire :
A. Réunion de diagnostic participatif ;
B. Formation à la plantation de palétuviers ;
C. Formation à la plantation de coraux ;
D. Mouillage d'un DCP à proximité de l'aire marine sous gestion locale ;
E. Formation à la construction d'un poêle kiko.
(Crédit photos : A – Reuben Sulu ; B-D – Wade Fairley ; E – Meshach Sukulu)

ont été faites pour créer des aires marines sous gestion locale dans le lagon de Langa Langa (CRISP/FSPI 2005), mais aucune n'a été fructueuse. Les raisons de ces échecs n'ont pas fait l'objet d'une évaluation systématique, mais ils sont généralement attribués aux besoins élevés des populations, au détournement de fonds par des fonctionnaires, portant un coup à la crédibilité des initiatives, et à l'absence de structures de gouvernance efficaces à l'échelon local.

Malgré l'incertitude qui entoure la gouvernance et les conséquences durables sur le milieu côtier dans tout le lagon, six villages (Oibola, Kona, Radefasu, Oneoneabu, Ura et Sita), dont les habitants sont kwara'e and langalanga, œuvrent aujourd'hui de concert pour améliorer la gestion des ressources. Nous décrivons ci-après le processus de coopération communautaire qui a donné naissance à la création d'un comité de gestion, en charge du projet d'aire marine de gestion locale Rarata/Sulialaga. Ce processus est illustré par une chronologie dans la figure 2.

Description du processus de coopération communautaire

Des initiatives éparses et de nouveaux dirigeants

Les efforts engagés collectivement pour améliorer la gestion des ressources ont été initiés et impulsés par deux des auteurs de cet article (DO et BW). Ces deux hommes sont communément considérés comme des « personnes ressources » aux Îles Salomon : ce sont des villageois qui sont à l'origine d'activités collectives. Leurs parents étaient des membres éminents de la communauté, qui leur ont instillé l'importance de la gestion des ressources marines. Élevé dans cet état d'esprit tout en étant témoin de la dégradation des ressources marines, ils ont cherché à améliorer leur gestion.

Dans un premier temps, les deux hommes ont axé leur action sur la conservation des mangroves de deux villages. En 2009 et 2010, ils ont tenté à plusieurs reprises d'interdire l'utilisation du palétuvier comme bois de chauffe, mais leurs efforts ont été vains. Cet

échec s'expliquait par les moyens et capacités limités dont ils disposaient pour organiser des consultations et mener des programmes d'information dans les villages voisins qui exploitaient eux aussi les palétuviers, ainsi que par l'absence d'autres combustibles (Albert and Schwarz 2013).

En 2011, dans le cadre d'une mission d'observation et d'apprentissage (organisée par Australian People for Health, Education and Development Abroad et WorldFish), les personnes ressources se sont rendues sur l'île de Tetepare (Province occidentale), où une aire marine sous gestion locale est mise en œuvre dans le cadre d'une initiative de conservation à l'échelle de l'île. Cette expédition leur a donné un aperçu de ce qui peut être réalisé, et la motivation nécessaire pour sensibiliser les populations à la gestion des ressources marines. Elles ont alors entamé un dialogue avec les villages voisins sur la dégradation des ressources halieutiques côtières.

Diagnostic et identification du groupe concerné

En 2011, les discussions sur la gestion des ressources marines ont commencé à prendre de l'ampleur. Il a été demandé au service des pêches de la province s'il était possible de créer une aire marine gérée et s'il existait des supports de sensibilisation susceptibles de contribuer au bon déroulement de réunions communautaires.

Prenant note de ces efforts à l'échelon local, WorldFish a proposé aux personnes intéressées un atelier portant sur la conception d'un projet fondé sur une approche écosystémique de la gestion des pêches (figure 3A). Cet atelier, tenu à Auki en 2012, a réuni des habitants de différents villages et a été organisé selon une méthode de diagnostic participatif (Eriksson et al. 2016), les participants étant invités à identifier les problèmes partagés, à les classer par ordre de priorité et à se mobiliser autour de ces problématiques.

Les villageois ont mis à profit leurs observations et leur expérience pour élaborer un modèle de gestion approprié. Ils ont proposé la participation nécessaire de six villages aux négociations sur le projet d'aire marine sous gestion locale. Les personnes ressources ont présenté ce projet aux populations pour approbation ou consentement, leur offrant ainsi la possibilité de donner leur avis sur les implications et les coûts du projet. Le caractère inclusif de cette approche était principalement motivé par le souhait d'éviter les différends et les conflits.

Des mesures de restauration écologique

L'atelier de diagnostic organisé en 2012 a permis de cerner les principaux problèmes à traiter, parmi lesquels la restauration des habitats, l'amélioration des moyens de subsistance pour réduire la pression sur le récif et les mangroves, le remplacement du palétuvier, massivement utilisé, par d'autres bois de chauffe, l'élaboration de supports de sensibilisation et la résolution de questions de gouvernance.

La restauration des habitats avait déjà commencé en 2010 : des villageois avaient alors expérimenté volontairement des méthodes d'amélioration du milieu marin, parmi lesquelles le reboisement des mangroves. Après l'atelier de diagnostic en 2012, des ateliers consacrés à la plantation de palétuviers et de coraux ont été organisés par des ONG (WorldFish, World Wildlife Fund et Save the Children ; figures 3B et C). Offrant aux villageois la possibilité d'agir, ces ateliers ont également été l'occasion de mieux faire connaître les activités de restauration et de renforcer les capacités locales pour mener à bien ces activités, ce qui a été perçu comme un résultat très satisfaisant, les villageois, en particulier les jeunes, étant capables de les réaliser eux-mêmes.

Dans le cadre du projet fondé sur une approche écosystémique de la gestion des pêches, un soutien a été apporté à la fabrication et au mouillage de dispositifs côtiers de concentration du poisson (DCP), en réponse à l'une des priorités identifiées à l'issue du diagnostic, l'amélioration des moyens de subsistance (figure 3D). Quatre DCP ont été mis au point : des villageois ont pour cela été formés au montage et à l'entretien de ces dispositifs par du personnel de WorldFish, avec l'appui du service des pêches de la province et du Ministère des pêches et des ressources marines. Mouillés à l'extérieur du récif, ils visaient à attirer des espèces pélagiques. L'un d'entre eux, installé à proximité de l'aire gérée proposée, devait constituer un nouveau lieu de pêche une fois les règles appliquées à cette aire. Le projet a également financé la production d'un DVD, en réponse à la priorité relative à l'élaboration de supports de sensibilisation identifiée lors du diagnostic. Ce DVD a par la suite été utilisé lors de consultations locales dans le but d'attirer des participants et de servir de point de départ à la discussion autour des mécanismes de gestion coopérative.

Consultations et mobilisation des populations

Constatant que les populations étaient favorables à la création d'une aire marine sous gestion, les personnes ressources ont planifié des réunions dans chacun des six villages en juillet 2014. Il est important de souligner une fois encore que ces rencontres ont été organisées et animées directement par les personnes ressources. Il n'y a eu aucune intervention extérieure, à l'exception de la participation d'un membre du personnel de WorldFish vivant dans l'un des villages. Au total, 522 personnes ont assisté à ces réunions, organisées avec l'aide de chefs, de propriétaires fonciers, d'anciens et de dignitaires religieux.

Les réunions ont été l'occasion d'expliquer que l'établissement d'une aire marine sous gestion locale était une initiative communautaire, et que les personnes en assurant la conduite le faisaient volontairement. WorldFish a financé le transport jusqu'aux lieux des réunions ainsi que la production des supports de sensibilisation et des équipements, mais aucun paiement personnel n'a été effectué. Ce point a été précisé dans tous les villages pour éviter que les habitants ne soupçonnent des membres éminents de leur communauté de participer à

des activités dans le but d'obtenir une enveloppe pour satisfaire des intérêts personnels. Par le passé, des représentants de la communauté ou des agents des pêches ont détourné les fonds de bailleurs, amenant les villageois à se forger une opinion cynique des personnes qui ont noué des liens avec des ONG.

Lors des réunions, il a été préconisé d'agir sans délai pour ralentir le déclin des ressources marines. Les discussions ont souligné l'importance de prendre des mesures de gestion de ces ressources, sans s'enliser dans des litiges fonciers – en d'autres termes de privilégier la gestion des ressources par rapport à leur propriété. Un projet de plan de gestion, précisant notamment le périmètre proposé de l'aire gérée (figure 1) et insistant sur la nécessité d'une responsabilité partagée et d'une coopération entre les six villages, a été élaboré. Ce plan se voulait évolutif et pouvait de fait être modifié de sorte à prendre en compte les intérêts des habitants de chaque village, quel que soit leur statut au sein de leur communauté.

Les réunions ont accordé une place importante aux objectifs de restauration des habitats et de renforcement durable de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance associés à la pêche. Les questions sensibles, à l'image des droits de propriété et des retombées économiques, qui risquaient de déclencher un conflit entre les personnes et entre les villages, ont été évitées. En raison principalement des conflits liés aux ressources marines et terrestres, la coopération entre les villages avait toujours été complexe. Cette fois-ci pourtant, en dépit des différences et des obstacles, ils ont accepté de travailler ensemble et ont reconnu la nécessité de coopérer pour traiter ce problème commun. Tous avaient constaté la dégradation du milieu marin, ce qui a favorisé le consensus et la mobilisation des personnes. Les villages ont également été informés des projets d'enregistrement du plan de gestion dans un cadre juridique adapté de sorte que son application puisse être assurée même au-delà de l'échelon local.

Constitution du comité et rédaction des règles

Tous les dirigeants et toutes les tribus au sein des six villages ayant donné leur consentement et s'étant engagés à unir leurs efforts pour préparer le plan de gestion partagé de l'aire marine sous gestion locale, un comité a vu le jour. Ce comité de gestion était composé de représentants des six villages, choisis par les chefs tribaux, les chefs de village, des dignitaires religieux, des responsables de groupes de femmes et de jeunes, ainsi que par les anciens. L'objectif était de garantir une sélection équitable des représentants dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté.

Le comité constitué a élaboré un plan d'établissement de l'aire marine sous gestion locale. Il avait pour mission de prendre des décisions de gestion ainsi que de conduire la mise en œuvre des activités présentées dans son plan d'action.

Parallèlement à la création du comité de gestion (comptant 19 représentants des six villages) s'est tenue en août 2014 une réunion consacrée à la rédaction des règles et réglementations. Les membres du comité ont fixé le périmètre de l'aire gérée, puis sont retournés dans leur village respectif pour débattre des règles élaborées. Conscients de la nécessité d'une large participation, ils ont invité tous les membres de la communauté à s'exprimer, y compris les femmes, qui n'ont généralement pas voix au chapitre dans cette région (Lawless and Teioli 2015). Leurs points de vue et leurs suggestions ont été sollicités dans un souci d'inclusion de ceux-ci dans les règles finales. Le comité s'est de nouveau réuni en avril 2015 pour arrêter définitivement les règles.

Formation de l'organisation communautaire

En 2015, le comité a décidé de se constituer en organisation communautaire. Aux Îles Salomon, cette procédure revient à émanciper une communauté, en reconnaissant son autonomie et sa capacité à tenter de résoudre ses propres difficultés, avec une assistance limitée de la part de partenaires. Pour constituer une organisation communautaire dans le pays, il faut déposer un formulaire d'inscription, un sceau social et des statuts auprès du Registre des sociétés, relevant du ministère du Commerce, de l'Industrie, du Travail et de l'Immigration. Les démarches ont été accomplies avec le concours financier de WorldFish.

En 2015, la plantation de palétuviers s'était considérablement intensifiée dans la région. Le service reboisement du ministère des Forêts et de la Recherche a organisé des réunions d'information dans certains des villages de la région, encourageant une mesure d'incitation à l'appui des arboriculteurs par le truchement d'associations officiellement enregistrées. Ces réunions ont suscité un débat initial sur la structure de l'organisation communautaire : fallait-il déclarer une association couvrant spécifiquement les arboriculteurs ou bien une organisation plus vaste représentant l'ensemble des villages et embrassant des objectifs généraux dont relèveraient tous les autres secteurs ou initiatives (une association d'arboriculteurs, par exemple) ? La deuxième option a été retenue, et l'organisation communautaire a été enregistrée vers la fin de l'année 2015 sous le nom de Fonds de gestion et de mise en valeur des ressources OKRONUS. Elle était investie d'une large mission couvrant tout groupe local susceptible d'être créé dès à présent ou à l'avenir.[4]

La constitution d'une organisation communautaire visait notamment à offrir un espace où pourrait être mise à profit la coopération communautaire pour renforcer la gouvernance. Même si les personnes ressources ambitionnaient depuis longtemps d'établir une entité officielle afin de tâcher d'encourager la coopération en l'absence de systèmes de gouvernance traditionnels, cette aspiration était jugée irréalisable avant qu'elles s'engagent sur ce long chemin.

OKRONUS offre une nouvelle voie officielle d'interaction avec les ministères et les ONG. En novembre 2015, WorldFish et l'association Kastom Gaden ont organisé un atelier de formation à la fabrication d'un poêle en argile (appelé poêle kiko) dans les six villages. Cet atelier a attiré 89 hommes et 137 femmes (figure 3E), soit

six fois plus de participants que les ateliers consacrés à la restauration des habitats tenus dans le passé, ce qui témoigne d'une hausse de la participation aux activités collectives. Ce type de poêle vise à améliorer le rendement du bois de chauffe et à réduire la pression exercée sur les palétuviers, en réponse à l'une des priorités établies à l'issue du diagnostic en 2012. Début 2016, l'association des arboriculteurs a reçu une assistance financière et du matériel de la part du ministère des Forêts et de la Recherche pour poursuivre ses travaux de reboisement des mangroves. Cet appui est perçu au sein des villages comme une approbation de leurs efforts et donne un coup de fouet à l'organisation communautaire.

Discussion

La gestion autonome des ressources et des écosystèmes côtiers au sein d'une communauté n'est possible que si le système mis en place est clairement délimité, en présence par exemple de lieux où le périmètre de l'aire sous gestion est défini précisément et d'un ensemble distinct de ressources dont peuvent convenir les usagers (Govan *et al.* 2009). Dans la situation actuelle de bon nombre de pays océaniens, ces conditions semblent difficiles à réunir en raison de la croissance démographique, des migrations, de l'urbanisation et de la concurrence découlant de la raréfaction des ressources. Dans le lagon de Langa Langa, les institutions traditionnelles se sont affaiblies, ce qui a provoqué des litiges fonciers (Sulu *et al.* 2015). Même s'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre l'objectif de pratiques de pêche durables dans le lagon de Langa Langa, l'approche privilégiant la gestion des ressources par rapport à leur propriété laisse entrevoir que des mécanismes à l'échelon local peuvent permettre de réorienter des trajectoires qui se dégradent, même quand les conditions propices à une gestion communautaire des ressources ne semblent pas réunies.

La durée de vie et les retombées positives d'initiatives locales dépendent de processus communautaires internes (Abernethy *et al.* 2014). Par exemple, les normes sociales, les perceptions et la dynamique dans le temps du contrôle de l'accès aux ressources peuvent, tout du moins en partie, expliquer les différents résultats obtenus par la gestion communautaire des ressources (Blythe *et al.*, en préparation). Dans le cas présent, nous nous sommes attachés à identifier les étapes qui ont été franchies pour assurer une gestion communautaire des ressources dans le lagon de Langa Langa. Il s'est agi d'un processus interne, ce qui signifie qu'il a été initié et impulsé par des membres de la communauté, et non par un partenaire de co-gestion ayant fixé des dates de début et de fin de projet. Jouant un rôle catalyseur, ces membres de la communauté ont supervisé les travaux qui ont abouti à l'élaboration du plan de gestion de l'aire marine sous gestion locale et à la constitution d'une organisation communautaire, laissant le temps nécessaire au dialogue pour mûrir et trouver un terrain neutre.

L'autorité est un aspect important de l'édification de nouvelles institutions de gouvernance (Gutierrez *et al.* 2011), et sa légitimité peut déterminer l'apparition et la résolution des conflits relatifs à la propriété de zones marines dans des situations modernes (Adhuri 2004). Dans le lagon de Langa Langa, l'autorité semble être le fruit de plusieurs facteurs concomitants : propriété coutumière des ressources, déception face aux échecs passés des interventions extérieures, lien fort à la terre et à la mer, et frustration face à la dégradation de l'environnement. Elle apparaît toutefois aussi comme une obligation, en réponse au désir des membres de la communauté de voir des personnes ressources et des chefs traditionnels intervenir. Notons, parallèlement, que les conflits vécus par le passé signifient que l'autorité est une question sensible. Sur les six villages concernés, certains n'avaient jamais été en conflit. La participation de médiateurs de ces villages neutres lors des premières phases de consultation a contribué à promouvoir la neutralité de l'initiative et la position neutre qu'ont tenté d'adopter les chefs traditionnels locaux.

Il est aujourd'hui communément admis que la définition du groupe concerné fait partie intégrante de la gestion halieutique (Andrew *et al.* 2007). Même si la coopération entre les villages s'est déroulée principalement dans le cadre de négociations internes, les activités menées par des ONG ont accompagné son développement. The lengthy participatory diagnosis convened by WorldFish during 2011–2012, followed by regular and deliberate internal consultations led by traditional leaders and community members, seems to have mobilised community cooperation (van der Ploeg *et al.* 2015). Le processus de diagnostic a favorisé l'identification des problèmes, leur hiérarchisation et la mobilisation autour de ces problèmes. Les activités qui ont ensuite été accomplies (par exemple, l'atelier sur la plantation de palétuviers, celui sur la plantation de coraux, le mouillage de DCP, l'enregistrement et la présentation d'un DVD de sensibilisation) ont permis aux populations de s'entendre sur les mesures qu'elles ont estimées prioritaires et facilité le dialogue sur les ressources partagées et leur gestion.

Dans les situations similaires à celle du lagon de Langa Langa, caractérisées par la présence de différents groupes ethniques et tribus habitués aux conflits liés à la délimitation des terres et à la propriété des ressources, il convient pour les partenaires externes d'être sensibles au tissu social au sein d'une communauté et entre les communautés. Le processus que nous avons présenté dans cet article s'est déroulé sur cinq années, et l'aire marine sous gestion locale n'est pas encore mise en œuvre. Compte tenu de la fragilité des bases de la coopération révélée par les litiges fonciers passés, il était essentiel d'accorder suffisamment de temps aux consultations et à la prise en compte des sensibilités. On peut ainsi en tirer l'enseignement suivant : dans certaines situations, le rôle du partenaire de gestion n'est pas d'imposer hâtivement les mécanismes internes considérés comme nécessaires à la mise en œuvre d'un plan de gestion ou d'une aire marine sous gestion locale, mais d'identifier et de favoriser des phénomènes naissants qui ne sont peut-être qu'une étape d'un processus de longue haleine.

Remerciements

Les travaux présentés dans cet article ont été financés par le projet Action DCI-ENV/2011/221352 de l'Union européenne, par le programme de recherche sur les systèmes agricoles aquatiques du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, ainsi que par les projets FIS 2012/074 et FIS/2014/063 du Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR).

Bibliographie

Abernethy K.E., Bodin Ö., Olsson P., Hilly Z. and Schwarz A. 2014. Two steps forward, two steps back: The role of innovation in transforming towards community-based marine resource management in Solomon Islands. Global Environmental Change 28:309-321.

Adhuri D.S. 2004. The incident in Dullah Laut: Marine tenure and the politics of village leadership in Maluku, eastern Indonesia. Maritime Studies 3(1):5-23.

Albert J.A. and Schwarz A.J. 2013. Mangrove management in Solomon Islands: Case studies from Malaita Province. Consultative Group for International Agricultural Research Program of Aquatic Agricultural Systems. Penang, Malaysia. Policy Brief: AAS-2013-14.

Andrew N.L., Béné C., Hall S.J., Allison E.H., Heck S. and Ratner B.D. 2007. Diagnosis and management of small-scale fisheries in developing countries. Fish and Fisheries 8:227-240.

Bell J.D., Kronen M., Vunisea M., Nash W.J., Keeble G., Demmke A., Pontifex S. and Andrefouet S. 2009. Planning the use of fish for food security in the Pacific. Marine Policy 33:64-76.

Bell J.D., Taylor M., Amos M. and Andrew N. 2016. Climate change and Pacific Island food systems. Climate Change, Agriculture and Food Security (Copenhagen, Denmark) and the Technical Centre for Agricultural and Rural Co-operation (Wageningen, the Netherlands).

Blythe J., Cohen P., Eriksson H., Cinner J., Boso D., Schwartz A.M. and Andrew N. in prep. Situating the social ecological systems framework in critical social theory. Society and Natural Resources.

Burt B. 1982. Kastom, Christianity and the first ancestor of the Kwara-aear of Malaita. The Australian Journal of Anthropology 13(4):374-399.

Burt B. 1994. Land in Kwara'ae and development in Solomon Islands. Oceania 64(4):317-335.

Cohen P.J., Jupiter S.D., Weeks R., Tawake A. and Govan H. 2014. La gestion communautaire des pêcheries permet-elle d'atteindre des objectifs multiples ? Éléments de réponse à partir d'une analyse bibliographique Ressources marines et traditions, Bulletin d'information de la CPS n° 34 : 3-12.

CRISP (Coral Reef Initiatives for the South Pacific)/FSPI (Foundation of the Peoples of the South Pacific – International). 2005. FSPI report on MPA project progress July 2005–December 2005: Report - Component 1: Integrated coastal management (ICM) – Sub-component 1B: Marine Protected Areas. Foundation of the Peoples of the South Pacific International. 12 p.

Eriksson H., Adhuri D.S., Adrianto L., Andrew N.L., Apriliani T., Daw, T., Evans L., Garces L., Kamanyi E., Mwaipopo R., Purnomo A.H., Sulu R.J. and Beare D.J. 2016. An ecosystem approach to small-scale fisheries through participatory diagnosis in four tropical countries. Global Environmental Change 36:56–66.

Goto A. 1996. Lagoon life among the Langalanga, Malaita Island, Solomon Islands. Senri Ethnological Studies 42:11–53.

Govan H. 2014. Monitoring, control and surveillance of coastal fisheries in Kiribati and Vanuatu. Part I: Priorities for action. Report for Secretariat of the Pacific Community, Fisheries, Aquaculture and Marine Ecosystems Division. Noumea, New Caledonia.

Govan H., Tawake A., Tabunakawai K., Jenkins A., Lasgorceix A., Schwarz A.-M., *et al.* 2009. Status and potential of locally managed marine areas in the South Pacific: Meeting nature conservation and sustainable livelihood targets through wide-spread implementation of LMMAs. Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme, World Wildlife Fund, WorldFish, Reefbase, and Coral Reef Initiatives for the South Pacific. Suva, Fiji

Gutierrez N.L., Hilborn R. and Defeo O. 2011. Leadership, social capital and incentives promote successful fisheries. Nature 470:386-389.

Johannes R.E. 2002. The renaissance of community-based marine resource management in Oceania. Annual Reviews in Ecology, Evolution and Systematics 33:317-340.

Jupiter S.D., Cohen P.J., Weeks R., Tawake A. and Govan H. 2014. Locally managed marine areas: multiple objectives and diverse strategies. Pacific Conservation Biology 20(2):165-179.

Lawless S. and Teioli H.M. 2015. Aquatic agricultural systems benchmarking Malaita and Western Provinces: Key findings. Honiara: WorldFish.

Mauli S. 2009. Defining ecosystem goods and services using habitat maps and local ecological knowledge in the Langalanga Lagoon, Solomon Islands. MSc Thesis. The University of Auckland (New Zealand).

MECM/MFMR (Ministry of Environment, Conservation and Meteorology/Ministry of Fisheries and Marine Resources). 2010. Solomon Islands Coral Triangle Initiative National Plan of Action, SIG, Honiara, Solomon Islands. 61 p.

van der Ploeg J., Albert J., Apgar M., Bennett G., Boso D., Cohen P., Daokalia C., *et al.* 2016. Learning from the lagoon: Research in development in Solomon Islands. Penang: Consortium of International Agricultural Research Centers Research Program on Aquatic Agricultural Systems. Program Report: AAS-2016-02.

Roeger J., Foale S. and Sheaves M. 2015. When 'fishing down the food chain' results in improved food security: Evidence from a small pelagic fishery in Solomon Islands. Fisheries Research 174:250-259.

SINSO (Solomon Islands National Statistics Office). 2009. Provincial profile of the 2009 Solomon Island population & housing census, Malaita. Solomon Islands Government. Solomon Islands National Statistics Office. 54 p.

CPS (Secrétariat général de la Communauté du Pacifique). 2015. Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement : La Stratégie de Nouméa. Document adopté lors de la onzième réunion du Comité des pêches du Forum à Tuvalu, en juillet 2015. Élaboré par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, Nouméa.

Sulu R., Eriksson H., Schwarz A.M., Andrew N.L., Orirana G., Sukulu M., Oeta J, Harohau D., Sibiti S., Toritela A. and Beare D. 2015. Livelihoods and fisheries governance in a contemporary Pacific Island setting. PLOS One 10(11): e0143516.

UNEP (United Nations Environment Programme). 2016. GEO-6 Regional Assessment for Asia and the Pacific. Nairobi: United Nations Environment Programme.

Watson M.S., Claar D.C. and Baum J.K. 2016. Subsistence in isolation: Fishing dependence and perceptions of change on Kiritimati, the world's largest atoll. Ocean and Coastal Management 123:1–8.

Facteurs influant sur les modes de gestion communautaire des pêches mis en place à Vanuatu

Rolenas Baereleo Tavue,[1,2] Pita Neihapi,[1,2] Philippa Jane Cohen,[3,4] Jason Raubani,[2] Ian Bertram[1]

Résumé

Vanuatu s'efforce depuis longtemps de gérer ses ressources halieutiques côtières, en s'appuyant à la fois sur les pratiques coutumières et sur divers modes contemporains de gestion communautaire des pêches que les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales s'attachent à promouvoir dans le cadre de leurs projets. Le présent article a pour objet de montrer de manière succincte comment les expériences menées ces 25 dernières années et les enseignements qui s'en dégagent ont contribué à façonner le modèle de gestion communautaire des pêches utilisé actuellement à Vanuatu. Le processus de gestion communautaire des pêches commence par un diagnostic qui repose sur quatre piliers : l'environnement et les ressources ; l'économie et la production ; le contexte socioculturel ; et les institutions et la gouvernance. L'étape suivante consiste à concevoir des activités et des mesures de gestion, en concertation avec les communautés et en tenant compte de ces quatre piliers. Les modalités de gestion retenues sont ensuite consignées par écrit dans des plans de gestion. C'est à ce stade que sont établis des liens formels avec les pouvoirs publics, avec la désignation de garde-pêche et la mise en place d'activités de suivi. Le principal atout de la gestion communautaire des pêches tient au fait qu'elle peut s'adapter à divers contextes et se présente donc sous des formes variables selon les provinces et les communautés. Pour illustrer ces différences, nous avons pris l'exemple de trois îles de Vanuatu. Ayant bénéficié d'un soutien au titre d'un projet financé par le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR) et mis en œuvre par le Service des pêches de Vanuatu, la Communauté du Pacifique et WorldFish. Sur certains sites, des plans de gestion ont été adoptés de manière concertée à l'issue d'un long processus consultatif, tandis que sur d'autres, des chocs externes sont venus entraver la mise en place de régimes de gestion communautaire des pêches, alors que les mêmes processus de consultation avaient été suivis. Les enseignements présentés ici jettent un éclairage utile sur l'évaluation des modes de gestion communautaire des pêches et sur le choix du régime de gestion à mettre en place en réponse aux préoccupations liées à la gestion des ressources côtières, à Vanuatu comme dans d'autres pays insulaires du Pacifique.

Introduction

Comme le souligne Johannes (1998), si la gestion des pêches consiste à fixer des règles précisant qui peut pêcher, à quel moment, à quel endroit et selon quelles méthodes, et quelles sont les espèces qui peuvent être exploitées, on peut considérer qu'elle se pratique couramment et depuis fort longtemps dans les îles du Pacifique. L'Océanie est réputée pour les systèmes traditionnels de gestion des ressources halieutiques utilisés aujourd'hui encore dans nombre de pays de la région (Amos 2007 ; Ruddle 1998). Les communautés océaniennes, les organisations non gouvernementales (ONG) et les pouvoirs publics ont su mettre à profit les fondements coutumiers des pratiques régissant traditionnellement l'utilisation des ressources en les intégrant aux dispositifs modernes de gestion communautaire (Govan 2009). Avec l'adoption récente par les directeurs des pêches des pays de la région de la Stratégie de Nouméa, intitulée « Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement », la gestion communautaire des pêches s'est vu porter une attention accrue dans la région (Anonyme 2015). La stratégie propose de faire de la gestion communautaire des pêches le principal axe d'action en réponse aux enjeux liés à la pêche à petite échelle dans la région.

À Vanuatu, on utilise de nombreux termes pour désigner les zones de pêche sous gestion communautaire ainsi que les modes communautaires ou locaux de gestion des ressources marines et côtières : zones taboues, aires marines protégées, gestion communautaire des ressources côtières, gestion communautaire des ressources ou encore aire de conservation communautaire, entre autres exemples, sont autant de formules utilisées dans ce contexte. Nous utiliserons dans cet article la formule « gestion communautaire des pêches » (GCP) dans son acception la plus large (qui recouvre nombre des concepts et des stratégies auxquels renvoient les termes ci-dessus) parce que c'est celle utilisée dans tous les documents se rapportant au projet ACIAR, et qu'elle est de surcroît largement (mais pas exclusivement) utilisée à Vanuatu et en Océanie.

Dans leurs formes contemporaines, les différentes stratégies de GCP reposent généralement sur des partenariats entre les communautés locales, les pouvoirs publics, les ONG et les instituts de recherche et font intervenir des savoirs, des compétences et des institutions différentes. Pour autant, la GCP ne répond pas un objectif unique et ne s'appuie pas sur un processus ou un cadre conceptuel type (Cohen *et al.* 2014 ; Jupiter *et al.* 2014). C'est d'ailleurs ce qui fait sa force, dans la mesure où elle peut être adaptée au contexte écologique et social local et peut évoluer au gré des changements intervenant à l'échelle locale. L'une des principales étapes dans l'amélioration de notre compréhension de l'utilité de la GCP et des réponses qu'elle peut apporter aux préoccupations liées aux ressources halieutiques côtières consiste à mieux cerner la logique qui sous-tend les processus suivis à ce jour pour élaborer des stratégies de GCP en concertation avec les communautés et diffuser les acquis et les leçons qui s'en dégagent.

Le présent article décrit les processus suivis et les outils utilisés pour promouvoir la participation des communautés, ainsi que les contextes locaux ayant influé sur l'élaboration des modalités de GCP retenues. Il répond à deux principaux objectifs : 1) décrire le modèle de GCP

[1] Division Pêche, Aquaculture et Ecosystèmes marins, Communauté du Pacifique. Email: rolenasb@spc.int
[2] Management and Policy Section, Vanuatu Fisheries Department, PMB 9045, Nambatu Maritime Wing, Port Vila, Vanuatu
[3] WorldFish, PO Box 438, Honiara, Îles Salomon
[4] Australian Research Council Centre of Excellence for Coral Reef Studies, James Cook University, Australie

actuellement utilisé à Vanuatu et les facteurs, notamment historiques, ayant influé sur sa forme actuelle ; 2) examiner comment ce modèle a été appliqué sur trois sites à Vanuatu. Nous verrons par ailleurs comment la collaboration entre le Service des pêches (et ses partenaires) et les populations locales a permis de :

- recenser, dans le cadre d'une démarche collective, les préoccupations liées à la gestion des ressources locales et leurs causes ;
- intégrer les pratiques et les savoirs locaux aux connaissances scientifiques et aux méthodes de gestion contemporaines en vue de la formulation et de la mise en œuvre, à l'échelle locale, de règles et de mesures visant à répondre aux préoccupations exprimées ;
- renforcer la gouvernance locale (leadership, prise de décision, application des règles) et établir des liens avec des sources d'appui extérieures ;
- promouvoir la participation et l'adhésion des populations locales à la GCP.
- Les résultats obtenus dans chacun de ces quatre domaines sont exposés dans les quatre sections correspondantes au chapitre « Résultats et débat ».

La gestion communautaire des pêches à Vanuatu hier et aujourd'hui

Les règles et dispositifs coutumiers de gestion des ressources halieutiques existaient à Vanuatu bien avant l'arrivée des premiers Européens (Raubani 2006), et les régimes de propriété coutumière de l'espace maritime en étaient une composante majeure (Johannes and Hickey 2004). L'instauration traditionnelle de zones taboues est un des exemples les mieux décrits de mesures coutumières de gestion des ressources (voir notamment Govan 2009) : une zone est déclarée « taboue » (interdite) lorsque le chef du village attache une feuille de namele (nom désignant localement le cycas de l'espèce *Cycas seemanii*) à un piquet planté dans le sol en bord de mer pour indiquer que la zone fait l'objet d'une interdiction de pêche totale applicable uniquement à certaines espèces. Comme l'a souligné le chef du village de Pelongk, sur l'île d'Uliveo (un des sites d'exécution du projet), « nos chefs utilisent depuis longtemps les zones taboues pour protéger certaines espèces : si une zone est déclarée taboue pour la pêche du troca, alors on plante dans le sol un piquet auquel on attache une feuille de namele surmontée d'une coquille de troca. Les gens qui aperçoivent le piquet comprennent aussitôt que la pêche du troca est taboue ». Nombre d'études montrent que les communautés de Vanuatu ont encore largement recours aux tabous coutumiers. Ces derniers constituent probablement la méthode de gestion des ressources la plus couramment utilisée dans les régimes de gestion communautaire des pêches en vigueur dans le pays (Bartlett *et al.* 2009 ; Léopold *et al.* 2013) comme dans le reste du Pacifique (Cohen and Foale 2011).

Si les dispositifs centralisés de gestion des pêches administrés par les pouvoirs publics ont été, ces dernières décennies, le principal modèle de gestion encouragé à Vanuatu, cette approche a fait la preuve de ses limites, compte tenu des contraintes géographiques et financières auxquelles elle s'est heurtée. Cette situation a conduit, au cours des années 1980 et 1990, à l'apparition de méthodes de gestion des pêches privilégiant la concertation. En 1988, Johannes s'est employé à promouvoir un mode de gestion reposant sur la coopération entre les pouvoirs publics (par le biais du Service des pêches) et les populations locales, l'objectif étant de mettre à profit les savoirs locaux et les pratiques coutumières pour améliorer la gestion des ressources halieutiques côtières. Depuis, divers projets de gestion des ressources côtières ont été mis en œuvre à Vanuatu, chacun reposant sur une manière différente de concevoir et d'influer sur le rôle des populations locales dans la gestion des ressources (tableau 1). Toutes ces approches, qui visaient, dans les années 1990, à préserver des espèces d'importance commerciale menacées (tortues, troca), ont été réorientées vers la gestion prioritaire des ressources halieutiques dans les années 2000, puis, plus récemment, vers la gestion écosystémique des zones côtières. On trouvera un exposé détaillé de l'histoire de la gestion des ressources halieutiques côtières et de la gestion communautaire des pêches à Vanuatu dans Raubani *et al.* (à paraître).

Tableau 1. Les grandes dates de l'histoire de la gestion communautaire des pêches à Vanuatu.

1606	L'arrivée des premiers colons européens a contribué à l'affaiblissement et à la disparition des modes de gestion communautaire des pêches. En cause : un système de pensée et des régimes modernes de gestion des pêches de conception occidentale ayant conduit à l'émergence d'un système autocratique et centralisé.
1980 – Indépendance de Vanuatu	
1990	Moses Amos (Chargé de recherche au Service des pêches de Vanuatu) annonce sur la radio nationale que les communautés désireuses d'assurer la bonne gestion de leurs ressources en troca peuvent prétendre à une aide en vue du réensemencement des stocks. Certaines communautés insufflent une nouvelle dynamique aux régimes de propriété coutumière tandis que d'autres créent des zones taboues dans lesquelles la pêche du troca est interdite.
1995	Les équipes chargées du suivi des populations de tortues marines à Vanuatu mènent dans tout le pays des actions de sensibilisation à la protection des tortues et à l'importance de la gestion et de la protection des ressources marines. Le projet, piloté par l'ONG Wan Small Bag, est mis en œuvre par le Programme régional océanien de l'environnement (PROE).
2000-2009	Les services des pêches et de l'environnement des pays de la région travaillent ensemble à la mise en œuvre du programme « Eaux internationales », financé par le Fonds mondial pour l'environnement.
Loi de 2010 sur la protection de l'environnement et la conservation	
2010-2014	Lancement du projet Écosystèmes de mangroves pour l'adaptation au changement climatique et les moyens de subsistance : les services des pêches et de l'environnement poursuivent, dans le cadre du projet de promotion de la mariculture «Promotion de la grâce des mers» financé par le Japon et mis en œuvre par le Service des pêches de Vanuatu, la collaboration entamée au titre du programme « Eaux internationales ».
Loi de 2014 sur les pêches	
2014	Mise en œuvre du projet PacFish d'amélioration de la gestion communautaire des pêches, financé par l'ACIAR et WorldFish.

Selon Raubani (2006), deux raisons principales ont conduit Vanuatu à privilégier la gestion communautaire des pêches : 1) les difficultés grandissantes que rencontrent les pouvoirs publics pour assurer la bonne gestion des ressources halieutiques, en particulier en zone rurale ; 2) le fait que les communautés sont détentrices de droits de propriété *pro forma*, en vertu du chapitre 12 de l'article 73 de la Constitution de Vanuatu (qui dispose que « […] toutes les terres situées dans le territoire de la République appartiennent aux propriétaires coutumiers indigènes et à leur descendance »). Le Service de la protection de l'environnement et de la conservation de Vanuatu et le Service des pêches de Vanuatu considèrent aujourd'hui que la GCP est une stratégie essentielle d'amélioration de la gestion des ressources côtières (comme le soulignent les politiques relatives aux pêches et la stratégie et le plan d'action nationaux pour la biodiversité adoptés en 1999). Les deux services considèrent par ailleurs que leur rôle est d'apporter aux communautés des conseils et des informations, d'aider à l'application de la réglementation et de fournir un soutien juridique. Ils peuvent à cette fin s'appuyer sur deux instruments juridiques qui viennent étayer les efforts axés sur la gestion communautaire des ressources halieutiques : 1) la section 37 du chapitre 283 de la Loi sur la protection de l'environnement et la conservation, qui traite de l'enregistrement des zones de conservation communautaire ; et 2) le Règlement des pêches n° 28 de 2009.

Le projet de GCP le plus récent est le projet «Promotion de la grâce des mers», financé par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), et mis en œuvre à relativement grande échelle. Il a notamment permis d'appuyer la mise en œuvre de régimes de gestion communautaire des pêches sur les îles de Efate, Lelepa, Malakula et Aneityum (Nimoho *et al.* 2013). Le Service de la protection de l'environnement et de la conservation et le Service des pêches ont reçu par la suite plusieurs demandes supplémentaires de communautés souhaitant obtenir de l'aide pour gérer leurs ressources (12 en 2014, 11 en 2015, et 7 à ce jour en 2016). On peut y voir un signe de l'intérêt grandissant que suscite la gestion communautaire des pêches partout dans le pays. Selon les estimations les plus récentes, les communautés menant des activités de GCP étaient au nombre de 150 en 2016, soit une augmentation considérable par rapport aux 44 zones sous gestion communautaire recensées en 2009 par Govan. Malgré les succès obtenus à ce jour, la GCP se heurte encore un certain nombre de difficultés : 1) on ignore encore quel est l'impact des régimes de GCP existants sur l'amélioration de l'état des ressources ; 2) certaines communautés n'ont pas pleinement adhéré aux activités de GCP mises en œuvre avec le soutien du projet ; 3) dans certains cas, les activités de GCP s'interrompent à la fin du projet ; dans d'autres, seules quelques mesures de gestion sont maintenues (Léopold *et al.* 2013) ; 4) les partenaires (ONG et administrations publiques) censés venir en aide aux communautés désireuses de mettre en place des régimes de GCP se trouvent fréquemment dans l'impossibilité de répondre à leur demande, leurs capacités étant trop limitées. Ces quatre grands enjeux doivent être examinés de près, au moment où Vanuatu s'apprête à prendre un certain nombre de mesures conformément à la « nouvelle partition », dans l'espoir d'apporter des solutions aux problèmes liés à la gestion des ressources halieutiques côtières et de venir en aide aux populations qui en dépendent.

Site d'étude et méthodologie

Le présent article s'appuie sur des études de cas réalisées dans trois îles de Vanuatu : Aniwa, Santo et Uliveo (figure 1). La sélection des sites s'est effectuée à l'issue de démarches formelles convenues avec les pouvoirs publics (nous ne pouvions intervenir qu'à la demande d'un chef de village souhaitant obtenir de l'aide aux fins de la gestion des ressources marines). Les demandes reçues étant particulièrement nombreuses, le Service de la protection de l'environnement et de la conservation et le Service des pêches de Vanuatu ont d'abord cherché à savoir si des activités étaient déjà en cours sur les sites retenus et s'il existait des possibilités de collaboration interservices. Les sites ont également été sélectionnés au regard des objectifs et des priorités du projet. Ainsi, l'île de Santo a été classée parmi les sites prioritaires dans la mesure où les langoustes et les crabes de cocotier, dont les populations sont actuellement en recul, du fait de la forte demande dont ces espèces font l'objet dans le secteur du tourisme, constituent une source importante de revenus pour les

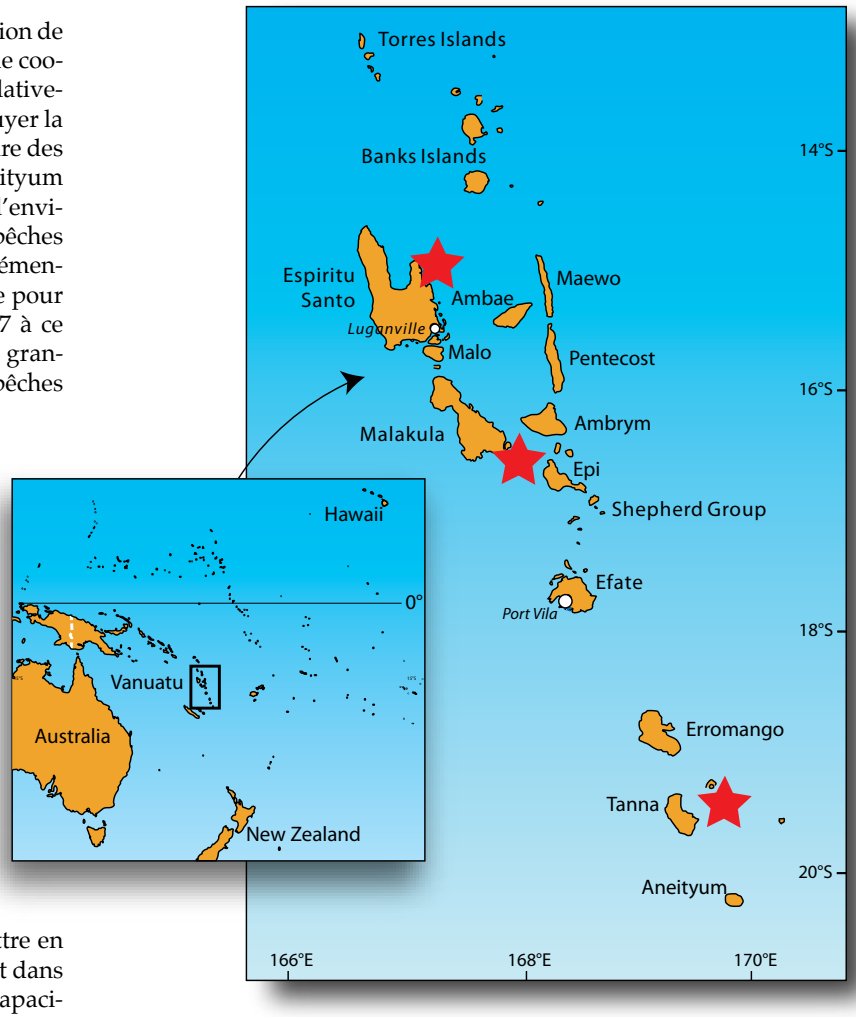

Figure 1. Îles et villages de Vanuatu ayant accueilli les activités du projet PacFish financé par l'ACIAR et sites d'exécution du projet.

habitants de l'île. De même, l'île d'Uliveo a été sélectionnée parce qu'elle abrite l'une des plus vastes zones récifales de Vanuatu et que c'est désormais la pêche, et non plus l'agriculture, qui constitue la première source de revenus de la population, principalement en raison de la fluctuation des prix du coprah et du cacao. Enfin, Aniwa a été sélectionnée en raison de sa faible superficie : les moyens de subsistance sont rares et les habitants fortement dépendants de la pêche, qui est leur principale source de revenus. Les trois îles ont de surcroît un certain nombre de points communs : appauvrissement des ressources halieutiques, faiblesse des structures de gouvernance locale, soutien relativement limité des administrations nationales en matière de gestion des ressources.

La Loi de 1994 sur la décentralisation exige que tous les nouveaux projets soient présentés aux autorités provinciales compétentes afin qu'elles s'assurent qu'ils cadrent avec leurs priorités et qu'elles puissent être associées à leur mise en œuvre. Le projet présenté ici a reçu un accueil favorable et a été approuvé par les autorités provinciales concernées. Un chargé de projet de la province de Tafea a fait à ce propos la déclaration suivante :

> *Au nom de la province et du Secrétaire général, je tiens à vous remercier d'avoir suivi l'usage convenu en prenant contact avec les autorités provinciales avant de vous rendre sur l'île d'Aniwa. Nombre de projets ont été lancés sans que la province soit consultée, et lorsque des problèmes se posent avec les populations locales, la province a le plus grand mal à intervenir faute d'information sur les objectifs de ces projets et les modalités de travail suivies.*

Nous nous sommes ensuite rendus sur chacun des sites sélectionnés afin d'en confirmer l'intérêt et d'obtenir toutes les autorisations nécessaires au lancement de nos travaux.

Les données rapportées dans cet article sont tirées d'une série de réunions et d'ateliers organisés dans les communautés durant la période 2014-2016. La première de ces réunions avait pour objet de présenter le projet aux populations locales. Ces réunions et ateliers ont fait suite à un processus participatif d'apprentissage et d'action (Govan *et al.* 2008) au cours duquel les communautés ont pu débattre des tendances relatives à l'état des ressources, recenser les enjeux locaux et définir leurs objectifs et leurs intentions en matière de gestion. Les femmes et les jeunes participant aux réunions ont formé des groupes de discussion distincts ou ont été répartis dans d'autres groupes lorsqu'ils n'étaient pas assez nombreux. Des données ont été recueillies auprès d'informateurs clés comme les chefs de village, les femmes exerçant des responsabilités au sein de la communauté et les « gardiens des ressources », par le biais de méthodes non structurées comme l'observation et les *storians* (terme bislama désignant des discussions informelles). Toutes les données ont été enregistrées sur le terrain puis intégrées aux comptes rendus archivés, à chaque retour de mission, au Service des pêches de Vanuatu.

La méthode suivie pour l'examen des enjeux et la conception de solutions, en concertation avec les communautés, s'inspirait du projet «Promotion de la grâce des mers». Le principal enseignement tiré de ce projet est qu'il faut éviter de s'intéresser à des espèces spécifiques, voire à des questions touchant uniquement aux ressources halieutiques. Il est préférable de recenser les menaces et les solutions envisageables, en se référant aux quatre piliers ci-dessous. Chacun de ces piliers doit être examiné, analysé et appréhendé séparément, de sorte que l'équipe du projet puisse se faire une idée complète de la situation de la communauté considérée et ainsi, concevoir et mettre en œuvre des activités adaptées au contexte local.

1. Le pilier « Ressources et environnement » renvoie à l'état environnemental des ressources d'une communauté, en particulier les ressources halieutiques et l'environnement.
2. Le pilier « Économie et production » recouvre les aspects économiques et les questions de production liés aux ressources.
3. Le pilier « Institutions et gouvernance » renvoie aux règles en vigueur dans les villages, aux réglementations nationales et au système de gouvernance en place.
4. Le pilier « Contexte socioculturel » traite des aspects sociaux et culturels caractéristiques de la communauté considérée.

Les enseignements tirés des expériences de GCP menées en d'autres régions du monde (voir notamment Albert *et al.* 2013), en concertation avec des populations locales largement associées au processus de diagnostic, ont également influé sur le choix des modalités d'exécution du projet Andrew *et al.* 2007). En résumé, nous avons suivi une procédure simple (figure 2) pour concevoir et mettre en œuvre les activités en concertation avec les communautés.

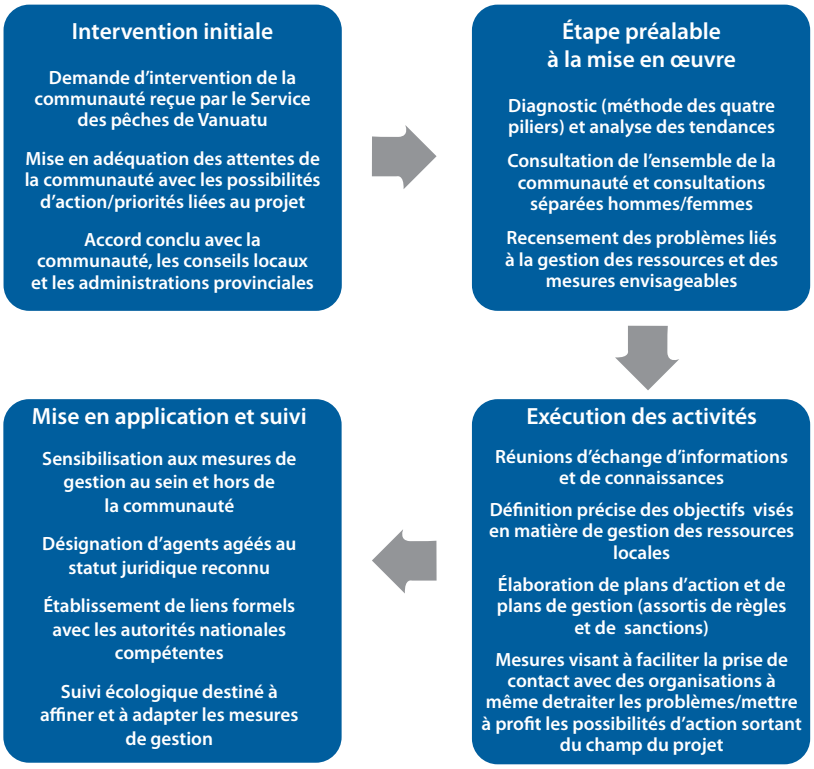

Figure 2. Processus suivi dans le cadre des ateliers communautaires organisés à Vanuatu pour recenser les enjeux relatifs à la gestion des ressources, définir des mesures de soutien appropriées, élaborer des solutions et formuler des stratégies de suivi et de mise en application des mesures de gestion adoptées.

Résultats et débat

a) Diagnostic communautaire préalable à la mise en œuvre

Dans leurs demandes d'intervention, les trois communautés avec lesquelles nous avons travaillé nous ont fait part d'un certain nombre de problèmes liés aux ressources et de leur souhait de mettre en place des mesures de gestion. Elles ont souhaité faire appel à nous pour faire avancer leur projet et pour concevoir et formaliser un régime de gestion adapté à leurs besoins. Johannes (1998) note à ce propos que les villageois ne sont pas toujours pleinement conscients de toute la gamme de mesures qu'ils pourraient être dans l'obligation de mettre en œuvre pour régler leurs problèmes de gestion des ressources halieutiques, et qu'ils ne sont pas toujours capables de les appliquer individuellement et de les intégrer à des plans de travail écrits et formalisés. C'est souvent pour ces raisons que les communautés font appel à des ONG ou aux pouvoirs publics. Citons, pour illustrer notre propos, les déclarations de deux chefs de village :

> *Nous sommes heureux que l'équipe du projet ait décidé de travailler avec nous pour aider au renforcement et à l'amélioration de la gestion communautaire des ressources en zone rurale. Nos ressources se sont considérablement appauvries depuis que la population a commencé à augmenter, et la mise en œuvre du projet, qui va nous aider à sauver nos ressources, intervient à point nommé. Nous sommes fortement dépendants de nos ressources, en particulier le crabe de cocotier et la langouste, très appréciés des touristes ; mais nous en sommes arrivés au point où nous devons en importer depuis les Îles Banks et le sud de Santo. Nos chefs, qui sont aussi les propriétaires des ressources, doivent donc approuver cette démarche afin que le projet puisse nous aider à préserver et à gérer nos ressources* (chef du village de Hog Harbour).

> *Quand on nous parle de quelque chose que nous ne pouvons pas voir, ça n'a pas de sens pour nous. En revanche, quand on nous emmène sur le terrain, les choses sont tout de suite beaucoup plus claires : nous comprenons mieux ce qui se passe et nous pouvons constater par nous-mêmes les problèmes dont il a été question pendant l'atelier. Je remercie le Service des pêches de Vanuatu de répondre à la demande que je lui ai adressée il y a 10 ans. Nous allons travailler en collaboration avec l'aire de conservation de Vatthe afin de mettre en place un régime durable de gestion de nos ressources halieutiques* (chef et propriétaire foncier, Lolathe).

Le premier atelier avait pour objet de poser un « diagnostic communautaire » visant à donner aux populations des explications d'ordre scientifique sur l'état de leurs ressources, les raisons justifiant la mise en place de régimes de gestion (cycle de vie des espèces, impacts anthropiques sur les ressources) et les différentes options envisageables en matière de gestion. Il a également été question de l'aide que les pouvoirs publics peuvent apporter aux communautés désireuses de gérer leurs ressources halieutiques. Les participants ont également été encouragés à parler des perceptions et des connaissances locales relatives aux ressources. Les discussions ont révélé que les facteurs influant sur l'abondance de ressources sont souvent attribués à des forces surnaturelles. Un jeune d'Uliveo a notamment déclaré : « je ne savais pas que les poissons pouvaient nager aussi loin. Je croyais que la présence des poissons dans le village était une bénédiction divine, qu'ils resteraient là jusqu'à notre mort, et ne se déplaceraient jamais vers d'autres villages ».

Nous avons ensuite animé un exercice d'analyse des tendances visant à bien cerner l'état des ressources marines ciblées à titre prioritaire par les populations locales, et avons comparé l'état des ressources à la situation observée avant l'indépendance (à savoir avant 1980). Tous les participants, tous sites confondus, ont fait état d'un net recul des ressources. Selon Aman, du village de Hog Harbour, les choses ont bien changé : « Je me rappelle une sortie de pêche à la langouste, en 1972. J'ai attrapé 25 langoustes, toutes cachées sous le même rocher. Maintenant, il m'arrive de passer près d'une journée en mer et de ne ramener qu'une dizaine de langoustes ». Un habitant du village de Peskarus a fait le même constat : « Aujourd'hui, les poissons sont plus petits, et il faut plus de temps pour en attraper qu'il y a 20 ans , à quantités égales ». À Hog Harbour, un participant a établi un lien entre appauvrissement des ressources et tourisme : « C'est depuis les années 1980 que nombre d'espèces, en particulier les poissons profonds, ont commencé à se faire plus rares. Le propriétaire d'une entreprise de pêche commerciale vient souvent pêcher par ici avec son bateau ; il peut rester près d'une semaine. À partir de 1980, nos ressources ont diminué de manière spectaculaire, à peu près au moment où nous avons commencé à accueillir des bateaux de croisière ». Le « diagnostic » n'avait pas seulement pour objet de confirmer l'appauvrissement des ressources ou les causes du phénomène. Il s'agissait aussi de commencer à travailler à l'ébauche de solutions adaptées aux enjeux et à la situation observés localement.

Les débats ont porté sur les quatre piliers (ressources et environnement, économie et production, institutions et gouvernance et contexte socioculturel), l'objectif étant de trouver de nouvelles pistes de réflexion (tableau 2). À titre d'exemple, les informations recueillies sur les institutions et la gouvernance ont montré que les régimes de gestion pouvaient être conçus de manière à s'adapter au mieux aux structures de gouvernance existantes. Les participants ont jugé la méthode utile, et un ancien chef du village de Hog Harbour a fait à ce sujet la déclaration suivante : « Je crois que le projet intervient à point nommé. Il va nous aider à mettre sur pied une structure communautaire adaptée, en concertation avec le secrétaire de la province, qui pourra ensuite expliquer à d'autres villages désireux de mettre en place des projets de gestion des ressources comment nous avons procédé chez nous ». Les débats ont mis en évidence un problème commun à l'ensemble des sites du projet : l'application laxiste de la réglementation en vigueur, qui est généralement perçue comme relevant de la responsabilité des chefs de village. Un des chefs du sud de Malakula a souligné à ce propos que « les chefs ont trop de choses à faire tout au long de l'année, sans parler de la gouvernance des villages ; il ne serait donc pas réaliste de vouloir leur déléguer un trop grand nombre de responsabilités ». Parmi les enjeux recoupant les quatre piliers, figuraient notamment la méconnaissance de la législation relative aux ressources naturelles, la faible diversification des méthodes de pêche et l'absence de plans de gestion. Le besoin d'argent est l'un des principaux problèmes auxquels se heurtent les villageois, qui doivent trouver de quoi subvenir aux besoins essentiels de leur famille et payer les frais de scolarité de leurs enfants. En conséquence, ils n'ont souvent d'autre choix que d'exploiter de manière intensive les ressources halieutiques locales, dans l'espoir de se procurer de l'argent.

Table 2. Problèmes recensés et plans d'action adoptés par les populations locales. Le tableau met en évidence les points communs et les différences observés entre les différents sites d'exécution du projet

	Enjeu	Aniwa	Uliveo			Santo			Mesures
		1	2	3	4	5	6	7	
Contexte socioculturel	Méconnaissance des principes de gestion des engins de pêche	X							Amélioration des connaissances sur la gestion des engins de pêche
	Caractère limité des savoirs traditionnels relatifs à la pêche	X							Amélioration des connaissances relatives aux limites coutumières ; amélioration des méthodes de pêche traditionnelles
	Coopération limitée entre les chefs	X			X		X		Amélioration de la coopération entre les chefs de village par l'implication de tous dans le projet
	Braconnage dans les zones taboues	X	X	X	X		X		Élaboration de plans/règles de gestion communautaire assortis de sanctions adéquates et adoption de mesures visant à faire appliquer la réglementation sur les pêches
	Population élevée		X			X	X	X	Actions de sensibilisation à la planification familiale menées par les services de santé à l'intention de toute la communauté
	Diversité limitée des méthodes de pêche		X	X		X	X		Formation à de nouvelles techniques de pêche pour encourager les villageois à diversifier leurs méthodes de pêche et promouvoir les pratiques traditionnelles.
	Litiges fonciers		X			X	X		Participation des propriétaires fonciers coutumiers aux ateliers afin de mieux les sensibiliser à l'importance de la conservation des ressources
	Les communautés ne comprennent pas le rôle des zones taboues				X	X	X		Réalisation et diffusion de supports de sensibilisation sur le rôle des zones taboues, leurs avantages et leurs inconvénients
	Absence de coopération entre les chefs et les membres de la communauté en vue de l'application des règles dans les zones taboues		X			X		X	Chefs, jeunes et femmes associés aux activités du projet, aux ateliers et aux réunions de sensibilisation
	Manque de respect mutuel				X	X	X	X	Ensemble de la communauté associés aux ateliers et aux réunions de sensibilisation à l'importance de la conservation
	Influence des personnes originaires d'autres îles venues s'installer dans le village					X		X	Nouveaux venus associés aux activités du projet
	Absence de coopération entre les comités pour l'environnement et les chefs		X						Encourager les chefs et les réseaux environnementaux, notamment les vanua-tai (« gardiens des ressources ») à travailler ensemble
Gouvernance et institutions	Association des pêcheurs	X	X	X	X		X		Association des pêcheurs renforcée
	Les villageois ne savent pas grand-chose des lois sur les ressources naturelles	X	X	X	X	X	X		Sensibilisation à la Loi sur les pêches et à la Loi sur la protection de l'environnement et la conservation et organisation d'un atelier d'information d'une demi-journée sur la législation en vigueur, à l'intention de l'ensemble de la communauté, tous secteurs confondus
	Coopération institutionnelle limitée	X						X	Encourager et renforcer la participation ; informer toutes les institutions du travail mené sur chaque site au titre du projet
	Conflits d'intérêts	X							Améliorer l'intégration entre les services publics et les institutions
	Absence de plan de développement à l'échelle de l'île	X							Élaboration d'un plan de développement à l'échelle de l'île
	Compétences limitées des gardiens des ressources du village					X			Renforcement des compétences des gardiens des ressources du village
	Manque d'information sur la structure de la communauté					X	X	X	Cartographie de la structure de la communauté afin de mieux cerner les rôles des différentes institutions communautaires et le système de gouvernance en place
	Faible participation aux ateliers de sensibilisation à la gestion des ressources		X						Les chefs et les notables locaux doivent encourager la participation de tous aux activités du projet
	Absence de plan de gestion écrit		X	X	X		X	X	Recueil d'informations sur le plan/les règles de gestion en vigueur dans les trois communautés

	Enjeu	Aniwa	Uliveo			Santo			Mesures
		1	2	3	4	5	6	7	
Économie et production	Pas de marché au poisson central dans les centres urbains					X	X	X	Recherche de solutions en concertation avec le Service des pêches
	Absence d'équipement de conservation du poisson destiné à la vente	X							Achat d'un congélateur solaire pour la conservation et le transport du poisson jusqu'au marché principal de l'île de Tanna
	Méconnaissance des méthodes de valorisation des ressources	X	X			X	X	X	Amélioration des capacités de valorisation des produits de la pêche (snacks servant des plats à base de poisson, fabrication de souvenirs en coquillage pour les touristes)
	Mauvaise gestion des infrastructures sur les marchés au poisson	X					X		Amélioration de la gestion des infrastructures
	Les consommateurs achètent des poissons trop petits		X	X	X				Augmentation du prix du poisson au kilo
	Faibles aptitudes à la gestion financière des marchés au poisson et des revenus tirés de la pêche		X		X				Faire appel au réseau des antennes régionales du Service des pêches et aux coopératives afin qu'ils dispensent une formation de base à la gestion financière aux petites entreprises de pêche
	Acheteurs trop nombreux		X	X	X				Facturation d'un droit d'accès à tous les acheteurs et augmentation du prix du poisson au kilo
	Pas de formation à d'autres techniques de pêche		X	X	X	X	X	X	Formation à d'autres techniques de pêche
	Poisson de qualité médiocre en raison du mauvais état des installations disponibles sur les marchés					X	X	X	Formation à la manutention du poisson
	Compréhension insuffisante des mesures de sécurité à observer dans le cadre des opérations de pêche sur DCP						X		En concertation avec les antennes des régions nord et centre du Service des pêches, élaboration de solutions en réponse aux préoccupations exprimées par les communautés souhaitant disposer d'installations de meilleure qualité sur les marchés
Ressources et environnement	Compréhension insuffisante de l'importance du cycle de vie des espèces marines et de la gestion des ressources halieutiques		X			X	X		Volet « sensibilisation » intégré à tous les ateliers organisés dans les villages, avec une attention particulière portée aux cycles de vie des espèces d'importance prioritaire
	Connaissances et compréhension insuffisantes de la situation écologique	X	X		X	X	X	X	Améliorer l'information sur la situation écologique
	Mauvaise gestion des déchets	X	X				X		Promotion de la gestion des déchets sur l'ensemble des sites
	Dégâts causés aux récifs par les acanthasters	X	X		X	X	X		Organisation de campagnes de prélèvement régulières
	Intensification de l'érosion côtière	X							Remise en état des zones côtières en fonction des besoins
	Intensification du déboisement	X							Actions de sensibilisation et promotion du reboisement
	Apports en protéines limités	X	X		X				Promotion de l'élevage à petite échelle (élevages avicoles, porcheries)
	Appauvrissement des ressources halieutiques (attesté par les données de prise et d'effort)	X	X	X	X	X	X	X	Interdiction totale de la collecte de bénitiers dans les zones taboues
	Pas de zones taboues	X				X		X	Création de zones taboues
	Diminution du nombre de langoustes et de crabes de cocotier (attestée par les données de prise et d'effort)					X	X	X	Respect de la réglementation sur les pêches (dates de fermeture de la pêche du crabe de cocotier, taille minimale des langoustes) Réalisation d'une évaluation de la ressource en crabe de cocotier en vue de l'actualisation des quotas de pêche
	Zones taboues périodiques. Des zones d'interdiction permanentes doivent être créées		X	X	X				Les zones taboues restent fermées à la pêche de manière périodique pour les populations locales, mais de nouvelles règles applicables aux engins de pêche, à la taille minimale des prises et aux périodes d'ouverture de la pêche sont instaurées
	Changement climatique		X						Protection du littoral en vue de l'adaptation au changement climatique
	La superficie de la zone taboue est trop limitée		X	X	X				Étendre les zones taboues

b) Gestion communautaire des ressources – concevoir et mettre en œuvre des mesures de gestion et d'appui

L'étape suivante du processus a consisté à définir les objectifs visés, en concertation avec les populations concernées, et à élaborer des mesures de gestion en précisant la portée des interventions souhaitées. Ainsi, dans le village de Peskarus, à Uliveo, les femmes et les hommes ont défini séparément quatre grands objectifs pour les mesures de gestion prévues, lesquelles portaient principalement sur l'instauration de zones taboues. Les hommes comme les femmes souhaitaient avant tout à accroître les stocks de manière à en tirer des revenus plus importants. Les femmes souhaitaient plus particulièrement préserver les ressources dans l'intérêt des générations futures, tandis que les hommes aspiraient à attirer davantage de touristes pour que les villages puissent étoffer leurs revenus. Ils ont par ailleurs estimé que les zones sous gestion communautaire devaient servir de site d'étude, afin que les plus jeunes puissent améliorer leurs connaissances des espèces marines et de la gestion des ressources halieutiques.

Plusieurs règles et mesures de gestion inspirées du contexte local et de solutions conçues localement ont été élaborées. L'envoi vers Port Vila du poisson pêché à Uliveo (environ une centaine de kilos par semaine) est une précieuse source de revenus pour les habitants de l'île. Les gens pêchent toutes les semaines pendant toute la période d'ouverture de la pêche, qui dure d'avril à octobre, dans l'espoir d'en tirer un revenu. Pour autant, la population est consciente que cette pratique pourrait compromettre la pérennité de la ressource. Il a donc été convenu, à l'issue du diagnostic effectué dans chaque village, d'appliquer des restrictions sur l'achat du poisson pêché à Uliveo. Les villageois ont notamment décidé de porter le prix d'achat du poisson 300 vatu/kg à 350 vatu/kg, de manière à induire une baisse du volume de poisson exporté. Ils ont également décidé d'imposer un droit d'achat ou un droit d'entrée annuel d'un montant de 5 000 vatu afin de limiter le nombre de négociants venant se procurer du poisson auprès des pêcheurs d'Uliveo.

> *Nous avons augmenté le prix du poisson vendu sur l'île parce que nous pensons que nous en exportons trop actuellement. Nous gagnons bien notre vie, mais nous avons de plus en plus de mal à trouver du poisson. C'était beaucoup plus facile il y a 30 ans* (un gardien des ressources du village de Peskarus).

> *Certains négociants ont arrêté de nous acheter du poisson parce que nous leur avons demandé de payer un droit annuel de 5 000 vatu. Dans le fond, c'est une bonne chose, puisque les quantités de poissons prélevées toutes les semaines sur nos récifs vont diminuer. Certains négociants ont déjà décidé de ne plus nous acheter de poisson* (chef du village de Pelongk).

Les populations locales ont pris part à la sélection et à l'élaboration des nouvelles règles en s'appuyant sur les connaissances scientifiques et les informations relatives à la réglementation nationale sur les pêches sur l'environnement qu'elles ont pu acquérir grâce au projet. Les actions de « sensibilisation » ont constitué une composante majeure du projet, tous sites confondus. Elles ont fait intervenir l'utilisation de divers outils, parmi lesquels des exposés, des vidéos, des quizz destinés aux enfants d'âge scolaire sur le cycle de vie des ressources marines et l'importance de la protection et de la gestion des habitats et des écosystèmes, les textes de la réglementation et de la législation sur les pêches et la protection de l'environnement et des informations tirées d'un manuel sur la gestion communautaire des aires de conservation. L'équipe du projet a par ailleurs répondu aux demandes d'information de chaque communauté.

> *Nous ignorons tout du cycle de vie de certaines espèces marines. Est-ce que l'équipe du projet est prête à organiser des ateliers de sensibilisation qui nous permettront de mieux le comprendre ? Si nous en savions un peu plus, nous serions peut-être plus conscients du temps qu'il pour qu'un poisson arrive à maturité et soit capable de se reproduire* (participant, Hog Harbour).

> *Nous ne savons pas grand-chose de la législation sur les pêches et l'environnement parce que nous ne quittons jamais nos villages. Nous ne captons pas toujours très bien la radio, et nous ne savons même pas que les poissons que nous capturons sont trop petits et que nous n'avons même pas le droit de les pêcher. Nous ne savons pas non plus quelles sont les espèces qu'il est interdit de pêcher, et il faut donc qu'on nous tienne régulièrement informés de ce que dit la loi* (participante, Port Olry).

Les mesures de gestion, une fois arrêtées (voir au tableau 3 les décisions prises pour le village de Pelongk), ont été intégrées à des plans de gestion communautaire indiquant de manière détaillée les zones ouvertes à la pêche, les périodes de fermeture de la pêche, les restrictions applicables aux engins de pêche, les espèces autorisées et les espèces interdites. En résumé, les règles adoptées sont venues renforcer les réglementations sur les pêches et l'environnement en vigueur (notamment en ce qui concerne la taille minimale des trocas). Certaines règles s'inspiraient des pratiques culturelles de gestion des ressources (comme dans le cas des zones taboues). D'autres ont été élaborées à partir des évaluations quantitatives des habitats réalisées par le Service des pêches et de l'analyse des tendances relatives aux ressources, qui ont notamment influé sur le choix des dates de fermeture de la pêche, de l'emplacement des zones taboues et de leur superficie.

Les plans de gestion prévoient aussi des amendes pour les contrevenants. Dans le village de Pelongk, elles vont de 5 000 à 20 000 vatu et sont fonction de la nature de l'infraction. Le plan de gestion de Pelongk précise que tout contrevenant sera convoqué devant un tribunal de village et poursuivi, le cas échéant, devant une juridiction nationale. Une fois les règles établies, nous avons organisé de nouveaux ateliers de sensibilisation afin d'expliquer aux villageois en quoi elles consistaient, comment elles seraient appliquées sous l'autorité du tribunal de village, quelles étaient les amendes prévues et ce que le nouveau cadre réglementaire en place était susceptible de changer pour les femmes, les enfants et les hommes du village. Ces actions de sensibilisation ont été menées avec les communautés bénéficiaires du projet et les populations des environs, afin que tous comprennent bien les nouvelles modalités en vigueur et leurs objectifs.

Tableau 3. Mesures de gestion adoptées dans le village de Pelongk (mesures de conception locale, mesures inspirées de pratiques coutumières et adaptées aux besoins de la GCP et réglementations nationales sur les pêches intégrées aux plans locaux de gestion).

Zone ou période de fermeture	Restrictions relatives aux engins de pêche	Restrictions applicables aux espèces
Interdiction totale de la pêche dans la zone taboue pendant la saison de fermeture de la pêche	Interdiction d'utiliser des poisons traditionnels/naturels dans la zone taboue	Ne pas déranger les oiseaux en période de nidification et ne pas ramasser leurs œufs
Pas de prélèvement de palétuviers ni de destruction des mangroves	Interdiction d'utiliser des hameçons de taille inférieure à la taille minimale réglementaire dans la zone taboue	Ne pas ramasser de crabes de palétuvier en période de reproduction
Pêche des crabes de palétuvier interdite pendant la saison de reproduction	Seule la pêche au harpon est autorisée dans la zone taboue	Ne prélever que les crabes de taille suffisante (conformément à la réglementation nationale sur les pêches) : poser les quatre doigts de la main à plat sur le crabe : s'ils ne recouvrent pas entièrement le crabe, l'animal ne doit pas être prélevé
Interdiction de pêcher les autres espèces de crustacés dans la zone taboue	Pêche limitée aux besoins de la cellule familiale ; surpêche interdite	Pêche limitées aux besoins de la cellule familiale ; Éviter la surpêche
Interdiction de pêcher des huîtres de petite taille	Seuls sont autorisés les filets à mailles de 5 cm pendant la période d'ouverture de la pêche	Respecter les limites de taille fixées dans la réglementation nationale relative au troca (9-13 cm)
Pêche du perroquet et du napoléon interdite dans la zone taboue	Seule la pêche au tir à l'arc est autorisée dans la zone taboue	Ne prélever que les bénitiers arrivés à maturité
Interdiction de pêcher des juvéniles, y compris hors de la zone taboue	Utilisation de barres de fer interdite pour la pêche au poulpe	Pêche des tortues uniquement sur autorisation du Directeur des pêches, en prévision des cérémonies culturelles annuelles
Interdiction totale de la pêche des holothuries dans la zone taboue		Pêche des langoustes interdite en journée ; interdiction d'utiliser des barres de fer pour détruire leur habitat ; pêche autorisée uniquement la nuit et dans le respect de la réglementation relative à la taille minimale
Interdiction totale de ramasser des trocas dans la zone taboue		Interdiction de déranger ou de capturer des mammifères marins, conformément à la réglementation sur les pêches
Interdiction totale de prélever des bénitiers dans la zone taboue		Interdiction de déranger, de tuer ou de capturer des dugongs, tous sites confondus
Interdiction totale de ramasser des coquillages dans la zone taboue		Prélèvement de corail mort sur le récif autorisé ; interdiction de ramasser du corail vivant ou de mouiller sur une formation corallienne.
Interdiction totale de ramasser des tritons dans la zone taboue		

Lors des consultations sur l'élaboration des mesures de gestion, il a été rappelé que l'efficacité des mesures de gestion n'est pas garantie, et que certaines d'entre elles doivent faire l'objet d'un suivi régulier afin d'être adaptées, au besoin (conformément aux principes de gestion adaptative). Nombre de mesures sont en cours d'ajustement, mais d'autres ont déjà été modifiées. C'est notamment le cas à Uliveo, où la section recherche du Service des pêches a réalisé une évaluation de l'état des habitats, en collaboration avec les vanua-tai et les membres du Comité Reef Check de surveillance des récifs coralliens d'Uliveo. Les résultats de l'évaluation ont été présentés deux semaines plus tard aux populations locales. Jusqu'alors, la zone taboue était de faible superficie et ne s'étendait que sur 20 m au-delà de la mangrove. Les résultats de l'étude sont venus confirmer les observations des villageois, selon lesquels les poissons qui s'éloignent des habitats de mangrove se trouvent fortement exposés au risque de capture dans les zones de libre accès, et n'ont donc pas le temps de se reproduire. L'évaluation et le débat qui a suivi ont aidé la communauté à adapter ses mesures de gestion et l'ont conduite, au final, à étendre la superficie des zones taboues traditionnelles.

> *Nous n'avions pas compris que les zones taboues ne protégeaient en fait que les nourriceries. C'est peut-être pour cela que nos poissons sont plus petits. À en croire les résultats de l'évaluation des habitats, nous allons devoir étendre la superficie de nos zones taboues et les fermer pendant trois à quatre ans au lieu d'interdire la pêche cinq mois par an. Nous pourrons ainsi donner un peu de répit à nos récifs et préserver nos ressources en poisson, en troca et en burgau* (chef du village de Pelongk).

Le plan de gestion a été élaboré en veillant à ce que les mesures retenues puissent concrètement être mises en œuvre dans le village. De manière générale, les préoccupations des villageois ne concernaient pas uniquement les questions touchant aux ressources (voir le tableau 2). Il n'a donc pas été possible de répondre à toutes les attentes, certaines des mesures proposées par les villageois sortant du cadre du projet, axé spécifiquement sur la GCP. Dans ce type de situation, notre rôle consiste surtout à assurer la liaison entre les différents interlocuteurs concernés afin d'identifier l'administration ou l'ONG la mieux à même d'aider la communauté à concrétiser sa vision globale. Si nous avons pu mener ce travail et y consacrer une partie de notre temps et de nos ressources, c'est grâce à la souplesse avec laquelle nous avons pu mettre en œuvre notre projet. Dans certains cas, nous avons pu adapter nos plans de travail et tenir compte des demandes des villageois. À titre d'exemple, nous avons pu aider au mouillage de dispositifs de concentration du poisson (DCP), notamment au large de Santo. L'objectif était d'accroître le volume des captures afin de réduire les pressions s'exerçant sur les ressources côtières, en encourageant les pêcheurs à déplacer leurs opérations des zones côtières vers les eaux plus profondes. Au total, le projet a permis de mouiller quatre DCP (un à Uliveo, deux à Santo, un à Hog Harbour et un à Lolathe) et de dispenser aux pêcheurs locaux une formation aux techniques de pêche sur DCP. Il convient à ce propos de noter que la formation et le mouillage des DCP n'ont directement profité qu'à la population masculine, compte tenu des normes de genre régissant la pêche. La formation et les méthodes de pêche proposées ont reçu un accueil favorable.

> *Nous entendons parler de DCP depuis l'Indépendance mais aujourd'hui, je suis un chef heureux et fier de dire que le mouillage d'un DCP dans la baie dans le cadre du projet est une très bonne chose qui va permettre à nos jeunes de pêcher loin des côtes, pour atténuer les pressions qui s'exercent sur nos poissons de récif* (chef du village de Matantas).

> *J'ai voulu faire un essai sur le DCP, alors j'y suis allé pour pêcher du poisson pour la fête marquant la fin de l'année scolaire. À ma grande surprise, j'ai attrapé un barracuda et quatre thazards en à peine une heure, entre 7 heures et 8 heures du matin, pour un poids total de 32 kg* (président de l'Association des pêcheurs de Big Bay).

c) Suivi, surveillance et application de la réglementation

Amos (2007) souligne que la responsabilité de la gestion, de la valorisation et du contrôle des ressources halieutiques relève, au final, du Service des pêches. Si les pouvoirs publics appuient la GCP, il n'en reste pas moins que la loi de 2014 sur les pêches, actuellement en vigueur, ne prévoit aucun mécanisme visant à faciliter l'adoption de plans de gestion communautaire, si bien que l'élaboration et la mise en œuvre de ces plans incombent entièrement aux communautés. Toutefois, en vertu des dispositions énoncées à la Section 108, sous-section A de la Loi sur les pêches, un membre de la communauté peut se voir conférer le statut d'agent agréé et être investi de responsabilités relatives à l'application de la réglementation sur les pêches dans les zones isolées. Chaque agent agréé reçoit une carte d'identité attestant de son statut et suit une formation qui a pour objet de lui expliquer en quoi consiste sa mission. Nous avons aidé plusieurs communautés à se doter de plans de gestion répondant aux prescriptions énoncées dans la Loi sur les pêches, la Loi sur la protection de l'environnement et la conservation et es réglementations connexes, de sorte qu'elles puissent se prévaloir des deux options proposées (création d'une aire de conservation communautaire ou désignation d'agents agréés). Nombre de communautés ont exprimé des doutes quant à leur capacité à assurer par leurs propres moyens la mise en œuvre de leurs plans de gestion. Aussi est-il essentiel que nous les aidions à prendre conscience de l'existence d'un cadre juridique sur lequel elles peuvent s'appuyer.

Outre les agents agréés, les communautés peuvent aussi se doter de mécanismes renforcés de répression à l'échelle locale. Dans le village de Pelongk, sur l'île d'Uliveo, la structure de gouvernance communautaire comprend un comité chargé de la gestion des ressources marines. Toute personne commettant une infraction aux règles communautaires de gestion des ressources est convoquée devant le tribunal du village. S'il s'agit d'un premier délit, le contrevenant doit s'acquitter d'une amende dont le montant est fixé dans le plan de gestion. Toutes les recettes perçues à ce titre sont ensuite gérées par le comité local. La deuxième voie de recours en matière de répression est le conseil des chefs du village, suivi de la police locale.

La désignation de gardiens des ressources, troisième axe de la stratégie d'application des règles de GCP, est une pratique courante. Les gardiens des ressources contribuent à promouvoir l'application et le respect des règles en vigueur et ont également pour rôle d'informer les populations quant aux objectifs du plan de gestion. Ils jouent un rôle essentiel dans le renforcement de l'adhésion des populations locales aux principes de la GCP. Un vanua-tai du village de Lutes a livré ses impressions à ce sujet : « Je suis heureux de constater que les participants se sont appropriés le plan de gestion et y voient des points positifs, ce qui ne peut être que bénéfique à la gestion de nos ressources. La plupart des villageois veulent pêcher les holothuries, mais je les ai fortement encouragés à songer aux générations futures ».

Nonobstant ces trois stratégies, un certain nombre de problèmes demeurent en matière d'application de la réglementation et de répression, et les résultats obtenus à l'échelle communautaire dans la mise en œuvre des plans de gestion vont devoir faire l'objet d'une évaluation critique dans le temps. Par ailleurs, l'encadrement centralisé des mécanismes d'application de la réglementation et de répression en vigueur à l'échelle locale reste problématique dans la mesure où les fonctionnaires des administrations compétentes sont en poste à Port-Vila et que les sites de mise en œuvre du projet ne sont accessibles qu'en avion.

d) Promouvoir une plus large participation

Dans nombre de villages de Vanuatu, la règle veut que seuls les chefs et les autres responsables de sexe masculin participent aux réunions avec les représentants des pouvoirs publics ou des ONG. De plus, les réunions sont souvent convoquées à des moments de la journée où les femmes sont occupées à des tâches ménagères et n'ont pas le temps d'y participer. Les jeunes, de leur côté, estiment ne pas avoir voix au chapitre, les chefs étant, selon

eux, les seuls habilités à prendre des décisions. C'est en tout cas ce qui ressort des deux premières visites effectuées dans les villages associés au projet. De fait, lors de nos premières interventions, nous avons observé un faible niveau de participation des femmes et des jeunes (figure 3). Pourtant, notre projet avait aussi pour objectif d'encourager et d'élargir la participation et la consultation des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap. Au cours de la première réunion de consultation, organisée à Port Olry, sur l'île de Santo, la présidente de l'association locale des femmes avait déclaré : « En ma qualité de représentante des femmes du village, je tiens à dire que ce projet va venir en aide aux femmes et à leurs enfants, et que je suis donc tout à fait favorable à sa mise en œuvre ». La participation des femmes de Port Olry aux activités a fortement augmenté à mesure du déroulement du projet, alors qu'à l'origine, seule la présidente de l'association des femmes s'était manifestée. À partir du moment où elles ont été plus nombreuses à participer aux réunions, les femmes du village ont pris la parole plus facilement (et, en tout cas, plus souvent que celle d'Uliveo), ce que nous attribuons à un niveau d'instruction plus élevé et à une expérience antérieure de projets pilotés par des intervenants extérieurs.

Schwarz *et al.* (2014) souligne que l'implication des hommes et des femmes aux activités de gestion communautaire des pêches suppose dans certains cas l'élaboration de stratégies visant à faire en sorte que chacun puisse exprimer sa vision des choses et recevoir les informations nécessaires. Le constat vaut tout particulièrement pour la GCP, dans la mesure où, en règle générale, les hommes et les femmes ne pratiquent pas les mêmes formes de pêche, n'opèrent pas dans les mêmes zones et ne ciblent pas les mêmes espèces (Kronen and Vunisea 2009). En l'absence de stratégies visant expressément à faire entendre la voix des groupes marginalisés dans le processus décisionnel, les décisions prises en matière de gestion peuvent représenter un fardeau pour certains utilisateurs des ressources (plus que pour d'autres) ou ne pas apporter de réponse aux problèmes auxquels ils se heurtent (Vunisea 2008). C'est pourquoi nous utilisons, dans le cadre de nos ateliers et de nos réunions de consultation, un certain nombre de stratégies visant précisément à encourager la participation des femmes et des jeunes. Nous avons notamment envoyé des invitations écrites aux femmes et aux jeunes et les avons appelés au téléphone en insistant sur l'importance que nous attachons à leur participation. Lors de la tenue des ateliers, nous avons fait preuve de souplesse dans les horaires de travail et avons notamment attendu qu'un nombre suffisant de femmes et de jeunes nous aient rejoints avant de commencer. Nous avons également tenu compte des disponibilités des femmes dans le choix de l'heure et du lieu des réunions. La plupart des ateliers ont été animés par au moins deux personnes, un homme et une femme, cette dernière consacrant plus de temps au groupe des femmes. L'animatrice a notamment mis à profit les pauses café et déjeuner et les soirées pour discuter avec les femmes de manière plus informelle et les écouter. La participation des femmes et des jeunes avait déjà augmenté depuis le lancement du projet, sur l'île d'Uliveo, et lors d'une réunion organisée récemment en vue de la révision du plan de gestion, nous avons pu constater qu'une part importante du public était composé de femmes. Ces dernières ont pu exprimer leur avis, et certaines des idées qu'elles ont avancées ont été acceptées par les hommes.

> *Les femmes n'utilisent pas les ressources comme les hommes, et pêchent plus d'espèces qu'eux sur les récifs. Nous passons de longues heures dans l'eau et nous faisons tout notre possible pour pêcher de quoi préparer le repas* (participante, village de Peskarus).

À l'origine, le plan de gestion communautaire portait pour l'essentiel sur des espèces de poissons et des ressources ayant une valeur économique, mais une fois que les femmes ont livré leur analyse de la situation, les hommes ont accepté d'y intégrer aussi d'autres invertébrés (à savoir, les espèces les plus importantes pour les femmes). À titre d'exemple, à Uliveo, les femmes se servent couramment de barres de fer pour casser les récifs et en déloger les poulpes. Elles ont pourtant demandé que cette pratique soit interdite dans la

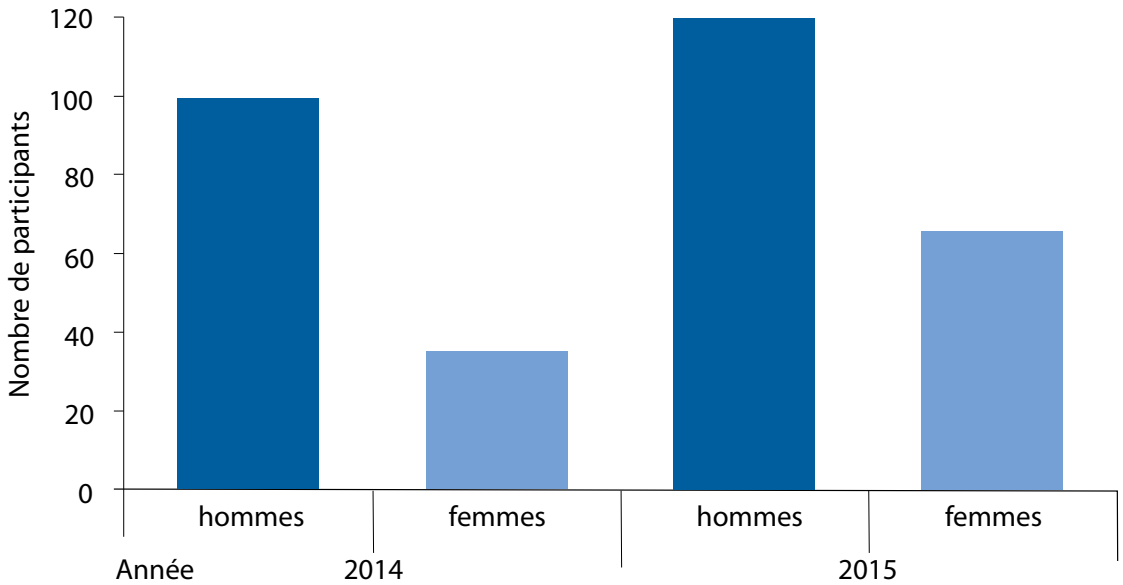

Figure 3. Nombre total de participants au projet (tous sites confondus) à Vanuatu. La participation des femmes a fortement augmenté en fin de projet.

nouvelle version du plan de gestion, conscientes de ses effets potentiels à long terme sur leurs moyens d'existence. Dans le même temps, des réticences se sont exprimées, certaines femmes estimant qu'une telle règle ne pouvait que leur compliquer la tâche à court terme.

Les femmes et les jeunes se sont également employés activement à aider les hommes à sensibiliser la communauté afin qu'elle approuve le plan de gestion communautaire. La première ébauche du plan de gestion a été présentée à l'ensemble de la population (dans le dialecte local) et a fait l'objet d'un débat. Cette réunion a contribué à promouvoir la participation de la collectivité, puisque toutes les personnes qui n'avaient pas pu prendre part aux ateliers de consultation ont pu exprimer leur point de vue. Nous avons ainsi constaté que les femmes remplissaient des rôles divers (autres que ceux qui leur sont traditionnellement dévolus) en matière de gestion communautaire des pêches. Une femme du village de Pelongk s'est notamment portée volontaire pour aider son mari à recueillir des données sur les petites pêches et la pêche vivrière dans le cadre du suivi des ressources. Sur l'île de Santo, des femmes ont été admises au sein de l'association des pêcheurs de Big Bay, et plusieurs jeunes siègent actuellement au sein du comité DCP de l'île.

Conclusion

La méthode que nous avons utilisée pour sélectionner les communautés et travailler, à leurs côtés, à l'élaboration et à la mise en œuvre de régimes de gestion communautaire des pêches est le fruit de 25 ans d'expérience et des enseignements tirés de processus participatifs, de projets de gestion locale des ressources halieutiques et du travail de liaison mené pour aider les communautés à obtenir des pouvoirs publics un soutien technique et leur permettre de bénéficier de mesures d'appui à l'application de la réglementation en vigueur. La concertation avec les populations locales, qui doit permettre de mieux comprendre la nature et les causes des préoccupations liées à l'utilisation des ressources locales, est un des fondements de la gestion communautaire des pêches. La réalisation, dans les îles d'Uliveo, Aniwa et Santo de diagnostics fondés sur l'approche dite des « quatre piliers » nous a permis de cerner de manière collective les enjeux et préoccupations de dimension locale propres à chaque communauté. La gestion communautaire des pêches est apparue comme une réponse possible à certains de ces problèmes. La prise en compte du contexte local a été déterminante dans la définition et l'élaboration des stratégies de GCP envisageables. Dans le même temps, les informations que nous avons fournies aux communautés et les orientations définies dans les réglementations nationales ont contribué à la formulation de solutions locales. Si les résultats obtenus à ce jour montrent que le projet a donné satisfaction aussi bien au gouvernement national qu'aux administrations provinciales et aux communautés locales, il faudra à l'avenir vérifier si les communautés ont réussi à mettre en œuvre avec succès et à pérenniser les actions de GCP convenues, et analyser, le cas échéant, les difficultés auxquelles elles se seront heurtées. Il s'agira également de cerner les impacts et les résultats des régimes de gestion mis en œuvre et de déterminer dans quelle mesure ils ont effectivement contribué à la réalisation des objectifs sociaux et écologiques des communautés.

Il a été difficile d'intégrer les femmes et les jeunes de manière constructive dès la phase de démarrage du projet. Nous nous sommes donc employés à valoriser et à encourager la participation des femmes et des jeunes à toutes les activités du projet, en nous appuyant sur des stratégies visant à libérer la parole au sein de ces deux groupes. La participation des femmes et des jeunes a augmenté à mesure de la montée en puissance du projet, grâce notamment à des stratégies visant à tirer le meilleur parti possible des atouts locaux, et en particulier du dynamisme de certaines dirigeantes et associations de femmes locales. Pour autant, notre intervention n'a pas induit de changements fondamentaux dans la perception des rôles respectifs des femmes et des hommes ou dans la participation des jeunes (d'après ce que nous avons pu observer) : ce sont toujours les chefs qui assument le pouvoir décisionnel à l'échelle locale.

L'expérience tirée du projet montre que les communautés et leurs partenaires se heurtent inévitablement à des problèmes dans la réalisation de leurs objectifs, y compris lorsque les processus engagés sont clairs, bien accueillis et fondés sur des démarches participatives. Certains facteurs externes peuvent être à l'origine de difficultés majeures difficiles à surmonter. À titre d'exemple, nous avons dû interrompre nos activités sur l'un des sites du projet en raison du passage du cyclone tropical Pam. On ne peut raisonnablement pas poursuivre des activités de gestion communautaire des pêches dans des communautés frappées par des catastrophes naturelles aussi dévastatrices que peut l'être un cyclone de catégorie 5. Nous avons malgré tout eu de la chance, puisque le financement obtenu de l'ACIAR a pu être utilisé pour la réalisation d'évaluations des dégâts causés à la filière pêche dans toutes les zones sinistrées et pour financer la fourniture d'engins de pêche dans le cadre des activités de relèvement menées au cours des trois premiers mois suivant le passage du cyclone. De manière générale, il arrive aussi que les préoccupations des communautés sortent du cadre du projet proposé. Le mouillage de DCP, qui n'était pas prévu dans le descriptif initial du projet, s'est pourtant imposé comme une évidence. En effet, la pression de pêche étant très forte sur tous les sites du projet, la création de zones fermées à la pêche, l'extension des zones taboues existantes et la mise en œuvre d'autres mesures de gestion des ressources ne suffiront pas à pallier les problèmes liés à la pression de pêche ou à l'absence de moyens de subsistance autres que la pêche. Les efforts déployés pour aider les communautés à obtenir d'autres formes d'aide sont sans doute aussi importants que l'action menée concrètement sur le terrain à l'appui de la mise en place de régimes de gestion communautaire des pêches.

Compte tenu de l'attention que suscite actuellement la gestion communautaire des pêches dans toute la région, il importe de bien cerner la nature des processus mis en œuvre, la logique sur laquelle ils reposent et les problèmes que soulève l'instauration de régimes de gestion communautaire des pêches. À cet égard, notre expérience montre que, si les communautés sont parfaitement capables de concevoir et d'appliquer avec succès des mesures de gestion communautaire des pêches, la réalisation de leurs objectifs reste malgré tout un parcours semé d'embûches.

Remerciements

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude aux communautés avec lesquelles nous avons travaillé pour leur participation et l'enthousiasme dont elles ont fait preuve. Nous remercions également les agents du Service des pêches de Vanuatu, de la Communauté du Pacifique et de WorldFish de leurs conseils et de leur soutien. Nos travaux ont été financés par le Centre australien pour la recherche agricole internationale au titre de la subvention FIS/2012/074.

Bibliographie

Albert J., Schwarz A. and Cohen P. 2013. Community-based marine resource management in Solomon Islands: A facilitators guide. Based on lessons from implementing CBRM with rural coastal communities in Solomon Islands (2005-013). WorldFish, Penang. 50 p.

Amos M. 2007. Vanuatu Fishery Resource Profiles. Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme, Apia. 208 p.

Andrew N.L., Béné C., Hall S.J., Allison E.H., Heck S. and Ratner B.D. 2007. Diagnosis and management of small-scale fisheries in developing countries. Fish and Fisheries 8:227-40.

Bartlett C.Y., Pakoa K. and Manua C. 2009. Marine reserve phenomenon in the Pacific Islands. Marine Policy 33:673-78.

Cohen P. et Foale S. 2011. Lieux de pêche tabous : préserver les pêcheries océaniques pour la postérité ? Ressources marines et traditions, Bulletin d'information de la CPS n° 28 : 3-13.

Cohen P.J., Jupiter S.D., Weeks R., Tawake A. et Govan H. 2014. La gestion communautaire des pêcheries permet-elle d'atteindre des objectifs multiples ? Éléments de réponse à partir d'une analyse bibliographique Ressources marines et traditions, Bulletin d'information de la CPS n° 34 : 3-12.

Govan H., Aalbersberg W., Tawake A. and Parks J.E. 2008. Locally managed marine areas: A guide to supporting community-based adaptive management. Locally-Managed Marine Area (LMMA) Network, Suva. 64 p.

Govan, H. 2009. Concrétiser le potentiel offert par les aires marines placées sous gestion locale dans le Pacifique Sud. Ressources marines et traditions, Bulletin d'information de la CPS n° 25 : 16-25.

Johannes R.E. and Hickey F.R. 2004. Evolution of village-based marine resource management in Vanuatu between 1993 and 2001. Coastal regions and small islands papers 15, p. 49. UNESCO, Paris.

Johannes R.E. 1998. Government-supported, village-based management of marine resources in Vanuatu. Ocean and Coastal Management 40:165-187.

Jupiter S.D., Cohen P.J., Weeks R., Tawake A. and Govan H. 2014. Locally managed marine areas: Multiple objectives and diverse strategies. Pacific Conservation Biology 20:165-179.

Kronen M. et Vunisea A. 2009. Incidence de la pêche et sécurité alimentaire – Différenciation des pratiques de la pêche de poisson selon le sexe et les groupes culturels dans les États et Territoires insulaires océaniens et dans les groupes culturels auxquels ils appartiennent. Hina, les femmes et la pêche, Bulletin d'information de la CPS n° 19 : 3-10.

Léopold M., Beckensteiner J., Kaltavara J., Raubani J. and Caillon S. 2013. Community-based management of nearshore fisheries in Vanuatu: What works? Marine Policy 42:167-176.

Nimoho G., Seko A., Iinuma M., Nishiyama K. et Wakisaka, T. 2013. Étude de référence des villages côtiers de Vanuatu Ressources marines et traditions, Bulletin d'information de la CPS n° 32 : 2-84.

Communauté du Pacifique 2015. Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement : La Stratégie de Nouméa. Nouméa, Nouvelle-Calédonie : Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. 16 p.

Raubani J.J.J. 2006. Community fisheries management (CFM): Future considerations for Vanuatu, p. 47. The United Nations University, UNU-Fisheries Training Programme.

Raubani J., Eriksson H., Neihapi P., Baereleo R., Amos M., Pakoa K. and Andrew N. (forthcoming). Reflecting on past experiences to refine Vanuatu Fisheries Department's model for supporting community-based fisheries management. Nouméa, Nouvelle-Calédonie: Communauté du Pacifique.

Ruddle K. 1998. The context of policy design for existing community-based fisheries management systems in the Pacific Islands. Ocean and Coastal Management, 40: 105-126.

Schwarz A., James R., Teioli H.M. and Cohen P. 2014. Engaging men and women in community-based resource management processes in Solomon Islands. CGIAR Research Program on Aquatic Agricultural Systems, Penang. http://pubs.iclarm.net/resource_centre/AAS-2014-33.pdf

Vunisea A. 2008. « Culture du silence » et gestion halieutique HINA, les femmes et la pêche, Bulletin d'information de la CPS n° 18 : 42-43.

Vers une gestion saine et pérenne des ressources marines côtières en milieu communautaire : les enseignements tirés de l'expérience de Vanuatu[1]

Graham Nimoho,[2] Akiya Seko,[3*] Mitsuo Iinuma,[4] Kazuo Nishiyama[5]*

Introduction

Les communautés côtières de Vanuatu sont fortement tributaires des ressources marines qui leur procurent moyens de subsistance et revenus. Cependant, les perturbations subies par les écosystèmes côtiers sous l'effet d'activités récentes de développement et du changement climatique ont provoqué un appauvrissement sensible des ressources marines côtières. Dans son plan de développement national pour la période 2006-20015, le Vanuatu a donc souligné la nécessité d'une gestion et d'une exploitation appropriées des ressources marines côtières. Toutefois, le manque de personnel, l'insuffisance des moyens techniques et les restrictions budgétaires ont entravé l'action entreprise en vue d'améliorer et d'étendre la gestion communautaire des ressources marines côtières. Le gouvernement de Vanuatu s'est alors tourné vers le Japon dont il a sollicité la coopération technique pour l'aider dans la réalisation de son objectif. En réponse à cette demande, l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) a été chargée par le gouvernement japonais de mettre en œuvre, entre 2006 et 2009, le projet de coopération technique intitulé « Promotion de la grâce des mers dans les villages côtiers de la République du Vanuatu (Phase I) ». Ce projet avait pour principal objectif l'élevage et la propagation d'espèces de mollusques faciles à introduire et la sensibilisation des communautés à l'importance de la gestion des ressources côtières. Il prévoyait notamment la mise en place d'un modèle de gestion communautaire de ressources côtières sur l'île d'Efate. À l'issue de la première phase du projet (« Phase I »), le gouvernement de Vanuatu a demandé aux responsables du projet de poursuivre la mise en place de la gestion communautaire des ressources côtières tout en améliorant durablement les moyens de subsistance des communautés.

Le présent article porte sur la seconde phase du projet (« Phase II »), qui s'est déroulée de janvier 2012 à janvier 2015, et au cours de laquelle des activités ont été menées à l'échelle locale, entre février 2012 et octobre 2014, sur les sites suivants : 1) nord-ouest d'Efate : Mangaliliu, îles de Lelepa et de Moso ; 2) nord-est de Malekula : Amal-Baie du Crabe, îles d'Uripiv et d'Uri ; et 3) sud-ouest d'Aneityum : Analcauhat et Mystery Island (voir figure 1).

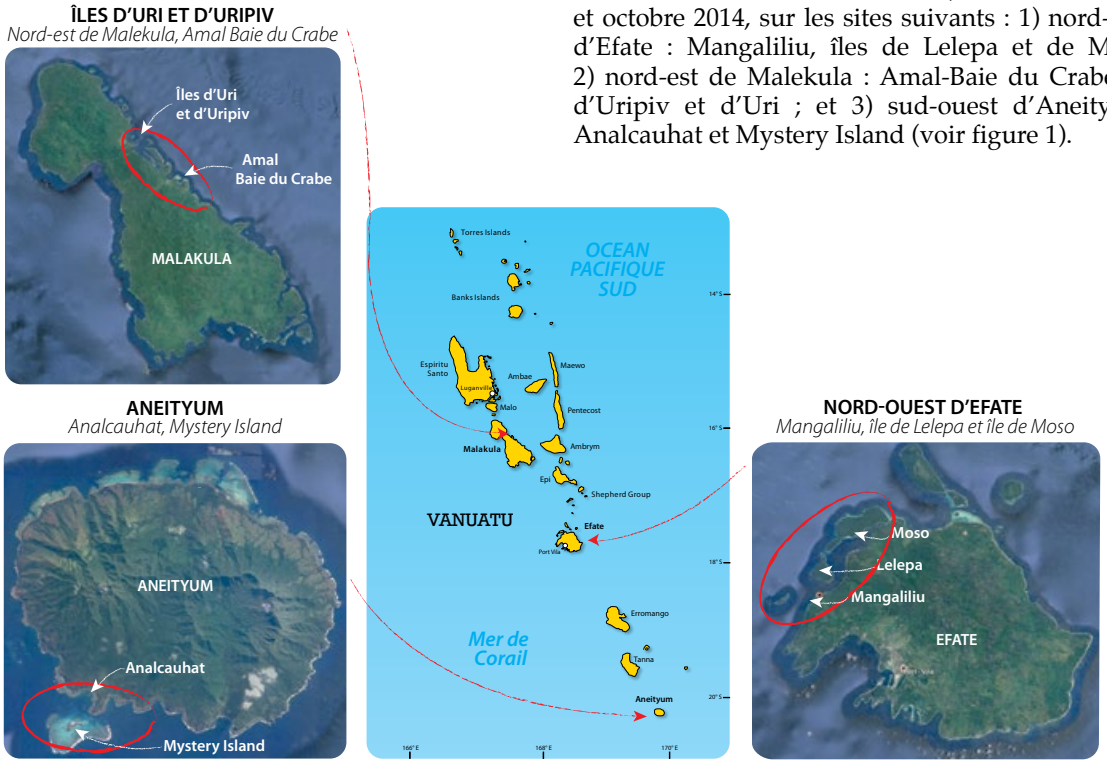

Figure 1. Sites d'exécution du projet « Promotion de la grâce des mers » à Vanuatu.

[1] Le présent article est dédié à Mormor Kalotiti, chef coutumier de Mangaliliu et leader communautaire très influent, décédé le 15 décembre 2015. Son sens de la direction, son dévouement, son enthousiasme et son travail acharné ont largement concouru à la bonne marche du projet, non seulement dans le nord-ouest d'Efate, mais sur l'ensemble des trois sites visés.

[2] Courriel : gnimoho@vanuatu.gov.vu
[3] IC NET Ltd. Courriel : seko@icnet.co.jp
[4] IC NET Ltd. Courriel : iinuma@icnet.co.jp
[5] IC NET Ltd. Courriel : nishiyama.kazuo@icnet.co.jp
* Auteurs à contacter

Le projet visait à améliorer la protection du littoral, à pérenniser l'exploitation des ressources côtières dans les sites ciblés et à développer la gestion communautaire de ces dernières dans les zones voisines. Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, le Service des pêches de Vanuatu, chargé d'appuyer la mise en œuvre de la gestion communautaire des ressources côtières, a vu ses moyens renforcés, parmi lesquels ses capacités de soutien technique auprès des communautés concernées. Afin de permettre la mise en œuvre du projet en association avec le Service des pêches de Vanuatu, des évaluations participatives de l'état de la ressource et des enquêtes socioéconomiques ont été réalisées dans les zones visées ; l'aptitude des organisations communautaires à élaborer des plans de gestion des ressources a été évaluée et, le cas échéant, renforcée ; des plans exploratoires de gestion communautaire des ressources ont été mis en œuvre, évalués et révisés dans le cadre de projets pilotes ; et les enseignements tirés des activités de gestion ont été partagés avec toutes les parties prenantes.

Trois méthodes novatrices ont été conçues dans le cadre du projet afin d'assurer la mise en place de la gestion communautaire des ressources côtières : une approche dite de « vulgarisation communautaire » ; une action fondée sur « le renforcement des organisations existantes et la collaboration » ; et une démarche de « gestion intégrée » axée sur le tourisme. L'approche de vulgarisation communautaire a été mise en œuvre à Aneityum, où un agent a été désigné au sein de la population par le Service des pêches de Vanuatu pour piloter l'introduction de la gestion communautaire des ressources côtières et de mesures d'accompagnement. Inédite à Vanuatu, la démarche visait également à évaluer la possibilité de déléguer certaines fonctions relevant des pouvoirs publics à des communautés situées dans d'autres parties du pays. La gestion intégrée des ressources a été mise en œuvre à Malekula, où de jeunes leaders ont été fortement mobilisés pour renforcer la coopération entre les 16 communautés de la zone d'Amal-Baie du Crabe. La gestion intégrée – axée sur le développement du tourisme – a été mise en œuvre dans le nord-ouest d'Efate, à travers des activités de gestion des mollusques et l'élaboration d'un plan de développement du secteur touristique.

Afin de favoriser l'intégration, les mesures de gestion des ressources halieutiques ont été assorties de mesures d'accompagnement axées non seulement sur la création de nouvelles sources de revenus, la valorisation des produits de la pêche, la vente collective, et la diversification de l'effort de pêche, mais également sur le renforcement du système et des organisations communautaires. La gestion durable des ressources par la communauté n'aurait pas été possible sans de telles mesures d'intégration. La coordination intercommunautaire, la gestion de sous-comités locaux et la création d'un « mécanisme d'autorisation » ont concouru de manière particulièrement importante à pérenniser la gestion des ressources. La coordination intercommunautaire doit être assurée par un comité local de gestion des ressources côtières qui, comme à Malekula et ses 17 villages, veille à la coordination des activités entre les communautés. La diversité des activités menées à petite échelle nécessite parfois d'en confier la gestion à des « groupes d'intérêt particulier ». C'est la méthode qu'a choisi le comité de Lelema dans le nord-ouest d'Efate en constituant six sous-comités dédiés aux activités suivantes : dispositifs de concentration du poisson (DCP), tourisme, confection d'artisanat, gestion des aires marines protégées, crevetticulture et planification de la gestion.

Parmi les réalisations du projet figurent la fabrication de DCP économiques, le recueil de données, la confection d'articles en coquillages à l'échelle locale, la création de « bars à poisson » et l'organisation de visites d'étude. Des DCP côtiers à bas coût ont été conçus pour diversifier les activités de pêche et tenter de réduire la pression exercée sur les ressources récifales vulnérables. La modernisation des pirogues traditionnelles a permis d'améliorer l'efficacité de la pêche en rendant possible la capture d'espèces récifales et démersales du large et celles présentes sur les DCP côtiers. Les pêcheurs ont entrepris de consigner leurs prises en vue de créer leur propre marché au poisson, à l'échelle locale, et d'assurer le suivi des stocks des espèces ciblées. Outre les revenus supplémentaires qu'elle procure aux femmes, la fabrication d'artisanat en coquillage contribue au développement du tourisme. Les produits munis d'une « éco-étiquette » ont suscité un attrait accru auprès des touristes désireux d'appuyer les activités communautaires de gestion des ressources. Les « bars à poisson » rapportent davantage aux familles de pêcheurs que la vente des prises au marché local et contribuent ainsi à réduire la dépendance de la population à l'égard des ressources côtières. Les communautés sont motivées à s'investir dans la gestion des ressources côtières lorsqu'elles constatent que d'autres communautés agissent déjà pour préserver les ressources halieutiques. Les visites d'études ont permis de partager les enseignements et les expériences clés entre les différentes communautés.

Structure conceptuelle de la gestion communautaire des ressources marines côtières

La gestion efficace et adaptée des ressources côtières impose l'adoption de règles de gestion et de mesures d'accompagnement. Les mesures d'accompagnement se répartissent en quatre thématiques : ressources et environnement, économie et production, facteurs socioculturels, et institutions et gouvernance (voir figure 2). Les quatre volets de la gestion communautaire et les activités qui s'y rapportent sont complémentaires et d'égale importance. Les ressources communautaires ne peuvent être gérées de manière appropriée que si les usagers de la ressource le sont également ; la dimension socioculturelle influe donc directement sur les composantes « ressources et environnement » et « économie et à la production ».

Ressources et environnement

Afin d'inciter les populations à s'impliquer dans la gestion des ressources côtières et d'établir des règles en la matière, il convient de réaliser des enquêtes sur l'état des ressources côtières, et de recueillir et d'analyser des données sur l'activité de pêche. Ces activités doivent être menées de manière concomitante afin d'établir la situation socioéconomique des communautés ciblées. Il convient en premier lieu de réaliser une étude

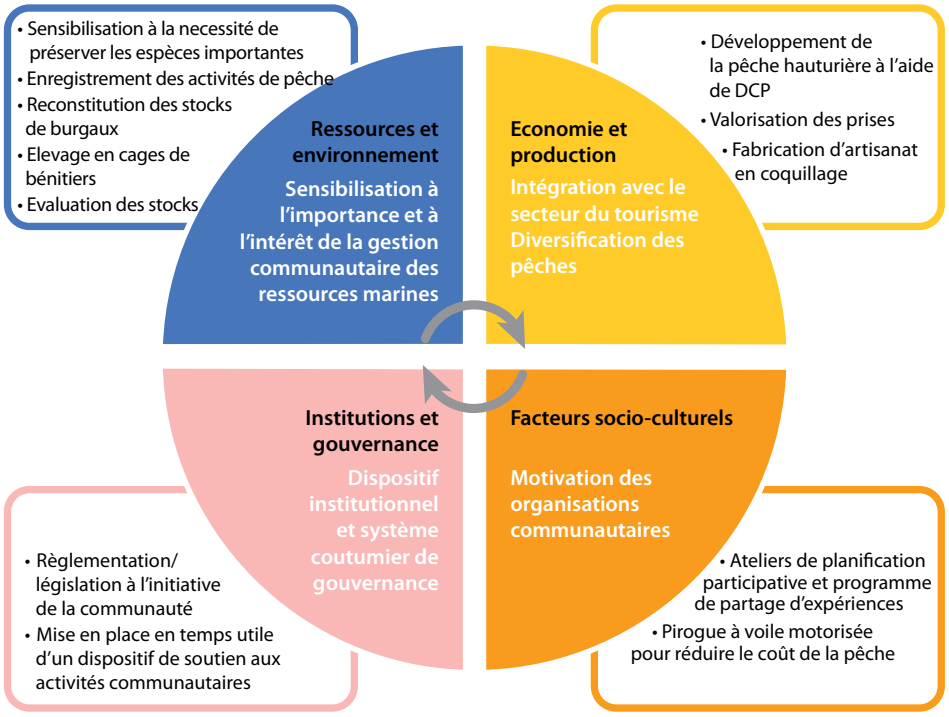

Figure 2. Les quatre volets de la gestion communautaire des ressources marines côtières à Vanuatu, et les activités nécessaires à l'exécution de chaque volet.

de référence axée sur les quatre volets de la gestion communautaire, pour ensuite définir la meilleure combinaison de mesures et élaborer des plans d'action propres à renforcer la gestion communautaire des ressources côtières.

Économie et production

Afin de réduire l'effort de pêche appliqué aux ressources côtières et de compenser la perte économique liée aux activités de gestion tout en générant les financements nécessaires à leur mise en œuvre, il importe de rechercher d'autres sources de revenus et d'établir des liens avec le secteur du tourisme.

Facteurs socioculturels

Afin de motiver les communautés à s'investir dans la gestion des ressources côtières et de renforcer les capacités de gestion des intervenants locaux, des ateliers participatifs et des réunions doivent être organisés afin de stimuler les échanges de vues et d'expériences.

Institutions et gouvernance

Les communautés doivent coordonner leur action avec les organisations extérieures compétentes afin de bénéficier du soutien essentiel des pouvoirs publics et des ONG.

Un projet pilote a été mis en œuvre sur chaque site afin d'initier les participants du Service des pêches de Vanuatu et des villages au concept et au fonctionnement de la gestion communautaire des ressources côtières. Les résultats des études de référence réalisées dans le cadre du projet ont conduit à l'adoption d'une approche de gestion fondée sur le développement touristique dans le nord-ouest d'Efate, le renforcement des organisations existantes et de la collaboration entre les différentes communautés à Malekula et la vulgarisation communautaire à Aneityum.

1) Allier tourisme et gestion communautaire des ressources côtières

Au cours de la phase I, des efforts avaient été entrepris en vue d'établir un comité de gestion des aires marines protégées (AMP) dans le nord-ouest d'Efate afin de renforcer la collaboration entre les communautés. Un désaccord entre les villages sur les modalités d'exploitation des ressources côtières avait empêché ce comité de voir le jour. Toutefois, la population avait continué de s'occuper avec soin des spécimens introduits de burgau et de bénitier, démontrant la capacité des membres de la communauté à veiller sur les ressources marines. Une nouvelle tentative a donc été engagée en vue d'établir le comité de gestion des aires marines protégées et d'allier la gestion communautaire au développement touristique.

Le site présente par ailleurs un potentiel touristique important, dans la mesure où il abrite le domaine du Chef Roi Mata, seul site de Vanuatu inscrit au patrimoine mondial de l'humanité, ainsi que des hôtels et restaurants susceptibles de procurer à la communauté les revenus nécessaires à la gestion des ressources côtières. Le projet visait à renforcer les liens entre tourisme et gestion communautaire des ressources côtières et à aider la population locale à mettre en œuvre le plan de gestion qu'elle avait élaboré au cours de la phase I. Le succès de la seconde phase du projet (« phase II ») tient probablement avant tout à l'implication des chefs de clan dans le projet pilote, et à leur volonté de promouvoir la gestion communautaire des ressources côtières.

Des chefs coutumiers et de jeunes leaders communautaires avaient été impliqués dès la première phase. Toutefois, le comité de gestion des aires marines protégées n'avait pu être établi, faute de consensus sur l'importance de la gestion des ressources marines par les communautés. Les chefs de clan ont donc été impliqués dans la seconde phase du projet, au cours de laquelle ils ont pris conscience du fort potentiel de développement touristique du nord-ouest d'Efate. Le développement du tourisme à Aneityum et Malekula les a particulièrement motivés. Sensibilisés à l'importance de la gestion communautaire des ressources côtières et du développement touristique, et des liens entre ces derniers, les chefs de clan ont alors fortement contribué à la création du comité de gestion des ressources côtières. En tant que propriétaires fonciers et gardiens des ressources sédentaires situées sur les récifs adjacents, les chefs de clan devaient donner leur accord à la création d'une aire marine protégée en lieu et place d'une zone taboue traditionnelle. L'approche mise en œuvre pour mettre en avant les liens entre la gestion des ressources côtières et le développement touristique a joué un rôle catalyseur dans la coopération entre les chefs de clan et les jeunes leaders communautaires.

2) Renforcer les institutions communautaires existantes

Le renforcement des institutions communautaires existantes peut s'avérer efficace en cas de dysfonctionnement d'un ou de plusieurs mécanismes de gestion des ressources. On citera pour exemple le comité de gestion de l'AMP de la Baie du Crabe, créé par les 16 communautés de la Baie du Crabe avec le soutien de l'agent de vulgarisation du Service des pêches de la province de Malampa. Progressivement, toutefois, le comité est devenu inapte à effectuer le suivi des ressources. L'un des objectifs du projet consistait donc à renforcer le comité et à créer des activités propres à générer les revenus nécessaires à son fonctionnement. La composition du comité a été modifiée afin de permettre la participation de membres plus jeunes. Au départ, en effet, les réunions et ateliers comptaient essentiellement des participants plus âgés, ce qui explique sans doute en partie le ralentissement des activités du comité. À l'initiative des jeunes membres, plusieurs activités ont vu le jour, parmi lesquelles une formation à l'entretien des moteurs hors-bord et la création d'un marché au poisson sur l'île d'Uripiv. Avec le concours du service de l'environnement, de jeunes villageois ont également fait campagne en faveur de la réglementation officielle de l'AMP de la Baie du Crabe. D'autres initiatives menées par les jeunes membres ont permis d'améliorer la gestion du crabe de terre, cible de prélèvements illicites de plus en plus importants.

La mise en œuvre du projet pilote a fait appel à la participation de toutes les parties prenantes afin de renforcer les moyens d'action du comité de gestion de l'AMP. Le processus a permis aux jeunes membres de la communauté d'acquérir des compétences en matière de planification, de suivi et de mise en œuvre. Au début du projet pilote, les jeunes ne siégeaient pas de manière officielle au sein du comité. Toutefois, les membres plus anciens ont reconnu leur importante contribution et les ont admis au sein du comité en tant que membres à part entière. Le comité de gestion de l'AMP a été converti en « comité de gestion des ressources » habilité à superviser d'autres groupes, et plusieurs jeunes ont été intégrés au conseil de direction. Aujourd'hui, les représentants du comité continuent de promouvoir le développement du tourisme en collaborant de manière régulière avec les communautés membres.

Les jeunes ont encouragé la mise en œuvre d'un plan de gestion des ressources côtières établi à titre provisoire en février 2013. Leur initiative, soutenue par le service de l'environnement et l'Union internationale pour la conservation de la nature, visait à obtenir l'adoption d'une réglementation sur l'aire marine protégée de la Baie du Crabe. L'agent de vulgarisation du Service des pêches de Vanuatu et les jeunes membres du comité se sont rendus à plusieurs reprises dans les 16 villages concernés afin d'y expliquer l'importance et la nécessité de réglementer les activités menées dans l'AMP de la Baie du Crabe. C'est grâce à leur dévouement que le premier texte de loi sur une AMP côtière a vu le jour à Vanuatu. Ce succès a ouvert les yeux des membres du comité sur l'importance d'une action menée en collaboration. Ils ont alors entrepris à titre bénévole de développer le tourisme dans la Baie du Crabe, avec le concours du département du tourisme de la province de Malampa et de sociétés privées.

3) Vulgarisation communautaire

Mystery Island fait figure de modèle en matière de gestion des ressources côtières à Vanuatu. Le récif entourant Mystery Island (un site touristique important) a été déclaré « aire marine protégée » par la communauté d'Analcauhat, et les premières données sur le nombre de langoustes vendues aux touristes ont été recueillies par la population. Des mesures ont également été prises pour protéger les populations de troca, de burgau et d'holothurie. Un projet pilote a été consacré à la gestion durable des langoustes. Le Service des pêches ne disposant d'aucun agent sur place, une approche axée sur la vulgarisation communautaire a été retenue. Un « vulgarisateur communautaire », désigné par le Service des pêches, est devenu coordinateur local avant même le lancement du projet. Une fois le projet en marche, le vulgarisateur a planifié et mené des ateliers et des formations techniques, tissé des liens avec la communauté et suivi l'avancement des activités.

Les tâches dévolues à un vulgarisateur communautaire sont quasi-identiques à celles d'un agent de vulgarisation du Service des pêches de Vanuatu : surveillance des activités de pêche, recueil de données et établissement de rapports, et sensibilisation. De telles responsabilités nécessitent des connaissances techniques en matière de pêche et d'aquaculture, et des capacités de communication et de coordination en faveur du développement des communautés.

Il est donc paru important pour la promotion d'une bonne gestion communautaire d'établir des critères clairs pour la sélection des candidats. Au cours du projet pilote, les prestations du vulgarisateur désigné

ont été évaluées, et le Service des pêches a été consulté sur les compétences et connaissances nécessaires à l'exercice de cette fonction. Le service des pêches et l'équipe du projet ont élaboré des lignes directrices concernant le recrutement et les fonctions du vulgarisateur communautaire.

C'est à Aneityum que le recrutement du premier vulgarisateur communautaire a été approuvé de manière officielle. Pour assurer le bon déroulement du projet pilote, le vulgarisateur communautaire a veillé à la participation équitable des six clans d'Analcauhat, laquelle a favorisé une meilleure compréhension de la gestion communautaire des ressources côtières au sein de la population. Le vulgarisateur a désigné parmi les jeunes des responsables de la gestion de la pêche sur DCP, du polissage des coquillages, de la gestion des bars à poisson, ainsi que d'autres tâches. Parmi les jeunes leaders, la responsable du polissage des coquillages s'est vu offrir la possibilité de participer à un atelier consacré à cette activité en Indonésie. Cette formation lui a permis de renforcer ses compétences de manière spectaculaire. Trois membres du groupe chargé de gérer le bar à poisson ont suivi un cours de cuisine au Centre de formation aux métiers de l'accueil, du tourisme et des loisirs de Port Vila. Le recrutement d'un nouveau vulgarisateur communautaire, en la personne du jeune responsable de la gestion des DCP, a été recommandé. Les conseils dispensés par le vulgarisateur communautaire ont contribué à renforcer les capacités des jeunes leaders.

Le projet pilote a débouché sur deux résultats principaux, à savoir l'exploitation stable des ressources hauturières et récifales grâce aux DCP, et la vente de poissons pêchés localement par le biais du bar à poisson. Jusqu'alors, l'effort de pêche se concentrait essentiellement sur les langoustes vendues aux touristes. Grâce au bar à poisson, qui a démontré l'intérêt des touristes pour les espèces locales autres que les langoustes, une partie de l'effort de pêche s'est déplacée à l'extérieur des récifs. La fabrication et la vente d'articles en coquillage poli ont amélioré les moyens de subsistance de la population et sensibilisé cette dernière à la nécessité de préserver l'environnement.

Le projet pilote a amené la population à prendre conscience de l'importance des liens à établir entre la gestion communautaire des ressources côtières et les mesures à l'appui de cette dernière. Le comité de gestion des AMP, chargé de gérer les aires protégées situées autour de Mystery Island et d'Analcauhat, a lui aussi compris la nécessité des mesures d'accompagnement pour la bonne gestion des AMP. Le comité a donc été rebaptisé « comité de gestion des ressources d'Analcauhat », et une nouvelle AMP a vu le jour. This led to the designation of a new MPA.

Le projet a mis en lumière l'importance d'assortir les règles de gestion de diverses mesures d'accompagnement. Ces mesures, dont le rôle est essentiel, doivent être soigneusement planifiées pour veiller à la gestion efficace des ressources. Le projet comprenait sept grandes catégories de mesures d'accompagnement.

1. Ressources et environnement : de telles mesures visent notamment à inciter la population à participer aux enquêtes sur l'état de la ressource et à assurer un rôle de suivi. Elles sont nécessaires pour inciter les communautés à s'investir dans la gestion des ressources et pour définir les règles de gestion des ressources côtières.

2. Activités telles que la sensibilisation à la gestion des ressources côtières, et le recueil et l'analyse des données sur les activités de pêche.

3. Règles et mesures d'accompagnement en matière d'économie et de production : ces mesures sont nécessaires pour réduire l'effort de pêche ciblant les ressources côtières, compenser les pertes économiques résultant des activités de gestion des ressources, et générer les moyens de financement nécessaires.

4. Mesures visant la création de nouveaux moyens de subsistance : ces mesures, parmi lesquelles la pêche sur DCP, et la fabrication d'artisanat en coquillage, sont liées au secteur du tourisme.

5. Règles et mesures socioculturelles, nécessaires pour motiver les communautés à assurer la gestion de leurs ressources côtières.

6. Organisation d'ateliers participatifs et de réunions pour améliorer les capacités de gestion des communautés, et permettre l'échange de vues et d'expériences.

7. Enfin, règles et mesures d'accompagnement visant à renforcer la gouvernance et les institutions pour que les communautés puissent bénéficier du soutien essentiel des pouvoirs publics et des ONG.

Les communautés doivent coordonner leur action avec les organisations extérieures compétentes ; les ressources communautaires ne peuvent être gérées de manière appropriée que si les usagers de la ressource le sont également.

La suite du présent article traite de la conception et de la mise en œuvre des activités menées au titre du projet. Après un bref aperçu consacré aux études de référence et projets pilotes réalisés sur chaque site, et aux activités conduites, l'article propose une description et une analyse des composantes communes aux différents projets pilotes, à savoir le recueil et l'analyse des données de pêche au sein des communautés, la gestion de la pêche sur DCP, et la fabrication d'objets d'artisanat en coquillages, ainsi que de différents projets mis en œuvre sur les sites ciblés (nord-ouest d'Efate, île de Malekula et île d'Aneityum). Suit un examen du processus d'élaboration des plans de gestion des ressources côtières. À l'issue des projets pilotes, il est apparu important que les communautés formulent leurs propres plans d'exécution. Le processus a permis aux communautés d'assurer la gestion de leurs pêcheries et d'organiser leurs propres ateliers de planification.

Conception et mise en œuvre des activités menées au titre du projet

Les premières activités de terrain ont consisté à réaliser des études de référence sur les trois sites d'exécution du projet, par le biais d'entretiens individuels et d'ateliers visant à évaluer la gestion actuelle des ressources côtières, la situation socioéconomique des communautés et les activités de pêche. En complément des activités de promotion de la gestion communautaire menées au cours de la phase I et des initiatives financées par d'autres bailleurs, l'équipe du projet a organisé un atelier de développement et de renforcement institutionnel au profit d'agents du Service des pêches de Vanuatu, au cours duquel ont été examinés les principaux facteurs externes influant sur la promotion de la gestion communautaire des ressources côtières, ainsi que les solutions possibles aux menaces pesant sur ces dernières (voir tableau 1). L'exercice a également permis de recenser les principales forces et faiblesses internes du Service des pêches de Vanuatu (voir tableau 2).la gestion communautaire des ressources côtières, ainsi que les solutions possibles aux menaces pesant sur ces dernières (voir tableau 1). L'exercice a également permis de recenser les principales forces et faiblesses internes du Service des pêches de Vanuatu (voir tableau 2).

Tableau 1. Mesures à prendre par le Service des pêches de Vanuatu pour promouvoir la gestion communautaire des ressources côtières.

	Principaux facteurs externes	Mesures à prendre pour promouvoir la gestion communautaire des ressources côtières
Opportunité	Forte demande intérieure de poisson	Développement du potentiel commercial du poisson
	Participation des associations de pêcheurs à la collecte de données de prise	Collaboration avec les organisations communautaires chargées de la gestion des ressources pour collecter des données de prises
	Soutien des autorités coutumières à la gestion communautaire des ressources côtières	Promotion de la collaboration avec les responsables communautaires (par ex., les chefs)
Menace	Délai nécessaire à l'établissement d'une association de pêcheurs	Renforcement des capacités des organisations communautaires chargées de la gestion des ressources
	La plupart des villageois pratiquant la pêche ne sont pas enregistrés.	Création d'une association de pêcheurs afin d'enregistrer les villageois pratiquant la pêche
	Absence de marché au poisson à l'échelle locale	Création et gestion d'un marché au poisson communautaire

Tableau 2. Principaux facteurs internes exerçant une influence sur la promotion de la gestion communautaire des ressources côtières au sein du Service des pêches de Vanuatu.

Forces	Faiblesses
Capacité de collecte et d'analyse des données de prise (1)	Irrégularité des réunions (1)
Compilation d'informations issues de la recherche	Absence de politique en matière de pêche côtière (2)
Possibilité d'exonérer les pêcheurs enregistrés de la taxe sur le carburant (3)	Interruption de la collecte des données de prise par l'agent de vulgarisation du Service des pêches (3)
Collaboration permanente avec le comité de gestion des AMP (4)	Absence de transmission des données de prise par l'agent de vulgarisation halieutique (3)
Bons rapports entre l'agent de vulgarisation et les autorités provinciales (4)	Manque de suivi par l'agent du Service des pêches de Vanuatu (3)
Possibilité d'octroi de petites subventions en collaboration avec une ONG locale (4)	Mauvaise gestion des moyens financiers par l'agent de vulgarisation halieutique

Note : les chiffres entre parenthèses expriment le degré d'importance attribué aux différents facteurs par les participants à l'atelier.

Six grandes stratégies ont été élaborées à l'intention du Service des pêche de Vanuatu afin de promouvoir et d'étendre la gestion communautaire des ressources marines : 1) améliorer la distribution des produits de la mer d'origine locale, 2) renforcer la collecte de données sur les activités de pêche par les organisations du secteur, 3) respecter et renforcer les systèmes traditionnels de gestion des ressources, 4) établir et renforcer les activités des organisations du secteur de la pêche et des associations de pêcheurs, 5) créer des marchés au poisson à l'échelle locale, et 6) renforcer les activités de gestion communautaire des ressources côtières.

L'équipe du projet a conçu les projets pilotes en fonction des difficultés identifiées sur chaque site dans le cadre de l'étude de référence (Tableau 3). Les caractéristiques propres à la gestion communautaire des ressources côtières telle que pratiquée dans les différentes zones ciblées sont résumées dans le tableau 4. Dans le nord-ouest d'Efate, par exemple, la gestion des ressources a été associée au développement touristique. À Malekula, une démarche axée sur le renforcement des organisations existantes et la collaboration a été mise en œuvre pour coordonner l'action des différentes communautés impliquées dans la gestion du crabe

de terre dans la Baie du Crabe. L'approche suivie à Aneityum reposait sur la vulgarisation communautaire. Elle visait à contrer les pressions exercées en faveur d'une ouverture temporaire de l'aire marine protégée, à réduire le fort impact de la pêche sur la langouste, et à pallier au problème posé par l'absence d'un représentant permanent du Service des pêches de Vanuatu sur l'île.

Les résultats de l'étude de référence ont mis en lumière la nécessité de mener à bien trois types d'activités : des activités en rapport direct avec la gestion des ressources marines ; des activités « d'accompagnement » ou en rapport indirect avec la gestion des ressources marines ; et des activités visant la mise en place d'organisations et de systèmes nécessaires à la réalisation des deux types d'activités précédentes.

Tableau 3. Mise en contexte de la gestion communautaire des ressources côtières dans chaque zone d'exécution du projet à Vanuatu.

	Nord-ouest d'Efate	Malekula	Aneityum
Principale activité économique	Agriculture, tourisme, pêche	Agriculture, commerce, pêche	Agriculture, tourisme, pêche
Pourcentage de revenus issus de la pêche	~ 20 %	~ 10 %	~ 10 %
État des ressources halieutiques côtières	En déclin, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'AMP	Stable à l'intérieur de l'AMP ; en déclin à l'extérieur de l'AMP	Stable à l'intérieur de l'AMP ; en déclin à l'extérieur de l'AMP
État des ressources halieutiques hauturières	Bon	Bon	Bon
Degré d'intérêt et de participation aux activités communautaires	Modéré	Baie du crabe : élevé Uri/ Uripiv : modéré	Élevé
Degré de compréhension du plan de gestion de l'AMP	Lelepa : élevé Île de Moso : modéré	Baie du crabe : élevé Uri/ Uripiv : modéré	Modéré
Degré de participation aux activités de gestion communautaire des ressources côtières	Lelepa : modéré Moso : faible	Baie du Crabe : modéré Uri/ Uripiv : élevé	Élevé
Principaux enjeux de la gestion communautaire des ressources marines	Création de nouvelles sources de revenus Lien avec le développement touristique Développement du potentiel commercial du poisson Diversification des techniques de pêche Création d'une organisation de gestion de l'AMP	Manque de moyens financiers du comité de gestion Prévention du braconnage	Création de nouvelles sources de revenus Sensibilisation de la population à l'importance de la gestion communautaire des ressources côtières Création d'une association de pêcheurs

Tableau 4. Caractéristiques de la gestion communautaire des ressources côtières dans chaque site d'exécution du projet à Vanuatu.

Site	Caractéristiques de la gestion communautaire des ressources côtières
Nord-ouest d'Efate	Un plan de gestion de l'AMP existe (élaboré au cours de la phase I) mais n'est pas respecté par la communauté. Conflits relatifs à l'exploitation des zones de pêche. Absence de collaboration entre Lelema et l'île de Moso. La population de l'île de Moso en particulier ne manifeste aucune volonté de coopérer.
Malekula	Seize communautés formées de différentes tribus participent à la gestion du crabe de terre dans la Baie du Crabe, ce qui rend la coordination difficile dans les îles d'Uri et d'Uripiv. L'état des ressources côtières et la situation économique y sont précaires. Toutefois, les 14 autres communautés situées sur l'île principale de Malekula sont relativement aisées. Il existe des disparités socioéconomiques entre l'île principale et les îles périphériques. Faute de moyens financiers suffisants, les activités de suivi menées dans la Baie du Crabe sont limitées.
Aneityum	Des pressions sont exercées en faveur d'une ouverture temporaire de l'AMP.Seules les langoustes sont vendues aux touristes ; l'espèce est soumise à une pression de pêche excessive.Le Service des pêches du Vanuatu ne dispose d'aucun personnel permanent sur l'île. Un agent se rend sur place plusieurs fois par an et y assure une gamme restreinte de services.

Tableau 5. Composantes de la gestion des ressources côtières dans certaines régions de Vanuatu.

Composante	Activités envisagées
Gestion des ressources	Élaboration de règles de gestion des ressources côtières : coordination entre les zones de pêche ; sélection des espèces à protéger ; restrictions en matière de taille ; législation relative aux AMP, etc. Mesures en faveur de la reconstitution des ressources : lâcher et élevage de juvéniles de coquillages marins (par ex., troca et burgau), renouvellement des stocks de géniteurs, etc.
Mesures d'appui à la gestion des ressources	Diversification des activités de pêche : promotion de la pêche hauturière sur DCP. Développement de moyens de subsistance autres que les produits de la pêche : polissage de coquillages, écotourisme autour des AMP, nourricerie de pleine eau pour l'élevage de bénitiers Tridacna, etc. Valorisation des produits de la mer : création de restaurants servant ou vendant du poisson pêché localement ; vente de poisson frais grâce à la création de marchés au poisson, etc.
Renforcement des institutions et organisations	Création et renforcement des activités des comités de gestion des AMP.Amélioration du fonctionnement et de la gestion des organisations de pêcheurs tels que les comités de gestion des DCP et les associations de pêcheurs. Collecte et analyse des données sur l'activité de pêche par les organisations de pêcheurs.

Le contenu de chaque projet pilote a été défini en fonction du contexte socioéconomique local, en concertation avec les comités de gestion des AMP et sur la base des résultats de l'étude de référence. Dans le nord-ouest d'Efate, où l'on constate un affaiblissement du système coutumier de gouvernance, lié en partie au phénomène d'immigration en provenance d'autres îles, l'étude de référence a révélé un fort potentiel de développement touristique, tout en signalant un déclin des stocks de poissons de récif et une dégradation des récifs coralliens. Une démarche de développement touristique en faveur de la gestion communautaire des ressources côtières a donc été entreprise. Pour renforcer le lien entre le développement du tourisme et la gestion des ressources, plusieurs activités ont été déployées, parmi lesquelles la création d'une nourricerie de pleine eau pour les bénitiers, devenue une attraction touristique ; la protection des ressources récifales grâce à l'introduction de DCP ; et l'utilisation de pirogues modifiées. D'autres activités suggérées par les villageois telles que la vente de poisson et d'articles en coquillage poli aux hôtels et aux restaurants du secteur ont été intégrées au projet pilote. À Malekula, le comité de l'AMP d'Amal-Baie du Crabe existait déjà depuis plus de dix ans mais fonctionnait au ralenti faute de moyens financiers. Le projet a donné un nouvel élan au comité grâce à la mise en place d'un fonds de promotion de la gestion communautaire des ressources côtières. Le projet a également permis l'introduction d'activités de pêche sur DCP, le lâcher et la surveillance de burgaus et de trocas dans les eaux d'Uripiv, la confection et la vente d'objets en coquillage, la vente de kava, l'apiculture, et la création d'une aire de mouillage pour les bateaux de plaisance. Les villages ont proposé de créer des marchés au poisson sur l'île d'Uripiv et à Louni. Le marché d'Uripiv a permis la vente conjointe de poisson avec le marché de Lakatoro – la ville principale de l'île de Malekula – grâce au soutien du Programme des volontaires japonais pour la coopération internationale. À Aneityum, le comité de gestion de l'AMP de Mystery Island a mis au point des activités de gestion communautaire des ressources côtières telles que la collecte de données sur les prises de langouste et la protection des poissons de récif, du troca et du burgau à l'intérieur de l'AMP. Face à la nécessité de réguler la pêche à la langouste, la zone de contrôle a été étendue au-delà du périmètre de l'AMP. En l'absence d'agent du Service des pêches sur l'île, le vulgarisateur communautaire a joué un rôle important. Parmi les activités menées dans le cadre du projet, on retiendra l'introduction de DCP, la création d'un bar à poisson et la confection d'articles en coquillage par les femmes. L'équipe du projet a également aidé le vulgarisateur à administrer le projet pilote. Ce dernier a permis de créer de nouvelles activités rémunératrices pour les villageois et des sources de financement pour la gestion communautaire des ressources côtières.

Des plans d'exécution pilotes (voir tableaux 6, 7 et 8) ont été élaborés en combinant les activités susmentionnées afin de répondre aux besoins propres à chaque site sélectionné. Il a été décidé de déployer les trois activités suivantes sur l'ensemble des sites : la promotion de la pêche sur DCP, le polissage de coquillages en vue de générer des revenus supplémentaires, et le recueil et l'analyse de données de prise par les organisations de pêcheurs.

Tableau 6. Plan préliminaire d'exécution du projet pilote pour le nord-ouest d'Efate (Mangaliliu, île de Lelepa et île de Moso)

Objectifs	Création et renforcement d'organisations de gestion des ressources côtières au sein des communautés concernées, et meilleur respect du plan de gestion des AMP.
Activités	Création d'activités rémunératrices de substitution via la promotion du tourisme (par ex., vente conjointe de produits de la pêche et d'objets en coquillage par les communautés, mariculture de bénitiers destinés au commerce de l'aquariophilie, et création de sites d'élevage de bénitiers Tridacna gigas à visée touristique. Diversification des activités de pêche en encourageant la pêche à l'extérieur des récifs grâce à l'introduction de DCP. Renforcement de la gestion des ressources côtières grâce à un meilleur respect du plan de gestion des AMP par les communautés. Création et renforcement des activités du comité de gestion des AMP et des organisations du secteur de la pêche.

Tableau 7. Plan préliminaire d'exécution du projet pilote de Malekula (Baie du Crabe, île d'Uripiv, île d'Uri)

Objectifs	Relancer les activités du comité de l'AMP de la Baie du Crabe en mobilisant les moyens financiers nécessaires à la gestion des ressources côtières.
Activités	Renforcer les activités de collaboration entre communautés : installation conjointe de DCP par les communautés concernées ; polissage de coquillages par les femmes ; activités écotouristiques axées sur l'AMP de la Baie du Crabe, etc. Améliorer la distribution des produits de la mer : mise en place conjointe de points de collecte du poisson (marchés) ; vente de produits de la mer en coopération avec le marché au poisson de Lakatoro Diversifier les activités de pêche : promotion de la pêche au large grâce à l'introduction de DCP Reconstitution des ressources côtières : lâcher et élevage de coquillages marins (troca et burgau) Renforcement institutionnel du comité de l'AMP et des organisations de pêcheurs : recueil et analyse des données de pêche par les communautés ; diversification des sources de financement pour la gestion de l'AMP telles que le prêt d'équipement de pêche, l'apiculture, la vente de kava, etc.

Tableau 8. Plan préliminaire d'exécution du projet pilote pour Aneityum (Analcauhat) – Développement des activités grâce au renforcement des capacités techniques des agents du Service des pêches de Vanuatu.

Objectifs	Réduire la pression de pêche exercée sur la langouste en diversifiant les activités de pêche et les moyens de subsistance.
Activités	Formation d'agents communautaires de vulgarisation halieutique : mise en place d'un système expérimental de formation d'agents de vulgarisation parmi les villageois sélectionnés par le Service des pêches de Vanuatu au sein des communautés. Création de nouveaux moyens de subsistance : coopération avec le secteur du tourisme de croisière (préparation de plats à base de produits de la mer autres que la langouste ; production et vente d'artisanat en coquillage) ; mise en place et gestion conjointes de points de collecte pour les produits de la pêche (marchés au poisson) Diversification des activités de pêche : promotion de la pêche au large par l'introduction de DCP Reconstitution des ressources côtières : lâcher et élevage de coquillages marins (troca et burgau) Renforcement institutionnel du comité de l'AMP et des organisations de pêcheurs : recueil et analyse des données de pêche par les communautés ; gestion des marchés au poisson par les organisations de pêcheurs, etc.

Développement des activités grâce au renforcement des capacités techniques des agents du Service des pêches de Vanuatu

L'impact des mesures de gestion est plus directement visible sur les coquillages, relativement sédentaires, que sur les poissons de récif, et favorise l'adhésion des communautés à d'autres activités de gestion des ressources côtières. Les rudiments des techniques de propagation des coquillages ont donc été fournis au cours de la phase I, et complétés par des activités de suivi et des conseils supplémentaires lors de la phase II. Le lâcher et l'élevage de bénitiers, effectués au cours des deux phases, ont contribué à la sensibilisation des communautés à la gestion des ressources côtières. L'objectif consistait à confier la production de naissains à des agents qualifiés du Service des pêches, et à moderniser les locaux et le fonctionnement de l'écloserie du Service. La production de naissains de Tridacna s'est essentiellement déroulée sous la direction du personnel du Service des pêches.

Des bénitiers écailleux ont été lâchés le long de la plage de Gideon's Landing, une plage privée située au nord-ouest d'Efate et régulièrement fréquentée par les touristes de Port Vila, afin de promouvoir la gestion communautaire des bénitiers en tant qu'outil de développement touristique.

Les techniques d'élevage des bénitiers dans des cages en filet ont été mises au point durant la première phase du projet, au cours de laquelle seules les localités proches d'Efate ont été approvisionnées en naissains. Par la suite, des juvéniles ont été acheminés par avion vers des zones plus éloignées ; en novembre 2013, des naissains ont été transférés sur les îles d'Uri et d'Uripiv (Malekula) et des cages destinées à l'aquaculture y ont été installées. L'équipe du projet a effectué le suivi des bénitiers importés des Tonga et réintroduits au nord-ouest d'Efate (Mangaliliu, île de Lelepa, Tasiriki et Sunae) en 2007. Durant la phase I, des burgaus de l'île d'Aneityum, le seul site de Vanuatu parvenu à régénérer les stocks surpêchés (grâce à une initiative communautaire menée en coopération avec le Service des pêches de Vanuatu), ont été introduits à Mangaliliu, sur l'île d'Efate. Ils constituent aujourd'hui un stock géniteur. En février 2013, une étude menée sur des spécimens recapturés a mis en lumière des signes de reproduction.

Volets communs aux projets pilotes

Recueil et analyse de données de pêche par les communautés

Une bonne gestion des ressources côtières nécessite de recueillir et d'analyser les données sur la pêche côtière, et de s'en servir pour adapter les prises et l'effort. Les communautés ont été incitées à réunir les données de prises en leur possession afin de dégager les tendances générales et d'élucider les changements survenus dans leurs activités de pêche. Ces données cumulées ont également servi à définir les futures activités des communautés ciblées en matière de gestion des ressources côtières. Des fiches d'enregistrement des données, simples d'utilisation, ont été introduites

lorsque les premiers DCP ont été installés et lorsque le comité de gestion des DCP a été établi, en novembre et décembre 2012. Toujours dans le cadre du projet, un programme simple basé sur Microsoft Excel a été créé pour faciliter la gestion et l'exploitation des données de pêche par les communautés. Celles-ci ont bénéficié d'une formation à l'utilisation du programme. Un ordinateur a été fourni au comité de gestion de l'AMP ou au comité de gestion des DCP de chaque site d'exécution du projet. Cependant, seuls quelques villageois continuent aujourd'hui à consigner les données relatives à leur activité de pêche.

À Aneityum, deux congélateurs solaires ont été installés et un marché au poisson a été ouvert à Analcauhat. Un point de collecte du poisson équipé d'un petit congélateur solaire a été mis en place sur l'île d'Uripiv grâce au concours du Programme des volontaires japonais pour la coopération internationale. Ces marchés sont essentiellement gérés par les comités de gestion des DCP.

Gestion des activités de pêche sur DCP

La forte pression de pêche exercée sur les récifs fait peser une lourde menace sur la pérennité des ressources côtières des communautés ciblées. L'objectif du projet consistait donc à introduire des dispositifs de concentration du poisson pour éloigner une partie de l'activité de pêche des zones récifales. Afin de favoriser un large déploiement des DCP, il était essentiel de disposer d'une unité simple et économique, dont l'installation et l'entretien pourraient être effectués par les communautés. Le coût moyen du modèle conçu dans le cadre du projet varie de 1 000 à 1 500 dollars des États-Unis, selon la profondeur de mouillage. Le faible prix de l'unité tient notamment à l'utilisation de sacs de sable en guise de système d'ancrage. La mise à l'eau de ce type de DCP peut s'effectuer à partir des petits bateaux utilisés par les villageois. En novembre et décembre 2012, le premier atelier consacré à la pêche sur DCP a été organisé et un comité de gestion des DCP, essentiellement composés des participants à l'atelier, a été établi dans chaque zone d'exécution du projet. En mai et juin 2013, un deuxième atelier sur la gestion de la pêche à proximité des DCP a eu lieu dans chaque zone du projet. L'entretien et l'inspection des deux dispositifs installés figuraient au programme de l'atelier, de même que l'amélioration des techniques de pêche à la traine autour des DCP. L'équipe du projet a introduit de nouveaux engins de pêche en remplacement du matériel plus rudimentaire utilisé jusqu'alors. Un troisième atelier consacré à la gestion de la pêche sur DCP a été organisé en octobre et en novembre 2013 sur tous les sites. Ce dernier visait à guider les participants vers de nouvelles méthodes de pêche d'espèces pélagiques sur DCP telles que la palangre verticale ou encore une ligne verticale dérivante appâtée au calmar chipiloua. Un autre objectif consistait à encourager la création d'un groupe d'utilisateurs dont les membres effectueraient eux-mêmes l'entretien des DCP.

Artisanat en coquillage

Compte tenu du rôle important que jouent les femmes et les enfants dans la gestion des ressources, la collaboration en faveur de la promotion de l'action communautaire ne saurait s'arrêter aux hommes et aux membres des comités chargés des AMP. L'équipe du projet a donc aidé les comités à constituer des groupes de femmes chargés de promouvoir la confection et la vente d'artisanat en coquillage poli. L'un des principaux freins constatés dans le développement de cette activité était le manque d'information des touristes sur l'origine et le caractère écologique des produits. Une « écoétiquette » a donc été apposée sur les produits d'artisanat en coquillage. Elle est le fruit d'une collaboration entre le Service des pêches de Vanuatu et le ministère du Tourisme, lesquels ont également produit une brochure d'information sur les

L'intérieur du marché au poisson du village d'Analcauhat, à Aneityum. Des congélateurs solaires et du matériel de pêche sont entreposés dans le bâtiment.

produits. L'étiquette permet en outre de sensibiliser les acheteurs à l'importance de la fabrication et de la vente d'articles en coquillage pour la gestion communautaire des ressources, et indique que les recettes tirées de cette activité servent à financer les activités du comité chargé des AMP.

La tenue d'ateliers dans chaque site du projet a permis de mieux structurer les activités de fabrication d'artisanat en coquillage. Du 5 au 7 février 2014, un atelier de polissage de coquillages et de fabrication d'artisanat a eu lieu dans les locaux du Service des pêches de Vanuatu à Port Vila. Il visait à faciliter l'échange de vues entre des groupes d'artisans des communautés ciblées et à dispenser des conseils sur la commercialisation des produits par l'entremise de propriétaires de boutiques locales de souvenirs.

Projets par site

1) Nord-ouest d'Efate

La première phase du projet a vu la création d'un comité de gestion des AMP du nord-ouest d'Efate. Toutefois, le déclin du système coutumier de gouvernance par les chefferies, sans doute dû à la forte immigration en provenance d'autres parties du pays, a sonné le glas de de cette collaboration. La région recèle toutefois d'excellentes ressources touristiques telles que l'île de Hat, inscrite au patrimoine mondial de l'humanité. Afin de tirer parti de cet avantage, il a été décidé de concentrer l'action déployée dans le nord-ouest d'Efate sur le tourisme. Plusieurs activités ont été menées pour former les communautés aux méthodes de gestion et, ce faisant, renforcer de manière informelle les capacités de gestion des ressources côtières. L'équipe du projet a expérimenté l'élevage en pleine

Un membre du comité de gestion du DCP d'Aneityum mesure et consigne les prises qui seront entreposées dans le congélateur solaire financé par le projet

Le comité du DCP de Malekula consigne dans un registre les données sur les prises qui seront entreposées dans le congélateur solaire du marché au poisson de l'île d'Uripiv.

eau de Tridacna maxima, qui peut être vendu sur les marchés de poisson d'ornement de Sunae et Tasiriki, sur l'île de Moso. Les difficultés rencontrées tenaient essentiellement au niveau variable de connaissance au sein des communautés qui se sont portées volontaires pour participer à l'initiative, et à l'inaptitude du Service des pêches de Vanuatu à fournir le soutien technique requis. Comme l'ont démontré les expériences réussies d'élevage de bénitier Tridacna à Sunae, la disponibilité de ressources humaines dédiées est un facteur de succès essentiel. En juin 2013, l'équipe du projet a remis des naissains de bénitier écailleux à deux familles de Sunae ayant participé avec succès aux expériences d'aquaculture de Tridacna maxima, ainsi qu'à un clan de l'île de Lelepa et à un autre du secteur de Lelema sur l'île d'Efate, qui s'étaient initiés à l'aquaculture lors de la première phase du projet. Une nourricerie de pleine eau a ensuite été lancée à l'échelle communautaire. Si l'aquaculture du bénitier écailleux et du bénitier Tridacna parvenait à se développer, elle pourrait offrir une nouvelle source de revenus aux communautés côtières.

A Écoétiquettes utilisées à titre expérimental pour promouvoir l'artisanat local en coquillage. **B** Écoétiquettes utilisées pour la vente d'objets de coquillage (de gauche à droite : étiquettes utilisées à Aneityum, Efate et Malekula). **C** Les écoétiquettes servent à promouvoir l'artisanat en coquillage. **D** En novembre 2013, la vente d'objets en coquillage a débuté dans une boutique de Mystery Island à proximité du quai d'accostage des paquebots. **E** Affiche et brochure (en bichlamar) utilisés pour promouvoir le polissage et la vente de coquillages. **F** Produits en coquillage fabriqués par des groupes de femmes d'Aneityum et de Malekula. **G** Objets en coquillage fabriqués par les groupes de femmes, en exposition à la cérémonie organisée pour marquer l'adoption de la réglementation relative à l'AMP de la Baie du Crabe. **H** Atelier de fabrication d'artisanat en coquillage, équipé d'un nouveau générateur solaire (février 2014). **I** Atelier d'apprentissage de la fabrication d'artisanat en coquillage sur l'île d'Uripiv : un instructeur local enseigne les rudiments de la technique.

Afin de mobiliser les financements nécessaires aux activités de gestion des DCP, le comité de gestion a effectué des essais de pêche sur DCP, auxquels ont participé des communautés de l'île de Lelepa et de Mangaliliu, essentiellement. Le comité tente désormais d'organiser la vente directe des prises réalisées sur DCP au marché de Port Vila et aux gîtes touristiques. Par ailleurs, le comité impose une redevance aux opérateurs de pêche sportive qui utilisent les DCP. Cette redevance sert à financer les activités du comité. Toutefois, le prix du carburant est élevé à Vanuatu, et une seule sortie de pêche au large à bord d'un bateau équipé d'un moteur hors-bord de 30 à 45 chevaux coûte au moins 2 000 à 3 000 vatus. Ce surcoût explique en partie la réticence des communautés à utiliser les DCP mouillés à distance de la côte. Afin d'en promouvoir l'usage, l'équipe du projet a modifié la conception des pirogues locales. De fabrication économique, les nouvelles pirogues ont été équipées d'une voile pour réduire les dépenses de carburant. En janvier 2013, un atelier consacré à la modification des pirogues a eu lieu à Mangaliliu. L'équipe du projet y a présenté une petite pirogue munie d'une voile et d'un moteur hors-bord, avant d'entamer la modification des pirogues du village, avec le concours des habitants. Une sortie de pêche de démonstration effectuée avec une pirogue modifiée a permis d'économiser pas moins de 10 à 15 litres de carburant, soit environ 1 500 à 2 000 vatus. Les pirogues modifiées sont utilisées quotidiennement pour la pêche et dans le cadre d'activités touristiques à Mangaliliu et sur l'île de Lelepa. Inspirées par l'idée, des communautés de Mangaliliu et de Lelepa ont modifié une grande pirogue, en puisant dans les recettes tirées de la vente de produits de la mer par le comité de gestion des DCP.

De nouvelles méthodes de pêche telles que la palangre verticale ou la pêche au calmar chipiloua ont été présentées et testées à deux reprises au profit de villageois de l'île de Lelepa, à Efate, et plusieurs calmars chipiloua ont été capturés. En octobre 2014, à Port Vila, plusieurs représentants des secteurs du tourisme et de la pêche ont été initiés aux méthodes de transformation du calmar chipiloua. Le calmar transformé a ensuite été distribué aux hôtels et aux restaurants de Port Vila.

2) Île de Malekula

À Malekula, le comité de gestion de l'AMP de la Baie du Crabe, créé il y a plus de dix ans, fait figure d'exemple parmi les comités de gestion des ressources côtières. Toutefois, l'absence d'un système de financement pérenne avait conduit à l'arrêt quasi-total de ses activités. Le principal objectif du projet mis en œuvre à Malekula consistait donc à renforcer les moyens financiers et l'organisation du comité de gestion, et à étendre la zone surveillée et la liste d'espèces marines gérées. Afin de diversifier les sources de financement des activités du comité, un soutien a été apporté pour encourager la fréquentation de la baie par les plaisanciers. Des mouillages y ont été installés, ainsi qu'une citerne destinée à collecter l'eau de pluie. L'utilisation des mouillages par les plaisanciers est payante ; les recettes ainsi générées servent à financer les activités du comité. Le comité de gestion des AMP a emprunté une broyeuse pour fabriquer du kava, vendu lors d'événements communautaires ou religieux. La broyeuse a permis d'accroître les recettes du comité.

Lors de l'atelier sur la planification de la gestion des ressources côtières, organisé dans les locaux du Service des pêches de Vanuatu en février 2013, le comité de gestion de l'AMP de la Baie du Crabe a inscrit dans son plan d'action la nécessité de légiférer sur l'aire marine protégée. En effet, les communautés locales ne parvenaient plus à assurer la gestion de l'AMP par le seul biais du système coutumier. Avec le concours de l'Union internationale pour la conservation de la nature, le comité de gestion de l'AMP de la Baie du Crabe et le service des pêches de la province de Malampa se sont adressés au Ministère des ressources terrestres et naturelles afin d'obtenir la réglementation de l'AMP. De fin septembre à début octobre 2013, des ateliers ont été organisés dans les 16 communautés de

Des villageois de Mangaliliu et de l'île de Lelepa ont participé à l'atelier consacré à la modification des pirogues en janvier 2013.

Les pirogues existantes ont été transformées par l'équipe du projet et les membres de la communauté.

La grande pirogue, après transformation (décembre 2013).

la Baie du Crabe afin de modifier les plans de gestion des ressources côtières. Grâce à cette initiative, la Baie du Crabe a été déclarée « AMP réglementée » le 19 décembre 2013, et le plan de gestion révisé de l'AMP a été publié sous forme de livret. Devant l'adhésion unanime suscitée par les activités de gestion des ressources du comité de l'AMP de la Baie du Crabe, l'adoption de cette réglementation est considérée comme l'une des grandes réussites du projet.

Grâce au soutien du Programme des volontaires japonais pour la coopération internationale, les habitants de l'île d'Uripiv ont créé un marché au poisson, doté d'un petit congélateur solaire. Grâce à cette installation, les prises peuvent désormais être congelées sur place avant d'être expédiées en vrac vers le marché au poisson de Lakatoro. De plus, l'essentiel des prises étant destiné à la vente, l'enregistrement des captures s'effectue désormais au marché au poisson. Le marché, créé dans le cadre du projet, est administré par des membres du comité de gestion des DCP. Encouragés par les activités menées sur l'île d'Uripiv, les villages de la Baie du Crabe ont entrepris de créer un marché au poisson similaire à Louni. Les jeunes membres du comité ont acheté les matériaux nécessaires à la construction du marché, grâce aux recettes générées par diverses activités dont la vente de kava.

3) Île d'Aneityum

Plusieurs activités ont été entreprises afin de réduire la pression de pêche sur la langouste grâce au système de vulgarisation communautaire. On citera notamment

En juillet 2013, des membres du comité ont créé une aire de mouillage dans la Baie du Crabe. Destinée aux plaisanciers, elle constitue une autre source de financement potentiel pour la gestion de ressources.

le lancement d'un bar à poisson, l'organisation d'un atelier consacré à la préparation de plats à base de poisson, la construction d'une pirogue modifiée et la création d'un marché au poisson.

Plus de 70 paquebots font escale chaque année à Mystery Island, située à proximité d'Aneityum. Le seul mets local proposé aux touristes est la langouste, qui subit une forte pression de pêche dans l'ensemble des eaux situées autour d'Aneityum. Afin de diversifier l'offre de produits locaux aux visiteurs, un "bar à poisson" a été ouvert pour encourager la pêche d'espèces sous-exploitées.

Du 27 juillet au 3 août 2013, quinze villageois d'Analcauhat ont participé à un atelier consacré à la préparation de plats à base de poissons locaux. Les participants ont appris à préparer quatre recettes de poisson et des cocktails à base de lait de coco, et se sont initiés à la planification des achats et au calcul des coûts. Les ventes réalisées à titre d'essai durant les trois jours de l'atelier ont rapporté environ 270 000 vatus. À la fin du mois de septembre, cinq plats étaient proposé à la carte du bar à poisson établie par le comité de gestion, et le chiffre d'affaires moyen avoisinait les 60 000 vatus par jour. Deux autres bars à poisson ont vu le jour à Mystery Island, tous deux inspirés du modèle initial.

Outre la création du marché au poisson et l'installation d'un congélateur solaire, un comité de gestion du marché a été formé par des membres du comité de gestion du DCP. Concrètement, c'est le comité de gestion du DCP qui assure l'exploitation et la gestion du marché. L'ensemble de ces activités se déroule sous le contrôle du vulgarisateur communautaire.

Établissement de plans de gestion des ressources côtières et organisation de séminaires nationaux et régionaux

Il était important que les plans d'exécution des activités soient établis par les communautés elles-mêmes, à la lumière de l'expérience acquise au cours des projets pilotes, plutôt que par l'équipe du projet ou le Service des pêches de Vanuatu. Les villages ont donc organisé leurs propres ateliers et rédigé leurs propres plans de gestion des ressources halieutiques, avec le concours du Service des pêches.

Le premier atelier de gestion des ressources côtières, organisé en février 2013, a réuni des équipes de trois à cinq représentants communautaires de chaque site investies dans la gestion des ressources. Le thème principal de l'atelier était les dysfonctionnements des plans de gestion. Les participants ont recensé les difficultés rencontrées (analyse des problèmes) et examiné les solutions possibles (analyse objective). La teneur des plans existants de gestion des AMP a été validée ; certains détails ont été modifiés et les

Des croisiéristes attendent leur plat au bar à poisson.

communautés ont entrepris la mise en œuvre des plans de gestion des ressources côtières.

Des réunions d'information ont également eu lieu dans chaque zone ciblée afin d'approfondir la discussion à l'échelle locale. Les participants à l'atelier ont expliqué la teneur des plans d'action au reste de la communauté (étapes préparatoires, mise en œuvre, appui fourni par l'équipe du projet et le Service des pêches).

En février 2014, des villageois du nord-ouest d'Efate et d'Aneityum se sont rendus sur le site de la Baie du Crabe et sur l'île d'Uripiv. La rencontre entre les membres des différentes communautés était importante pour bien cerner les activités de gestion et d'amélioration des moyens de subsistance mises en œuvre par les habitants de la Baie du Crabe. Les visiteurs ont manifesté un intérêt particulier pour les activités de coopération menées par le comité de gestion de l'AMP de la Baie du Crabe, et notamment les dispositifs de financement et le marché au poisson d'Uripiv. Ayant échoué à établir une coopération fructueuse entre leurs communautés, les représentants du nord-ouest d'Efate ont été surpris par le degré de collaboration entre les 16 villages de la Baie du Crabe. Les représentants d'Aneityum ont relevé avec intérêt que le congélateur solaire, les engins destinés à la pêche sur DCP, les outils de fabrication d'articles en coquillage et d'autres produits étaient gérés de manière collective et entreposés au marché au poisson. Ils ont évoqué la possibilité de doter Aneityum d'installations semblables.

Sample of an à la carte dish taught at the "cooking with fish" workshop.

Operating conditions of the fish café on Mystery Island (28 November 2013).

Après le premier atelier sur la planification de la gestion des ressources côtières, et en coopération avec la JICA, l'Association fidjienne des zones marines protégées sous gestion locale (FLMMA) a organisé en décembre 2013 un séminaire conjoint avec des partenaires des Fidji, des Tonga et de Vanuatu afin de partager les enseignements tirés d'activités analogues. Grâce aux visites organisées sur les sites du projet, les participants de Vanuatu ont acquis des connaissances qu'ils peuvent désormais mettre à profit au sein de leurs propres communautés. Les activités menées à Vanuatu suscitent également l'intérêt dans d'autres régions.

Le deuxième atelier de planification de la gestion des ressources côtières, conduit en février 2014, visait à 1) faire le point sur l'avancement des projets pilotes, 2) répandre les enseignements acquis, et 3) formuler des plans d'action en faveur de la gestion des ressources côtières et des calendriers d'activité pour les trois à cinq années à venir. Ont participé à cet atelier des représentants des communautés de chaque site ainsi que des agents du Service des pêches de Vanuatu et des spécialistes japonais. Ce sont les villageois eux-mêmes qui ont dirigé cet atelier, en coopération avec des agents du Service des pêches.

À l'issue de la première phase du projet, toutes les communautés ciblées du nord-ouest d'Efate géraient leurs ressources de manière autonome, en privilégiant l'élevage du bénitier et du burgau. Le projet pilote a sensibilisé les communautés à la nécessité de s'unir aux efforts déployés au niveau régional pour renforcer la gestion des ressources côtières. C'est dans cet esprit, qu'en mai 2014, le village de Mangaliliu et l'île de Lelepa ont rétabli le comité de gestion de l'AMP de Lelema afin d'étendre le périmètre de l'aire marine protégée et de mener à bien des activités de gestion des ressources.

À Malekula, des mesures avaient déjà été adoptées pour gérer les stocks de crabe de terre : les expéditions de crabes vers le marché de Lakatoro devaient être déclarées, et la vente de femelles gravides avait été interdite. Des mesures de gestion du crabe de palétuvier ont ensuite été incorporées au plan d'action.

Afin de renforcer la gestion des ressources côtières à Aneityum, le plan d'action prévoyait l'étude des systèmes coutumiers de gouvernance communautaire ; la création d'une nouvelle coopérative de pêche, l'inclusion des récifs côtiers d'Analcauhat et de ceux situés autour de Mystery Island dans l'aire marine protégée, la poursuite du recueil de données sur les pêches et la formation des communautés à leur utilisation. Le découpage de l'aire de gestion d'Analcauhat, située sur l'île principale, en cinq zones conformes au régime foncier coutumier et à la répartition des droits de propriété entre les clans a permis d'améliorer davantage le suivi des mesures de gestion. Ce système confère à la communauté le contrôle direct de la gestion des ressources côtières dont elle est propriétaire. Des plans visant à renforcer un certain nombre d'initiatives menées par des organisations communautaires ont été introduits dans les projets pilotes.

Ces mesures qui viennent en appui au plan de gestion comprennent notamment la promotion des DCP, la réduction des frais de carburant grâce aux pirogues modifiées, l'amélioration des moyens de subsistance des femmes grâce à l'artisanat du coquillage, la valorisation des produits de la mer locaux, et la création de bars à poisson et d'échoppes en bord de route. Dans le nord-ouest d'Efate, la diversification des sources de revenus des villageois, facilitée par la proximité de Port Vila, a été intégrée au plan d'action.

Au cours de l'atelier conduit en février 2013, les représentants communautaires ont pris une part essentielle à la formulation des plans d'action annuels pour la gestion des ressources côtières. Cependant, le projet pilote se trouvait encore dans sa première phase d'exécution, conférant aux plans d'action un caractère générique. Le second atelier, en revanche, a permis aux représentants communautaires de dresser des plans d'action plus concrets basés sur les enseignements des projets pilotes et les observations effectuées sur d'autres sites, et de réfléchir aux moyens de pérenniser les activités lorsque celles-ci ne bénéficieraient plus du soutien direct du projet.

Munis de leurs projets de plan d'action pour les trois à cinq années à venir, les participants sont retournés dans leurs communautés respectives afin d'y présenter le fruit de leur travail. Des séminaires d'information de 20 à 30 participants issus de la communauté ont été organisés sur chaque site en vue d'affiner les plans d'action. Un agent du Service des pêches était présent pour apporter les précisions nécessaires. Ces séminaires ont permis de présenter de manière détaillée la teneur des plans de gestion aux villageois et d'organiser les futures activités de manière transparente et concise.

Autre résultat important, le second atelier de planification a débouché sur la publication d'un livret reproduisant les plans d'action établis pour chaque site. Les plans de gestion des AMP ont également été modifiés afin d'étendre les AMP à d'autres districts, d'accroître le nombre d'espèces protégées, et d'élargir l'action à de nouvelles communautés.

Un atelier national (7-10 octobre 2014) et un séminaire régional (13-16 octobre 2014) ont été organisés pour présenter et diffuser les résultats du projet. Les deux réunions ont été coparrainées par la Communauté du Pacifique (CPS). Douze représentants communautaires ont participé à l'atelier national. Les groupes de discussion ont été organisés par province ciblée dans le cadre du projet. Les participants se sont rendus sur les sites du nord-ouest d'Efate afin d'y observer les initiatives de gestion des ressources côtières menées en milieu communautaire. Le séminaire régional a réuni des agents du Service des pêches de Vanuatu, des représentants du Service des pêches des Fidji, des Îles Salomon, des Tonga et du Samoa, des agents de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS, et des participants de l'École d'études marines de l'Université du Pacifique Sud. L'objectif du séminaire consistait à faire connaître les initiatives prises en matière de gestion communautaire des ressources côtières et à organiser la coopération régionale. Des groupes thématiques se sont penchés sur les trois composantes de la structure conceptuelle de la gestion communautaire à la lumière des trois axes d'intervention retenus dans le cadre des projets pilotes, à savoir les DCP, l'élevage de coquillages et l'amélioration des moyens de subsistance des populations. Le modèle de DCP dont la CPS préconise généralement l'usage est coûteux et difficile à déployer dans les zones rurales telles qu'Aneityum, où les services de transport maritime sont aléatoires. En revanche, le DCP conçu dans le cadre du projet est économique, facile à déployer en milieu rural, et durable. Plusieurs demandes ont donc été formulées en faveur d'une formation régionale à la fabrication et au mouillage de ce modèle.

Les pays mènent diverses initiatives en vue d'améliorer les moyens de subsistance des villages côtiers. Certaines sont communes à l'ensemble des pays : fabrication d'objets d'artisanat, y compris en coquillage ; tourisme côtier ; élevage du tilapia et de la crevette d'eau douce. Au-delà de la simple fourniture de conseils techniques, l'amélioration des moyens de subsistance exige une approche globale car il importe aussi de conseiller les communautés ciblées en matière de gestion, de vente et d'organisation.

Coopération avec les organisations

Plusieurs activités menées au titre des projets pilotes ont donné lieu à une collaboration avec diverses organisations. On retiendra l'étude consacrée au burgau et au troca dans les eaux du nord-ouest d'Efate et d'Aneityum, réalisée en coopération avec la CPS, et la vente d'objets en coquillage sur les sites du projet, avec le soutien du Département de la condition féminine, et celui du tourisme, pour l'apposition d'une étiquette « écologique » sur les produits en coquillage. Au cours d'un mini-séminaire organisé au profit d'une communauté locale d'Aneityum, le responsable de la programmation de Wan Smolbag Theatre, une ONG locale à l'origine de plusieurs initiatives de protection de l'environnement, a présenté le Programme de protection des tortues marines de son organisation et souligné l'importance des « feuilles de pêche » introduites dans le cadre du projet.

Résultats du projet

Le projet a permis de renforcer les capacités de soutien du Service des pêches de Vanuatu en matière de gestion communautaire des ressources côtières. Les populations des zones ciblées ont appris à utiliser les approches et les outils de gestion communautaire, et les enseignements tirés de l'expérience ont été diffusés.

Renforcement des capacités du Service des pêches de Vanuatu

Les agents du Service des pêches Vanuatu ont étroitement collaboré avec l'équipe du projet à la réalisation de l'étude de référence. Ce faisant, ils ont appris comment réaliser une première enquête pour établir le degré de motivation des communautés à l'égard de la gestion des ressources côtières et à recenser les organisations et institutions sociales existantes susceptibles d'appuyer la démarche. Les agents du Service des pêches impliqués dans le projet ont pu suivre l'ensemble du processus d'organisation des ateliers et d'enquête menée par voie de questionnaire en formant et en supervisant les

enquêteurs recrutés au sein de chaque communauté. Les fonctionnaires ont ainsi acquis un large éventail de connaissances sur la mise en pratique de méthodes issues des sciences sociales. Les résultats de l'étude de référence ont servi de base à la formulation de plans de gestion communautaire des ressources côtières, et contribué à améliorer les AMP. Les agents du Service des pêches impliqués dans le projet ont effectué le suivi des activités conduites sur chaque site, analysé les résultats de ce suivi et dressé la liste des activités à soutenir de manière prioritaire. Ce processus leur a permis d'appréhender le point de vue des communautés sur les activités mises en œuvre, et de définir le type et le degré de soutien qu'ils pourraient apporter aux stades de la planification et de la mise en œuvre. Ils ont également dispensé des formations, en coordination avec l'Institut de technologie de Vanuatu, et participé à l'installation de petits DCP. Ils ont acquis une expérience et un savoir-faire dans le cadre de plusieurs activités de gestion communautaire, y compris la gestion de la nourricerie de pleine eau pour les bénitiers, le suivi des lâchers de coquillages, le recueil de données sur les activités de pêche, et les techniques de pêche sur DCP. Ces activités de soutien, dont les communautés ont retiré des avantages directs, ont été intégrées à toutes les étapes du processus de gestion communautaire et ont généré un cycle de gestion des ressources.

Acquisition de compétences en matière de gestion communautaire des ressources côtières

Le dispositif de gestion communautaire des ressources côtières des villages ciblés s'est renforcé de manière visible au fil du projet. S'il est vrai que des comités de gestion des aires taboues existaient déjà dans les zones ciblées avant la mise en œuvre du projet, les discussions et les activités conduites par l'ensemble des parties prenantes ont permis de dynamiser ces comités et de stimuler la participation de tous les membres de la population. D'autres sous-comités et groupes ont vu le jour, parmi lesquels des comités de gestion des DCP, des groupes de polissage de coquillages et un groupe chargé de la gestion d'un bar à poisson. Dans les zones rurales ne pouvant bénéficier de l'intégralité du soutien et des services de l'État, certaines fonctions des pouvoirs publics peuvent être déléguées au niveau local, où existent des comités et des groupes participatifs établis dans le cadre de la gestion communautaire des ressources côtières. Les expériences menées au titre du projet ont démontré l'efficacité d'une gestion intégrée des ressources et d'une participation accrue de membres motivés de la population. En sus des ateliers et des programmes de formation dispensés sur chaque site, des ateliers conjoints et des visites d'étude réciproques ont été organisés. Ces initiatives ont procuré une source de motivation aux participants. On citera les exemples suivants : 1) une visite organisée à Aneityum a suscité un intérêt particulier parmi les représentants d'autres sites pilotes lorsqu'ils ont constaté combien les récifs de Mystery Island s'étaient reconstitués en l'espace de 10 ans, alors même que l'essentiel des ressources côtières avaient subi un fort appauvrissement ; 2) un villageois d'Aneityum a appris à un membre du comité de l'AMP du nord-ouest d'Efate que, lorsque des coquillages sont lâchés dans une aire marine protégée, il faut les placer à une courte distance les uns des autres pour faciliter la reproduction ; et 3) les objets en coquillage confectionnés sur certains sites ont stimulé la créativité d'autres communautés cherchant à diversifier leur production.

Enseignements tirés du projet

1) Articulation entre les quatre volets de la gestion communautaire des ressources côtières

L'articulation entre les quatre volets de la gestion communautaire des ressources côtières mérite une attention particulière. À Aneityum, par exemple, l'approche axée sur la vulgarisation communautaire (volet « institutions et/ou gouvernance »), a été appliquée à la gestion de la pêche sur DCP, au polissage des coquillages et à la création d'un bar à poisson (volet « économie ou production »), renforçant ainsi l'organisation communautaire (volet « facteurs socioculturels »). À Malekula, la démarche de renforcement des organisations existantes et/ou de collaboration entre les différents villages a renforcé l'engagement de la communauté, lequel a favorisé l'octroi d'une aide extérieure par les pouvoirs publics et les ONG (volet « institutions et/ou gouvernance »). Les effets de synergie diffèrent selon les approches suivies. Il importe donc, comme l'illustrent les simples exemples ci-dessus, de choisir avec soin la combinaison d'approches la mieux adaptée au contexte et aux contraintes propres à chaque site. Il importe tout autant de comprendre qu'il n'existe pas de combinaison unique, applicable à l'ensemble des sites.

2) Inclusion d'autres segments de population (approche sectorielle)

L'atelier de gestion de la pêche sur DCP a suscité une motivation chez les pêcheurs. Toutefois, les DCP n'étaient accessibles qu'à un nombre restreint de villageois, d'où le désintérêt initial de la population pour la gestion communautaire des ressources côtières. Par la suite, les membres de la communauté ont entrepris diverses activités, parmi lesquelles la modification de pirogues, le polissage de coquillages et la création d'un marché au poisson et d'un bar à poisson. Progressivement, la participation de nouveaux groupes au sein de la population a permis de favoriser la gestion communautaire.

3) Participation des chefs de clan

Des chefs communautaires et des jeunes responsables ont participé à la mise en œuvre de la première phase du projet mais ont échoué à constituer un comité de gestion de l'AMP, dont le rôle échappait à la compréhension des villageois. Toutefois, la véritable raison de cet échec réside peut-être dans le fait que les chefs de clan, responsables de la gestion des récifs, n'ont pas été impliqués dans le processus. La participation des chefs de clan a donc été sollicitée au cours de la seconde phase du projet et a permis la création du comité de gestion des ressources.

Dans le nord-ouest d'Efate, l'un des sites pilotes de la phase I, une autre tentative visant à créer un comité de gestion de l'AMP s'est elle aussi soldé par un échec en raison d'un manque de compréhension de la gestion

des ressources côtières par la communauté. Les responsables du projet attribuent cet insuccès au déclin du système coutumier de gouvernance et au faible niveau de dépendance à l'égard des ressources marines côtières. Cependant, à l'issue du deuxième atelier de gestion de la pêche sur DCP, un chef de clan de l'île de Lelepa a manifesté son intérêt pour cette activité, et a été nommé responsable du comité de gestion des DCP. Cette étape a marqué le début d'une prise de conscience de la nécessité de gérer les ressources côtières au sein de la population. Ce chef de clan a joué un rôle moteur en faveur du développement de la pêche sur DCP, de la planification de la gestion et d'autres activités. Conscient du fort potentiel touristique de la région, il a entrepris d'en convaincre les autres chefs de clan. Le comité de gestion des ressources de Lelema n'aurait pas vu le jour si ce responsable communautaire n'avait pas compris le lien entre la gestion des ressources et le développement touristique.

4) Planification et mise en œuvre d'activités participatives de gestion communautaire des ressources côtières

Tout au long du projet, les communautés ont participé à la planification et à la mise en œuvre de la gestion des ressources côtières. Dans le cadre d'ateliers, les membres de la communauté ont élaboré leurs propres plans de gestion, avec l'appui du Service des pêches de Vanuatu et de l'équipe du projet. Le processus de planification, d'exécution, de révision et d'actualisation des plans de gestion des ressources a rendu les membres de la communauté autonomes et capables de pérenniser les activités.

5) Communication des résultats du projet

Les membres des communautés ont été tenus informés des résultats des activités à toutes les étapes du projet. Parmi les éléments portés à leur connaissance figurent notamment les résultats de l'étude de référence ; les plans de gestion élaborés à Port Vila avec les représentants de chaque site, présentés à des fins de consultation ; et les données de pêche recueillies et analysées. Ce processus d'information a contribué de manière essentielle à sensibiliser la population à l'importance de la gestion communautaire des ressources côtières.

6) Visites d'étude

Il existe peu de programmes d'échange d'informations à Vanuatu. Grâce aux visites d'étude organisées au cours de la phase d'exécution, le projet a démontré tous les enseignements que pouvaient tirer les membres des communautés au contact les uns des autres, par la discussion et l'observation des sites pilotes, en l'espace de quelques jours.

7) Collaboration avec les acteurs locaux

La collaboration avec d'autres groupes et organisations a porté la promotion de la gestion communautaire des ressources côtières à un niveau qu'il n'aurait pas été possible d'atteindre si le projet avait été mis en œuvre de manière isolée. Outre le Service des pêches de Vanuatu, de nombreux acteurs locaux ont été impliqués dans le projet. Un jeune responsable de Mangaliliu a dispensé une formation au polissage des coquillages et enseigné des compétences de base à des groupes de femmes. Le propriétaire d'une boutique d'artisanat à Port Vila a conseillé des membres de la communauté au cours de l'atelier de polissage. Des formateurs du Centre de formation aux métiers de l'accueil, du tourisme et des loisirs de Port Vila se sont rendus à Aneityum pour y enseigner les rudiments nécessaires à la gestion d'un bar à poisson. Le ministère du Tourisme a coopéré à la mise en œuvre d'activités de promotion d'élevage de bénitiers et la production et la vente d'objets en coquillage poli.

8) Collaboration avec les organisations compétentes

La collaboration avec des organisations nationales et internationales a été l'un des facteurs de succès du projet. Si la phase I a privilégié les activités axées sur les ressources et l'environnement, la phase II a porté essentiellement sur les trois autres volets de la gestion communautaire : économie et production, facteurs socioculturels, et institutions et gouvernance. L'élaboration des activités menées au titre des différents volets a donné lieu à une collaboration efficace avec les organisations compétentes telles que le ministère du Tourisme, le ministère de l'Environnement, le Département du développement des coopératives et des entreprises ni-Vanuatu, et des ONG. Cette collaboration a fortement incité les communautés à s'impliquer dans la gestion des ressources côtières. Le volet « ressources et environnement » ayant cédé la place à d'autres activités au cours de la phase II du projet, l'évaluation des stocks n'aurait pu être effectuée sans la collaboration de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et de la CPS. La présentation des résultats de cette évaluation aux communautés a renforcé la prise de conscience et la motivation de la population à participer aux activités de gestion. En particulier, les expériences de reproduction de burgaus réalisées par l'IRD et la CPS à Efate, et l'enquête de l'IRD sur la contribution potentielle des ressources côtières au développement du tourisme ont fortement motivé les populations.

9) Collaboration avec d'autres programmes de formation et de volontariat

La collaboration avec d'anciens participants à la formation de la JICA a également contribué au succès du projet. Parmi les huit intervenants du Service des pêches de Vanuatu, six avaient bénéficié de formations dispensées par la JICA, au cours desquelles ils s'étaient familiarisés avec le système de gestion des pêches en vigueur au Japon, la gestion de cycles de projets et le diagnostic rural rapide. Dès le lancement du projet, les agents en question ont pu animer des ateliers participatifs de planification de la gestion communautaire. Ils ont également formé plusieurs villageois à l'organisation et à la coordination de l'action communautaire.

Un volontaire et un coopérant du Programme des volontaires japonais pour la coopération internationale ont eux aussi joué un rôle important dans l'exécution du projet. Le volontaire, détaché auprès du bureau du Service des pêches de la province de Malampa, a travaillé aux côtés de responsables de groupes de

jeunes au sein de la population. Le coopérant, affecté auprès du Centre de formation aux métiers de l'accueil, du tourisme et des loisirs, a animé le cours de cuisine et facilité la création d'un bar à poisson.

Grâce à la coopération de l'expert détaché auprès de l'USP, les intervenants du Service des pêches et des communautés locale ont pu participer au séminaire conjoint FLMMA-JICA tenu aux Fidji. Un responsable de jeunes de Malekula a participé à la formation organisée par la JICA à Okinawa sur l'écotourisme. Celui-ci s'est ensuite fortement investi en faveur du développement touristique dans la Baie du Crabe.

À la lumière de ces expériences, l'équipe du projet recommande la mise en place d'un cadre d'exécution solide favorisant une collaboration harmonieuse avec d'autres projets et programmes tels que le Programme des volontaires japonais pour la coopération internationale et des organismes de formation.

Conclusions

La principale réussite du projet de gestion communautaire des ressources côtières a été de permettre la reconstitution des stocks voire, dans certains cas, un renforcement de la productivité des ressources. Toutefois, l'évaluation précise des stocks est complexe, coûteuse et entachée d'incertitudes intrinsèques. Évaluer un projet à l'aune de ce seul critère risque donc de fausser les résultats. En plus de renforcer l'autonomisation des communautés et les capacités des agents du Service des pêches de Vanuatu, le projet a exercé une influence sur la politique du Service des pêches et sur la coopération menée par la CPS dans la région du Pacifique.

Il convient toutefois de souligner que l'efficacité des quatre approches demeure soumise à conjecture dans la mesure où elle n'a été démontrée que sur les sites d'exécution du projet. Pour s'assurer de l'utilité, de l'applicabilité et de la reproductibilité d'une telle approche dans le reste de la région, il conviendra de mener à bien un autre projet afin d'en tester l'efficacité en temps utile, et sur le long terme.

Les petits États insulaires du Pacifique Sud, pénalisés par leur forte dépendance à l'égard de l'aide extérieure et des envois de fonds de l'étranger, et par le manque de moyens des pouvoirs publics, parviennent difficilement à se développer de matière autonome. L'expérience montre que, dans de nombreux cas, les résultats et avancées engrangés dans le cadre d'un projet s'estompent après la conclusion de ce dernier. Une mise en œuvre tardive du nouveau projet nécessiterait de déployer des moyens supplémentaires pour regagner le terrain perdu. Un soutien continu et opportun est donc essentiel.

Le développement de la région du Pacifique Sud, et de Vanuatu, est tributaire de l'exploitation durable des ressources marines, et en particulier, des ressources halieutiques. Dans la plupart des cas, le niveau d'exploitation des ressources hauturières est faible, et les pêcheries nationales reposent essentiellement sur les ressources récifales.

Le projet visait à promouvoir la gestion communautaire des ressources côtières et l'adoption de mesures d'accompagnement afin de pérenniser l'action au-delà du projet. La diversification de la pêche ; la distribution, la commercialisation et la valorisation des prises grâce à la création de bars à poisson, notamment, concurrent toutes à cet objectif. En outre, l'articulation créée entre le tourisme et la fabrication d'objets en coquillage a permis d'impliquer de nombreux secteurs de la population dans la gestion communautaire des ressources, en particulier les femmes et les enfants.

L'expérience acquise au cours du projet montre que le développement des capacités de la population peut renforcer la gestion communautaire des ressources et que cette dernière peut contribuer de manière efficace au développement des communautés des petits États insulaires.

© Copyright Communauté du Pacifique, 2017

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales / lucratives, sous quelque forme que ce soit. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et / ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales / lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais

Communauté du Pacifique, division Ressources marines, Section Information

B.P. D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie

Téléphone : +687 262000; Télécopieur : +687 263818; Courriel : cfpinfo@spc.int

Site Internet : http://www.spc.int/coastfish/Indexf/index.html